ANNÉE — T. 14

N° 298 — 1er-8 AOUT 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat R gnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

Abonnements : Six mois, **13 fr.**; un an, **25 fr.** Étranger, **16** et **30 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Conformément à l'usage, la **D. C.** *ne paraît* *ue toutes les deux semaines durant la* *ériode des vacances. En conséquence,* **E PROCHAIN FASCICULE** *sera publié* **LE 5 AOUT.**

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

CATHOLICITÉ DE L'ÉGLISE CONQUÉRANTE

L'Exposition des Missions au Vatican

De la *Revue des Deux Mondes* (15. 7. 25) :

Une visite à l'Exposition (1).

Fendant la foule qui faisait la queue, ce matin d'avril, à la porte du Vatican, devant le guichet des musées, deux soutanes pressées se coulèrent et disparurent. Allure décidée, visages de poilus arrivant de « là-bas », avec ces yeux brillants qui parlent d'aventures : et ils dissimulaient sous leurs robes des objets bizarres, dont un de ces pantins de bois chers à M. Picasso, un de ces fétiches nègres, barbouillés d'ocre et de vermillon, et terminés en pattes de grenouille. Singulier voisinage pour l'Apollon du Belvédère !... Ah ! j'y suis : un chef-d'œuvre pour l'Exposition des Missions ! Sur-le-champ, mon parti fut pris. Laissons les Allemands faire de l'esthétique : je leur abandonne ce matin la Sixtine, qu'ils me gâtent. Suivons plutôt nos petits curés dans les baraques de la « *Mostra* ».

Le Pavillon de l'Hygiène.

Je n'avais nulle idée de ce que j'allais voir. J'avais bien entendu parler, comme tout le monde, d'une Exposition des Missions qui devait se tenir au Vatican pendant l'Année Sainte (2) ; j'en avais même traversé par hasard quelques *stands*, en revenant de visiter l'appartement Borgia. J'étais cette fois dans une grande salle, à laquelle deux rangées de cellules sur les côtés donnaient un aspect de lazaret. Cet aspect ne trompait pas : c'était le pavillon de l'Hygiène. J'ai su depuis que l'ordonnance en est due au P. Gemelli, professeur à l'Université catholique de Bologne (3). Spectacle saisissant ! Chaque cellule est le repaire d'une maladie : c'était un arsenal de tous les maux qui guettent le missionnaire et qui attaquent dans toutes les parties du monde la misérable espèce humaine. Il y avait la chambre de la malaria, celle de la petite vérole, celle de la fièvre jaune, de la maladie du sommeil, la chambre du choléra, de la lèpre, de la peste. Des cartes semées de points rouges, semblables aux taches d'une éruption, représentaient l'empire de chaque maladie, la patrie de cette flore mortelle. Des photographies, des moulages montraient les malheureux malades, les faces défigurées, les corps tuméfiés, rabougris, les chairs rongées de plaies et de pustules immondes, les os pourris, couleur de colle ou d'amadou, tordu[s] comme des bâtons de cire, les fonctions de la vi[e] corrompues dans leur source...

Lutte des Missionnaires contre les insectes homicides.

Géhenne, mélancoliques royaumes de la pitié[,] détresses de la nature, domaine du missionnaire E[t] les mouches ! Les vues agrandies des microbes, le[s] projections microscopiques des germes pathogènes[,] ces insectes, ces larves homicides à l'aspect de ter[-]reur, ces légions de pucerons et de bestioles volantes[,] avec leurs carapaces, leurs scies, leurs couteaux[,] leurs suçoirs, leurs formes effrayantes de crustacé[s] et de sauterelles, c'étaient là les figures des fièvres[,] des typhus, des contagions, des pestes. Ces nuée[s] d'invisibles, ces impalpables armées de l'air, voil[à] l'ennemi : c'est à leurs escadrons que le mission[-]naire livre bataille. Et alors on se rappelait irrésist[i]blement ces épisodes de nos antiques légendes, ce[s] figures des thaumaturges, des vieux héros du chri[s]tianisme que l'on représente toujours, à la porte de[s] cathédrales, domptant l'Enfer, la crosse ou le bâto[n] pastoral enfoncé dans la gueule d'un monstre : le[s] guivres et les tarasques, les griffons et les basilic[s] dont les saints de la Gaule délivrèrent les contrée[s] qu'ils évangélisèrent. Partout l'histoire locale com[-]mence par cette victoire sur le génie du mal. Et l'o[n] demeurait émerveillé de voir recommencer au fon[d] de la Chine et de l'Afrique une éternelle Légend[e] dorée.

Pavillons de l'Extrême-Orient.

A côté, dans cette partie des jardins appelée le pa[r]terre carré, le long de la ruelle *della Zitell[e]* s'ouvraient les pavillons de l'Extrême-Orient, Chin[e,] Japon, Océanie. En quelques pas, le promeneur [se] trouve transporté à l'autre extrémité du monde, da[ns] l'immense dédale des civilisations chinoises, av[ec] leur mobilier de laque dont les ornements imite[nt] le dragon et le nuage, leurs pagodes, leurs bonzerie[s,] leurs monstres, leurs coutumes d'une antiquité mill[é]naire. Plus loin, c'étaient les îles de la Polynési[e,] les archipels qu'entourent des ceintures de corail, l[es] îles formées de volcans mal assoupis où la la[ve] réchauffe, dans une sueur d'étuve, une flo[re] qu'habitent des papillons inouïs, larges comme d[es] oiseaux, ailés de soie et d'agate, — les îles volu[p]tueuses et profondément idolâtres où sommeille[nt] encore les obscures forces primitives et où le sorci[er] au rythme des tambours de bois creusés dans un tro[nc] d'arbre, mène la danse magique, masqué sous u[ne] cloche de feuillages.

Le Vatican et l'organisation de l'Expositio[n]

Et tout à coup, au moment où l'on se croit bi[en] loin, perdu dans les rêves confus de l'humanité b[ar]bare, on arrive à cet endroit de la galerie où l'arc[hi]tecte a ménagé un portique, une terrasse, une mag[ni]fique ouverture sur les jardins du Vatican, une b[aie] de lumière et de ciel qu'emplit de sa masse azur[ée] sur son socle de travertin, la coupole de Michel-An[ge.]

J'étais conquis, ravi par une pensée majestueu[se.] Comme ces jardins, ce peu d'espace accordé au s[uc]cesseur de Pierre, embrassaient aisément la terr[e !] Comme ce qui s'agite au dehors se rapetissait tou[t]

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *Documentation Catholique*.

(2) Une revue illustrée paraît à Rome pendant la durée de l'Exposition ; il y en a une édition française. Signalons aussi l'excellente *Revue des Missions*, publiée par les soins du R. P. Piolet et de M. Georges Goyau. (Sauf indication contraire, les notes sont de l'auteur.)

(3) Le R. P. Gemelli, O. M., ancien professeur de l'Université de l'Etat, est recteur de l'Université catholique de Milan. (Note de la *D. C.*)

coup ! Ici règne un esprit à la mesure de l'univers. Qu'on se reporte au bref du Saint-Père adressé à S. Em. le cardinal Van Rossum, préfet de la Propagande, et qui expose l'ensemble du projet pontifical : « Tout ce qui regarde, dit ce document, chaque pays, son climat, son peuple, ses coutumes, son degré de culture, le culte païen et le vrai culte... » Quel prince aurait le pouvoir de s'exprimer ainsi en pensant à l'humanité tout entière, sans tenir compte de frontières ni de races ? Lisez encore la lettre adressée aux généraux des ordres missionnaires : « Cinq sections, correspondant aux cinq parties du monde. » Programme tout romain, langage impérial ! Il a suffi de ces deux lettres des 24 et 29 avril 1923 : un ordre de quelques lignes, et, en moins de deux ans, presque sans argent, sans budget, voilà cinquante mille religieux à l'ouvrage, par petites équipes, jusque dans les cantons les plus reculés de la terre ; les préfectures, les missions, les postes du désert et de la brousse se mobilisent ; les matériaux de l'ouvrage se recueillent, se concentrent et s'expédient. En quelques mois, tout s'exécute. Des baraquements s'élèvent par les soins des ingénieurs du Vatican dans une partie de l'immense lice du palais que domine la niche de Bramante, et qu'on appelle la cour de la Pomme de Pin. Dans la semaine de Noël, Sa Sainteté, accompagnée du secrétaire d'Etat et du préfet de la Propagande, inaugure l'ouvrage, tandis que de nouveaux bâtiments, pour suffire à l'abondance des envois, s'improvisent dans les jardins.

Elle donne « au monde la plus haute idée du pouvoir qui l'a organisée ».

Le Saint-Père avait bien raison de s'applaudir. Des expositions semblables avaient eu lieu en ces derniers temps, entreprises à grands frais, avec toutes les ressources des Etats modernes, l'une à Marseille, l'autre à Londres, grandes revues où les métropoles se montraient entourées de leurs colonies, appuyées sur les vastes richesses de leur Empire. Il n'y manquait, bien entendu, aucune des « attractions » qui amusent le badaud, theâtres, jeux, restaurants, spectacles de danse et de musique, exhibitions de femmes, toutes choses qu'on ne s'attend pas à retrouver chez le Pape. Et cependant, tout compte fait, il est probable que, de ces trois expositions, c'est la plus pauvre qui se trouve être la plus impressionnante et qui, finalement, aura donné au monde la plus haute idée du pouvoir qui l'a organisée.

Un aperçu du champ où travaillent les Missionnaires.

Je n'avais encore rien vu : ou du moins, j'avais commencé ma visite à rebours, par la partie la plus lointaine et la plus excentrique. C'était, on s'en souvient, celle qui déborde dans les jardins et présente le tableau de l'Asie et de l'Océanie. L'Exposition comprend en effet une partie descriptive, une sorte de géographie animée ou de magasin pittoresque, un « tour du monde » anecdotique, destiné à donner une vue de l'univers, un aperçu du champ où travaille le missionnaire, de sa vie d'aventures, des conditions où il opère, dans les ruelles de Canton, dans les maisons de bois et de papier du Japon, dans la case de boue séchée du Toucouleur, dans la hutte de joncs du Hova, jusque chez le Fuégien ou l'Esquimau « dans son outre de peau de vache marine ». C'est le développement de la page fameuse du *Génie du Christianisme*. On voit les types, les costumes, les usages, les ustensiles de la vie privée, les plantes, l'industrie, les bêtes, les oiseaux, toute la ménagerie des bestiaires et des arches de Noé, sujet des peintres dans les tentures des *Quatre parties du monde*. Car on sait que les missionnaires ont été de tout temps de grands naturalistes. L'astronomie, la botanique, les sciences de la nature comme celles du langage, des religions, des fables, leur doivent une foule d'observations précieuses. Cette curiosité, cet amour de la créature, de la variété infinie de l'œuvre divine, se reflète dans cette partie de l'exposition, qui est un abrégé ou un miroir de la planète. C'est naturellement la partie la plus séduisante pour la foule, toujours avide, comme l'enfant, d'images et de roman, toujours éprise de l'étrange et du détail qui dépayse. C'est là l'*Odyssée*, le voyage, le côté qui, chez le missionnaire, frappe l'imagination. Le hasard m'y avait conduit tout d'abord. Mais ce n'était que le moindre intérêt de l'affaire.

Histoire et rôle des Missions.

Le morceau principal se trouve compris au contraire dans l'enceinte même du palais, dans le *Cortile della Pigna* ; c'est un bâtiment en fer à cheval, formé d'un corps central avec deux ailes en retour : enfilade d'une quinzaine de salles disposées dans une suite logique, de manière à offrir une vue générale de l'histoire et du rôle des Missions. Il faudrait, pour bien faire, suivre cet exposé de salle en salle, de chapitre en chapitre. Je suis obligé de me borner, d'indiquer à grands traits le sens de ce discours. Il en est peu de plus émouvants.

On entre par une salle consacrée à la Terre Sainte, berceau de la Révélation, patrie et tombeau de Jésus, coin de terre prédestinée d'où devait naître la semence de la famille chrétienne : c'est le prologue de l'Exposition. C'est à la fois l'ordre éternel et temporel. Tout part de là. Un immense plan en relief, de six mètres de long, occupe le milieu de la salle et représente aux yeux, avec ses formes et ses couleurs, comme on le verrait d'un avion, le territoire de la Palestine : terre sacrée, étendue comme le suaire du Sauveur, voile de Véronique gardant l'empreinte touchante de ses larmes et de son corps, bourgades, sentiers, montagnes, lacs, paysage de l'Evangile, horizons enchantés de la poésie des paraboles, collines qui racontent la plus tendre des histoires humaines, poussière sainte, reliquaire, sépulcre, objet de tant d'amour et de tant de soupirs, vallées qui furent le thème de rêveries séculaires et que la chrétienté tint longtemps pour le plus cher de ses trésors, aujourd'hui, hélas ! sujet de gêne et de mélancolie... Qu'avons-nous fait de Jérusalem ? Chacun de nous a, dans ses souvenirs, la maison de ses premières années : les Lieux Saints étaient pour l'Europe cette maison d'enfance. Il vient un moment dans la vie où on liquide ce passé. On croit faire une bonne affaire. La mère ne s'y résigne pas et nourrit dans son cœur le culte du foyer.

État du monde chrétien des premiers siècles au moyen âge.

D'autres cartes, dans la salle suivante, nous montrent les progrès de l'Evangile, l'état du monde chrétien aux différents siècles de l'histoire : à la fin du IVe siècle, à la fin de l'âge des martyrs, à la veille des invasions barbares, voici l'Eglise glorieuse des Jérôme et des Augustin ; ses limites se confondent avec celles du monde romain. Elle remplit les bords de la Méditerranée. C'est la première étape de sa merveilleuse histoire. Puis, au VIIe siècle, nouvelle phase de son existence : partie des déserts de l'Arabie, une terrible rafale balaye tout l'orient de la Méditerranée, les côtes de Libye, l'Egypte des anachorètes, les antiques églises d'Afrique ; l'invasion musulmane

pénètre jusqu'en Espagne et, pendant de longs siècles, infeste la mer latine de pirates barbaresques. Cependant, l'Evangile a compensé ces pertes en s'avançant vers le Nord à la conquête de la Germanie ; la Croix franchit le Rhin et le Danube, où s'était arrêté le vol des aigles romaines ; Charlemagne la plante dans ces forêts, fières encore du massacre des légions de Varus. Des colonies de Cîteaux installent dans ces régions du Nord des centres de culture, que couvre la flanc-garde des chevaliers teutoniques. Appuyée sur ces bases, ayant organisé ses nouvelles conquêtes, l'Eglise entreprend de refouler l'ennemi de la chrétienté : c'est la longue croisade d'Espagne, l'épopée de Saint-Jean-d'Acre et de Jérusalem, le duel séculaire contre la double corne ou la tenaille du Croissant.

Les cartes des Missions.

On s'étonne d'abord : que font ces cartes dans une histoire des Missions ? Mais l'Eglise n'est-elle pas la grande missionnaire, la fille des apôtres, avec ses milices et son chef, que le vieux langage appelait l' « apostolle » ? Trompés par sa durée au milieu de notre monde changeant, nous ne voyons plus guère en elle qu'un principe immuable, un roc qu'assiège et ronge l'écume des orages. A voir ces cartes, on imagine plutôt le Pontife romain comme l'héritier des Césars, à son poste de commandement, d'où il dirige les mouvements d'un « front » toujours mobile, avec les alternatives, les reculs, les flottements d'une éternelle bataille.

L'extension des Missions commence surtout au XIIIe siècle.

C'est vers cette époque des dernières croisades que commence proprement l'âge des missionnaires. Les grands Ordres du XIIIe siècle, Prêcheurs, Mineurs, impriment au christianisme une impulsion nouvelle. François vole en Egypte et dispute avec le Sultan. Cependant, la Papauté a conçu un dessein plus vaste. Ayant reconnu que l'Islam est réfractaire à l'Evangile, elle avait préparé une machine pour l'exterminer. S'avançant par la route des Huns jusqu'aux limites de la Russie, les Tartares de Gengis-Khan venaient battre les Carpathes : le Pape conçoit le projet de s'allier à ces barbares, et peut-être de les convertir, afin d'écraser avec eux les ennemis de la Croix. Il pensait avoir quelque chance de renouveler avec eux la greffe qui avait réussi avec les tribus franques, saxonnes, scandinaves.

Christianisme en Chine.

Ces païens n'étaient pas étrangers à toute lumière chrétienne : quelques lueurs de l'Evangile avaient pénétré dans la Chine, à une époque reculée, par les Eglises nestoriennes. Tout n'était pas roman dans l'idée qu'on se faisait du fabuleux royaume du mystérieux Prêtre Jean. Qui verrait d'un œil indifférent, dans cette salle de l'Exposition, ce vénérable monument du musée du Latran, la stèle de Si-ngan-fou et son inscription chinoise du VIIIe siècle, annonçant la « bonne nouvelle de la vierge qui a enfanté en Syrie » et la maxime évangélique « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même » (1) ? On est mieux disposé à en croire la légende un peu folle de saint Thomas, apôtre des Indes, et ses miraculeuses prouesses aux bords du Gange. La religion de Jésus avait donc pénétré en Chine fort peu après l'époque où Hiouen-Thsang entreprenait le pèlerinage des sanctuaires bouddhistes. Comment s'expliquent ces échanges, cette perméabilité qui portaient de Perse au fond de l'Orient la notion du Christ, et inversement de là-bas jusqu'à Venise, à Parme et aux rives de la Seine, la légende des saints Barlaam et Josaphat ? M. Paul Pelliot nous doit l'histoire de ces premières et incertaines chrétientés de l'Asie. Le fait est que les messagers du Pape et de saint Louis, les Franciscains Jean de Plan-Carpin et Guillaume de Rubruk (1), qui pénétrèrent en Chine avant Marco Polo, au milieu du XIIIe siècle, et vécurent à la cour des Empereurs mongols, dans la ville de Karakorum et au camp de la Horde d'or, y trouvèrent des princesses chrétiennes. Les beaux manuscrits à peintures de l'atelier de Jean Pucelle, que le roi envoyait en présent au Grand Khan, n'y furent peut-être pas tout à fait lettre close : ces images purent faire rêver quelque Zaïre des bords de l'Amour. Des stèles de l'époque mongole, timbrées de la croix cantonnée de l'A et de l'Ω, ont été retrouvées depuis le XVIIe siècle dans différents endroits de la Chine. Il y a une douzaine d'années, le P. Arnaïz en découvrait à Tsian-tchéou un nouvel exemplaire infiniment curieux : le signe des chrétiens domine une figure ailée et cornue, assise sur des nuées, et respirant une fleur de lotus (2).

Le XVIe siècle, âge héroïque des Missions et des grands Ordres Missionnaires.

Mais au XVIe siècle, deux événements capitaux bouleversent le monde et forment le point de départ des missions modernes : la découverte de l'Amérique et le schisme de Luther. Les fidèles ne doutèrent point qu'il n'y eût entre ces deux faits un mystérieux rapport : la Providence doublait le monde pour réparer les pertes de la foi dans l'ancien. Les peuples nouveaux semblaient une réserve destinée à rajeunir l'Eglise vieillissante. Vingt héros s'élancent aussitôt à la conquête des âmes pour embrasser et baptiser ces frères inconnus. C'est l'âge héroïque des Missions, immense travail apostolique, qui précède de deux siècles l'établissement de la Sacrée Congrégation de la Propagande. L'histoire de cette longue période, rose de la pourpre des martyrs, est racontée dans la troisième salle, la plus émouvante de l'Exposition. Tous les grands Ordres missionnaires, Carmes, Franciscains, Trinitaires, ont tenu à honneur de prêter à cette salle des Saints les reliques des leurs. Entre tous ces héros, brûlants de la soif de mourir et de la charité ardente du genre humain, brillent les milices nouvelles qui se créèrent à cette époque, les prêtres de la Compagnie de Jésus et ceux de nos Missions Etrangères. Ils se partagent presque également la gloire de cette salle et le privilège du sang répandu pour la foi.

Reliques de saint François-Xavier.

On ne peut énumérer ces reliques ; à qui le cœur ne battrait-il en contemplant la précieuse vitrine de saint François-Xavier, son bréviaire, unique confident de ses peines apostoliques dans les solitudes, les déboires et les amertumes sans nombre où l'engage

(1) Cf. Gr. Pauthier, *L'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*, Didot, in-8°, 1858.

(1) Cf. R. Beazley, *The Text and version of John of Plano-Carpini and William de Rubruquis*, Londres, Hackluyt Society, 1903.

(2) Reproduit par M. Pelliot, dans le *T'oung Pao*, 2e série, vol. XV, Leyde, décembre 1914. Voir le discours du même auteur à la Séance publique des cinq Académies du 25 octobre 1922 et encore « Les Mongols et la Papauté » dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1923. On peut voir à l'Exposition la lettre originale de Guynk à Innocent IV (1246), tirée des archives du Vatican.

son zèle presque insensé des âmes, ses lettres autographes, datées de chacune de ses escales à travers toutes les mers hostiles des Indes et du Japon ? Il n'eut pas le bonheur d'arroser de son sang les vieilles terres stériles qu'il voulait attendrir : il n'eut pour déchirer son cœur que l'ingratitude humaine, l'angoisse de l'effort inutile et le désespoir de mourir sans avoir jamais pu communiquer au monde l'immensité de son amour. Je ne vais pas raconter ici, après M. André Bellessort, la passion de cet homme extraordinaire. Mais M. Bellessort connaît-il ce petit tableau japonais, peint sans doute aux dernières années du XVI[e] siècle, qui représente un crucifix, flanqué des deux portraits d'Ignace et de Xavier ? Pas un Christ de Moralès ou du prodigieux Greco ne m'émeut plus que cet humble monument du christianisme naissant dans l'Empire des Shoguns et des Samuraïs : un pareil témoignage paye les sueurs et l'agonie de l'apôtre.

La « Salle des Martyrs » des Missions Étrangères.

Les Missions Etrangères ont reconstitué à Rome une partie de cette Salle des Martyrs, cette froide petite salle tendue de cretonne rouge, qui est le cœur de leur Séminaire de la rue du Bac, et qui est un des secrets pathétiques de Paris. Aucune maison moderne ne leur dispute la gloire du sang. Voici un choix de ces tableaux dont le détail fait frémir, ces tableaux de papier, peints avec cette étrange impassibilité chinoise par quelque artiste de là-bas, frère de nos peintres d'enseignes ou d'images d'Epinal, et qui sont des procès-verbaux candides de tortures : voilà ces martyrs de la Chine, les prêtres décapités, les corps écartelés et coupés par quartiers, les boucheries innommables, et les magistrats qui président à l'exécution, avec ce je ne sais quoi d'officiel et d'administratif, de paperassier jusque dans la sauvagerie, qui redouble l'horreur. Voici les reliques elles-mêmes, les linges imbibés de sang décoloré, les objets familiers, les vêtements, les livres, les rosaires des martyrs, les lettres qu'ils s'écrivent à la veille de mourir, d'une main paisible et d'un style cérémonieux : « Monsieur et cher confrère... » ; voici les instruments de leur passion, les lourds carcans, les cangues, sorte de longue échelle qu'on serre au cou du condamné pour l'empêcher de fuir ou le faire reconnaître en cas d'évasion, les chaînes, les entraves, les couteaux qui ont égorgé... Objets chargés de sentiment et tout transfigurés par la piété qui s'y attache ! Ils parlent moins de tourments que d'un étrange bonheur ; ils vous jettent par-dessus les bords de la Nature, dans l'ordre des valeurs de la Grâce : « Chaînes que portait le Bienheureux Vénard en marchant au supplice... » Ainsi parlerait Polyeucte. Et le Bienheureux Bonnard et le Bienheureux Cornay et le Bienheureux Chapdelaine, et il y en a toute une litanie !... Qui peut dire quelle émulation d'héroïsme, quel désir d'échapper au terre à terre, quelles soifs de sacrifice s'allumeront au contact de ces sacrés trophées ?

Labeur scientifique des Missions.

Je me suis attardé dans ces salles pleines d'histoire ; je les quitte à regret. Mais, pour achever ce rapide tableau des Missions, il est nécessaire de dire un mot de leur labeur scientifique. Ce côté de leurs services ne devait pas manquer de toucher particulièrement le prélat érudit, le savant bibliothécaire de l'Ambrosienne, qui est devenu aujourd'hui Sa Sainteté Pie XI. Depuis plusieurs siècles, les Missions ont accumulé une foule d'observations et de documents de toute espèce ; elles y ajoutent inlassablement des faits et des idées ; elles ont contribué plus qu'aucun corps savant à accroître le répertoire des connaissances humaines. On sait ce qu'ont été pour le XVII[e] et le XVIII[e] siècles les fameuses *Lettres édifiantes*, les relations des Jésuites de Pékin, celles des Jésuites de Québec sur la Nouvelle-France et les sauvages d'Amérique : Voltaire leur doit à peu près tout ce qu'il sait de la Chine, et Rousseau la meilleure part de son utopie sentimentale et rétrograde sur la félicité de l'état de nature. Aujourd'hui encore, le missionnaire demeure un des auxiliaires les plus précieux de la science : ces observateurs de bonne foi, dépouillés d'ambitions humaines, pauvres et ne travaillant que pour l'amour de Dieu, portent dans leurs recherches une pureté qui manque quelquefois au travailleur profane ; le temps ne compte pas pour eux et leur permet le plus grand des luxes, ce luxe de plus en plus impossible dans nos vies affairées, et sans lequel on ne fait rien de solide, la patience.

On trouverait parmi eux les membres d'une Académie des sciences et, plutôt encore, d'une Académie des inscriptions et belles-lettres : des archéologues, des curieux, des fureteurs d'archives, surtout des grammairiens, des philologues, des linguistes. Ce seul travail de grammairiens, qu'exige la nécessité de catéchiser l'univers, de traduire le *Pater* et le *Credo* dans l'idiome de chaque tribu d'Afrique, d'Océanie, de déchiffrer les alphabets, de déterminer la syntaxe et le vocabulaire, de faire pénétrer dans ces langues incultes les éléments de l'arithmétique, les premières nuances de délicatesse morale, et cela dans les dialectes de peuplades à demi éteintes, réduites maintenant à quelques centaines d'individus, est une entreprise monumentale, qui excédait les forces d'une société purement humaine. Ce sont les miracles de l'amour.

La Bibliothèque des Missions.

Mais tant de travaux demeuraient épars. Il manquait à ces prodiges de bonne volonté un organe central, la liaison. Centraliser tous ces efforts, constituer des archives générales, une encyclopédie du travail des Missions, c'est peut-être l'idée la plus féconde de l'Exposition. La Bibliothèque des Missions, qui occupe la partie centrale du fer à cheval du *Cortile de la Pigna*, survivra, pour l'honneur de l'Eglise et du pape Pie XI, à l'occasion qui l'a fait naître. Elle s'ajoutera à la célèbre imprimerie polyglotte qui a édité depuis un siècle tant de textes orientaux aux frais des souverains pontifes, *ex typis vaticanis*. En attendant, cette salle des livres, ces catéchismes, ces cantiques, ces recueils de prières, ces abrégés de l'histoire sainte imprimés en têtes de clous, sur des papiers de chandelle, dans cent langages inconnus, ces livres qui enseignent aux petits sauvages les récits qu'épèlent nos enfants, Adam et Ève, Abel, Tobie, Joseph, la naissance et la mort de Jésus, toutes les tendres histoires qui forment depuis deux mille ans la sensibilité chrétienne, cette salle de Pentecôte est une grande merveille. C'est le don du Saint-Esprit, le Saint des Saints de la famille.

Anthropologie, préhistoire, ethnographie.

Mais parmi tant de sciences auxquelles le missionnaire apporte son tribut, l'une des plus nouvelles et des plus importantes est l'anthropologie. Le premier intérêt pour l'homme, c'est toujours l'homme. Le problème de nos origines, celui de la formation du langage, des idées et des cultes, sont entrés aujourd'hui dans une phase expérimentale ; nous avons sous les yeux des représentants de tous les états qu'a traversés dans sa longue histoire la vie des peuples civilisés ; nous sommes encore aujourd'hui

contemporains de l'âge de pierre ; il subsiste çà et là des débris de tribus lacustres, des nomades, des peuples de chasseurs, des hommes qui sont encore ce qu'étaient il y a vingt mille ans nos ancêtres des cavernes.

On sait quelles perspectives, quel recul infini ont prêtés aux études les découvertes de la préhistoire, quelles énigmes posent au seuil de nos connaissances les étonnantes peintures d'Altamira ou des Eyzies. Or, il surnage par endroits sur notre goutte de boue des lambeaux de ces limbes ; certains groupes humains n'ont pas encore soulevé ce voile de brouillards. L'objet essentiel de ces études des origines est, comme toujours, la genèse des idées religieuses, la critique de la Révélation. Pour les rationalistes, le système en vogue aujourd'hui consiste à donner de toute chose une explication « magique » ; la magie, c'est-à-dire la croyance à la vertu de certaines formules ou de certaines pratiques pour contraindre ou pour conjurer les forces mystérieuses de la nature, serait le germe commun de toutes les religions ; de là sortiraient l'idée et le culte des dieux, idée qui s'épure elle-même et se généralise par le travail des siècles dans la notion d'un Dieu unique, jusqu'au moment où la science achève de dissiper ces vaines images et de substituer ses lois à ces fantômes de l'esprit. La magie est à la mode. C'est le *tarte à la crème* de l'anthropologie, comme le « sexe » est le refrain de la psycho-analyse.

Je n'ai malheureusement aucune compétence sur ces sortes de sujets, quoique j'admire toujours les savants qui ont là-dessus des certitudes. Mais le seul énoncé du problème en montre l'intérêt, qui ne pouvait échapper aux missionnaires du christianisme. C'est un des points sur lesquels ils pouvaient apporter le plus de lumières, en corrigeant par leur expérience des hommes les vues systématiques des géographes de cabinet. La salle d'ethnograhie, organisée par le P. Schmidt, de l'Institut de Saint-Gabriel, en Autriche, est une des meilleures de l'Exposition (1) : on y trouve un ensemble merveilleusement clair, une leçon de choses pour l'étude des religions comparées. D'après ce tableau des formes de culture les plus élémentaires, telles qu'on les rencontre dans les coins les plus déshérités du continent austral ou boréal, il semble douteux que la magie soit un phénomène primitif ; elle apparaît à peine chez ces peuplades simples. On trouve chez elles, en revanche, une idée assez pure d'un Etre paternel et suprême ; point de fétiches, point d'images, nulle trace de prêtres et de rites ; sainteté des mariages, point de formules de prières, oraison réduite au murmure et à l'offrande du cœur, tel, semble, selon le P. Schmidt ou le P. Pinard, l'état religieux de ces races patriarcales (2). La magie n'apparaît qu'avec une civilisation matérielle plus compliquée, déjà plus éloignée de la source : comme si ces tribus archaïques, écartées du commerce des hommes, avaient conservé plus intacte, moins ternie par les souffles et les passions de la vie, l'empreinte de la divinité et le reflet du Créateur. Je n'ose m'aventurer plus avant sur ce domaine glissant de la théologie naturelle. N'est-il pas admirable de voir, à deux siècles d'intervalle, le même amour du sauvage, la même tendresse évangélique des peuples misérables, ressusciter l'illusion de Jean-Jacques et son rêve mystique de nature innocente ?

(1) Cf. D. C., t. 8, col. 1196-1197, 1198, 1203-1204, 1205-1206. Cf. également l'article consacré à Frédéric Bouvier : D. C., t. 13, col. 1393-1395. (Note de la D. C.)

(2) Cf. RR. PP. Schmidt et W. Koffers, *Voelker und Kulturen*, Ratisbonne, 1925 ; — R. P. H. Pinard, *L'étude comparée des religions*, Paris, 1924-1925.

La religieuse, auxiliaire indispensable du missionnaire.

Ai-je tout dit, tout décrit ? Le peu que j'ai entrevu, au cours d'une trop rapide visite, ouvre du moins un aperçu sur l'immense bagage de faits, sur le vaste horizon d'idées qui se pressent dans les trente salles de cette exposition. Que de choses il resterait à dire sur l'art spécial du missionnaire, et par exemple sur ce que représentent, depuis trois quarts de siècle, les missions de femmes ! Par la femme, la crèche, les soins de la première enfance, l'Eglise se fait maternelle : elle atteint le cœur, les régions profondes, les nappes instinctives et fraîches de la vie. Que n'ont pas fait pour guérir la noire Afrique de ses misères, pour sauver des milliers de vies et relever le sort des femmes, que n'ont pas fait les robes blanches, les mains, le sourire des religieuses ? La Sœur, par ses voies insinuantes, pénètre là où échoue le Père ; elle ouvre la route, prépare et amollit les cœurs. Le sauvage qui a vu l'ange à l'œuvre n'a plus de peine à comprendre la maternité d'une Vierge.

L'apothéose de l'âge des Missions.

Du reste, qui sait ? Cette Exposition triomphale marque à la fois l'apothéose et peut-être la fin de l'âge des Missions. A mesure que leur œuvre s'étend, que les Eglises se multiplient, il devient plus difficile de fournir des cadres européens aux nouvelles foules chrétiennes. Il arrivera nécessairement que les pays de mission seront appelés à tirer de leur sein leurs prêtres, leurs évêques : la Chine, le Japon, l'Afrique, auront un jour leurs Eglises nationales, en union avec Rome par la hiérarchie, la discipline, les sacrements, mais vivant chacune de sa vie indépendante, comme dans la suite des siècles la Gaule, l'Espagne, la Germanie, une fois baptisées, ont été dans l'Eglise autant de personnes morales. Ces terres lointaines enfanteront leurs confesseurs et leurs docteurs; l'Inde, la Corée verront se lever leur Tertullien, leur Isidore, leur Bède le Vénérable. N'a-t-on pas vu naguère un phénomène précurseur dans ce premier concile qui réunissait à Changhaï, il y a environ un an, les délégués de ces florissantes chrétientés de la Chine, quarante-deux évêques, quatre préfets apostoliques, un Trappiste et quarante-trois prêtres ? L'avenir des Missions est de susciter, de former des clergés indigènes, qui peu à peu les remplaceront, comme un père de famille, ayant achevé d'élever et d'établir ses enfants, se réjouit de mourir et dit : *Nunc dimitis, Domine, servum tuum.*

Merveilleuse confiance ! Politique vraiment digne de Rome ! Le problème qui se pose ici est le même qui se présente fatalement un jour ou l'autre dans la vie des Empires coloniaux : combien d'entre eux ont su le résoudre ou peuvent se permettre d'aborder ce tournant inévitable avec la même sérénité et le même désintéressement que l'Eglise, parce qu'elle a les paroles de vie et qu'elle ne poursuit qu'une œuvre d'éternité ? L'âge des Missions, commencé avec cette vocation de saint Pierre que représente, à la Sixtine, la fresque de Ghirlandajo, prendra fin : avec lui sera close une phase héroïque et deux fois millénaire de la vie de l'Eglise. Les siècles de l'apostolat, la longue épopée de l'Evangile seront une page tournée de l'histoire universelle, un chapitre révolu des annales du royaume de Dieu. Assez d'autres travaux attendent les successeurs de l'Apôtre, jusqu'à ce que le Seigneur soit le vrai maître des âmes et qu'il n'y ait plus au monde qu'un seul troupeau et un seul pasteur, et que la famille humaine ne reconnaisse qu'un seul Père.

Pierre Troyon.

L'Église orthodoxe russe dans la tourmente

(1917-1922)

Sous le joug des Soviets

(*Suite.*) (1)

III — LA RELIGION EXPULSÉE DE L'ÉTAT

« Le décret de séparation [...] se borne [...] aux principes généraux ; [...] il n'indique ni les moyens [...] ni la période de réalisation, [...] ce qui eût été nécessaire pour un règlement législatif normal. Il est certain que les autorités locales pouvaient interpréter à leur façon cette imprécision et établir elles-mêmes une méthode d'action. [...] Le décret ouvre un trop vaste espace au bon plaisir, et c'est une défectuosité. Mais, d'autre part, c'est là un avantage pour l'Eglise ; la possibilité lui est offerte d'aboutir à des ententes générales ou particulières. » (2) On a vu et l'on verra encore combien ce soi-disant « avantage » est illusoire. Les précisions pratiques seront presque toujours en défaveur de l'Eglise.

1° Laïcisation de l'État.

A dater de la révolution d'octobre, « toute participation du Gouvernement à une cérémonie religieuse quelconque a cessé » ; par exemple, « les funérailles des victimes de la révolution » sont purement civiles, « malgré les efforts du Concile pour y faire participer le clergé (3). Les emblèmes religieux disparaissent rapidement des locaux officiels, ou, s'ils y restent quelque temps encore, ils perdent leur première signification. [...] L'Eglise devient une institution privée ; [...] le Gouvernement s'en sépare » (4). Cette œuvre de laïcisation a d'ailleurs commencé avec le Gouvernement provisoire. Sans doute, c'est dans les églises que se prête, par ordre, le serment de fidélité à ce Gouvernement au lendemain de sa formation ; les prières officielles pour le tsar sont remplacées par des prières pour le nouveau régime, les aumôniers restent en fonctions, le budget des cultes est maintenu, le Gouvernement est représenté au Concile ; mais, dès le lendemain de la révolution du 15 mars 1917, l'appel à Dieu et à la foi orthodoxe est banni des discours officiels ; le Gouvernement ne se place plus sous le signe religieux ; la laïcité débute en Russie et prépare la voie à un Etat séparé de l'Eglise (5).

2° Registres d'état civil.

« Il est un peu plus compliqué » de remplacer l'Eglise dans la tenue « des registres d'état civil ». L'Etat, pris au dépourvu par sa propre hâte, « ne dispose pas au début de l'appareil » nécessaire, et il « laisse provisoirement fonctionner l'ancien », celui de l'Eglise. Ce trait peint au vif la mentalité brouillonne et chaotique des Soviets. « L'Eglise n'est pas payée pour ce travail ; les fonctionnaires » qui la remplaceront « demandent un salaire. [...] En réalité, le transfert de ces registres se heurte à de sérieuses difficultés. D'une part, le clergé, qui avant la révolution manifestait son mécontentement contre cette charge qui lui était imposée, s'y accroche tout à coup et ne veut à aucun prix se dessaisir de ses registres d'état civil. En novembre 1918, l'autorité patriarcale continue à obliger les paroisses à tenir ces registres comme par le passé, et même [...] elle maintient pour les extraits d'actes les droits de timbre (1). [...] D'autre part, la population, extrêmement conservatrice, ne veut pas non plus renoncer à l'ancien ordre de choses. Les masses peu conscientes, surtout à la campagne, sont même ouvertement hostiles aux actes purement civils. [...] Quand les bureaux officiels d'état civil sont organisés, [...] ils manquent de clients. [...] Ces bureaux dépendent d'abord du ministère de la Justice, [...] puis ils sont rattachés au ministère de l'Intérieur. [...] Au reste, ce n'est que vers décembre 1918-juin 1919 que l'Etat achève l'opération de laïcisation de l'état civil ». Il paraît « qu'il y a de l'indécision, du retard », dans le nouvel « appareil » de l'Etat. « Bref, jusqu'à la fin de 1918, l'Eglise inscrit plus d'actes que l'Etat. [...] Dans le courant de 1919, [...] la population ne peut plus tourner » le décret ; c'est l'époque des « cartes de ravitaillement, qui ne sont délivrées » que sur présentation de « papiers » laïques. Ainsi se clôt le débat. « Quant au clergé, il ne profite guère de l'autorisation de prendre copie des registres confisqués : ce n'était pas chose facile. » (2)

3° Budget des cultes.

« La cessation des crédits pour les besoins du culte s'opère mécaniquement ; [...] elle précède même le délai prévu par le décret (3), [...] et le clergé a beaucoup de peine à percevoir le traitement supplémentaire » d'un mois qui lui est accordé à titre d'indemnisation. « L'Eglise perd ainsi environ 33 millions de roubles, [...] l'autre moitié du budget des cultes ayant été supprimée par le Gouvernement provisoire lors du décret du 20 juin 1917 (4). [...] Perte très sensible pour l'administration ecclésiastique. [...] L'Eglise pourtant insiste peu, dans ses griefs contre le décret de Séparation, sur le rétablissement de ce budget, [...] qui représente 30 kopeks par fidèle. [...]

» L'entretien du clergé retombe entièrement sur les croyants », et nous avons vu que ceux-ci y pourvoient. « Les prêtres de la campagne ont une situation relativement bonne, grâce à leurs revenus ménagers. [...] Les prêtres des villes se trouvent dans des conditions matérielles plus difficiles, et ils postulent parfois des emplois soviétiques, mais c'est aussi pour garantir à l'occasion leur situation légale. » Plusieurs décrets soviétiques interviennent pour « limiter » les « fonctions » accessibles au

---

(1) Voir le début de cet article dans *D. C.*, t. 13, col. 1475-1514.

(2) TITLINOF, *Tserkov vo vrémia Révolioutsii* (*L'Eglise pendant la Révolution*), p. 140.

(3) Les victimes de la première révolution à Pétrograd avaient été enterrées civilement au Champ-de-Mars (23 mars 1917). Devant la « protestation du sentiment public [...], le Gouvernement provisoire demanda aux prêtres de réciter les prières funèbres sur les tombes » trois jours plus tard (26 mars) (cf. PALÉOLOGUE, *La Russie des tsars*, 3 vol., Paris, Plon, 1922, t. III, p. 295).

(4) TITLINOF, *op. cit.*, p. 141.

(5) Nous nous permettons d'en appeler ici à nos souvenirs de témoin oculaire.

(1) Décision du 13 novembre : *Messager ecclésiastique de Pétrograd*, 1918, n° 27.

(2) TITLINOF, *op. cit.*, pp. 141 et 163.

(3) Voir ce décret, du 20 janvier 1918, dans *D. C.*, t. 12, col. 819.

(4) Cf. ce décret, relatif aux écoles ecclésiastiques, *D. C.*, t. 12, col. 815.

clergé (1). Celui du 3 mars 1919 lui « interdit toute fonction dans les écoles » (2) ; celui du 21 janvier 1921 lui interdit d'occuper des postes « à la campagne, et dans les bureaux de l'Instruction publique, de la Justice, de l'Agriculture, des Inspections, du Ravitaillement » (3). Mais il faut ajouter que, même sous l'ancien régime russe, le clergé paroissial était très peu rétribué par l'Etat, surtout à la campagne. La suppression du budget des cultes par les Soviets, sans compensation pour les prêtres d'un certain âge, est une injustice ; toutefois, le clergé s'en ressent moins vivement que de certaines autres mesures oppressives.

4° Situation civile du clergé.

Le décret du 23 janvier « réalise très facilement la suppression de différents droits et privilèges du clergé : cela s'opère mécaniquement » (4). Par exemple, prêtres et moines sont privés de leurs « droits électoraux » par la Constitution soviétique du 10 juillet 1918, titre XIII, art. 65 (5) ; s'il faut voter, ils cessent d'être citoyens, mais s'il faut payer l'impôt, ils restent citoyens, telle est la « mécanique » soviétique.

Service militaire.

L'art. 6 du décret astreint le clergé au service militaire (6) ; cet article admet, il est vrai, lorsque les « opinions religieuses » des recrues s'opposent à ce service, sa commutation en quelque autre « service civique » analogue. Mais le clergé ne pourra pas s'autoriser de cette clause. « Un décret du 4 janvier 1919 sur la *libération du service militaire pour cause de convictions religieuses* établit la procédure à suivre dans ce cas. *Ceux qui ne peuvent pas porter les armes par suite de leurs croyances religieuses pourront remplacer le service militaire par une période correspondante dans le service sanitaire, en particulier dans les hôpitaux de contagieux, ou à leur choix dans toute autre institution d'utilité publique.* [...] En fait, les ecclésiastiques recourent parfois à ce dispositif pour être exemptés. Et la justice soviétique remarque que le décret du 4 janvier est invoqué par d'autres que les intéressés, [...] car le décret vise principalement les sectes russes (7), et des corrections y seront apportées. Ces corrections nécessaires sont demandées par le 3e Congrès des représentants de la justice soviétique en 1920, et dès lors [...] la commutation ne s'applique plus qu'aux partisans des sectes. » (8)

Même sur ce dernier point, la pratique soviétique n'est pas uniforme. Le commissariat de l'Intérieur en Ukraine refuse à certaines sectes religieuses le bénéfice du décret du 4 janvier 1919 ; entre autres raisons de ce refus, il invoque celles-ci : « Le décret du 4 janvier 1919 n'a jamais eu force de loi en Ukraine ; [...] les associations religieuses de l'Ukraine doivent se conformer aux lois ukrainiennes, non aux lois russes ; [...] les associations en question [...] réclament l'exemption pour ne pas défendre la dictature du prolétariat et pour soutenir la bourgeoisie ; [...] les tribunaux soviétiques peuvent exempter quelqu'un pour ses convictions religieuses, mais ils n'y sont pas obligés. » (1)

« Et cependant, et malgré les décrets, [...] le clergé n'est pas appelé sous les drapeaux pendant la période de la guerre civile, [...] on se contente de lui imposer d'autres obligations. » M. Titlinof prend soin de nous avertir « que ce n'est pas par respect pour l'état ecclésiastique, mais probablement parce que le clergé n'est pas apte au service militaire » (2).

Corvées.

Les « autres obligations » imposées au clergé, ce sont, par exemple, les « corvées de neige » dans les rues (décret du 14 janvier 1919 [3]), les « travaux de corvée » (décret du 8 octobre 1918 [4]), la contribution à l'habillement de l'armée rouge (décret du 5 octobre 1918 [5]) ; c'est encore le « service civil ». Quelques exemples de ce service ou de ces corvées illustreront la méthode.

Les prêtres sont astreints « à charger des wagons, à déblayer les voies ferrées, à assainir les fosses d'ordures, à creuser des tranchées » (6).

Un voyageur étranger écrit : « A Irkoutsk, le bois dont nous avions besoin pour le chauffage nous était apporté par un prêtre dans sa soutane ; [...] un autre prêtre, à Perm, [...] fut désigné d'office comme chanteur au théâtre. » (7)

Autre témoignage : « Le jour de la grande fête du Saint-Sauveur à Moscou, les prêtres et diacres reçoivent l'ordre de se rendre à la caserne. [...] Le commissaire leur annonce à leur arrivée qu'il ne sait que leur donner à faire : Allez dans la cour et comptez combien il y a de charrettes du côté gauche. Quand les 65 charrettes sont comptées : Allez maintenant compter combien il y en a du côté droit. Puis on leur donne des balais pour nettoyer la cour, et, lorsque l'heure des offices est passée, on les renvoie chez eux. » (8)

En cette affaire les Soviets ne songent pas un instant à augmenter leur armée d'une seule unité ecclésiastique ; leur objectif est de tenir le clergé à leur merci et de le discréditer aux yeux des fidèles (9). Ils poussent l'ironie jusqu'à étendre « aux desservants des cultes, à leurs veuves et orphelins, les lois d'assurance sociale » (décret du 31 octobre 1918 [10]), tandis que les décrets sur les « catégories d'alimentation » et les « rations de pain » rangent le clergé dans les dernières catégories (24 juillet 1918, 21 décembre 1918 [11]). Enfin, si le clergé se voit privé de ses « droits électoraux » par la Constitution, il lui est permis par contre « d'élire et d'être élu dans les sociétés particulières :

(1) Titlinof, *op. cit.*, pp. 142 et 162.
(2) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 827.
(3) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 830.
(4) Titlinof, *op. cit.*, p. 141.
(5) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 821.
(6) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 820.
(7) Par exemple, les sectes des Doukhobors, des tolstoïens, des baptistes, des évangélistes...
(8) Titlinof, *op. cit.*, p. 163.

(1) Décision du 21 novembre 1921 : *L'Eglise et l'Etat* (Kharkof, 1922), p. 36.
(2) Titlinof, *op. cit.*, p. 103. — Il sera toujours loisible d'enrégimenter les prêtres, le décret n'étant pas modifié.
(3) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 825.
(4) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 824.
(5) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 824.
(6) S. de Chessin, *op. cit.*, p. 109.
(7) G. Montandon, *Deux ans chez Koltchak et chez les Bolchéviques* (Paris, Alcan, 1922), p. 279. — L'auteur était le chef d'une mission du Comité international de la Croix-Rouge ; il déclare, dans le même paragraphe : « Le Gouvernement ne fait pas la guerre à la religion » ; c'est dire que les traits qu'il rapporte ne sont pas suspects.
(8) *Nouvelles religieuses*, 15. 11. 19.
(9) Pour se rendre compte de l'effet produit en Russie par la militarisation du clergé, il importe de rappeler que jadis la peine la plus grave infligée à un prêtre consistait parfois à le dégrader et à le condamner à être soldat.
(10) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 824.
(11) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 821 et 822.

coopératives, apiculture, etc. » (1). Comment se plaindrait-il ?

L'arbitraire, telle est donc la loi non écrite qui régit le prêtre comme citoyen dans la « libre Russie ».

5° Biens d'Église.

Capitaux.

« La sécularisation [...] des biens d'Eglise : capitaux, terres, immeubles, entreprises, [...] présente quelque difficulté », car l'Eglise « résiste ». Certaines opérations « se font sans douleur (2). Par exemple, les capitaux déposés en banque sont séquestrés, les titres de rente sont annulés. [...] Cependant, jusqu'au milieu de 1918, les institutions ecclésiastiques continuent à user de leurs titres de rente, et même le Concile autorise des emprunts sur ces titres pour couvrir les dépenses des établissements scolaires ecclésiastiques.

Terres et immeubles.

» Les terres d'Eglise, pour une partie considérable, sont enlevées à leurs possesseurs par la population locale, qui comprend à sa manière le décret de socialisation de la terre. [...] Une part des immeubles ecclésiastiques est occupée par les institutions soviétiques locales. Mais le décret ne s'exécute méthodiquement et logiquement sur ce point qu'après l'automne de 1918. L'Eglise avait réussi dans certains cas à défendre ses immeubles, entreprises, etc., contre les essais de nationalisation. Dans d'autres cas, les autorités locales n'avaient pas tenté la réalisation du décret. Ainsi, pendant la première moitié de 1918, les anciens établissements scolaires ecclésiastiques fonctionnent pour la plupart. Le décret du 11 décembre 1917 (3), qui les place sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique, est resté lettre morte. Les écoles ecclésiastiques, séminaires, Académies, continuent en grande majorité à exister comme par le passé ; quelques fermetures ont lieu faute de ressources. Il semble qu'il n'y ait pas eu de tentative de laïciser des écoles ecclésiastiques. Si les institutions civiles occupent des locaux scolaires ecclésiastiques, c'est pour leur propre usage ou pour y créer à neuf des écoles soviétiques.

» Les autorités soviétiques retardent surtout la nationalisation des immeubles cultuels, la prise de possession des églises et de leur mobilier pour les remettre aux associations de fidèles. C'est là le point le plus épineux du décret, on ne se hâte guère d'y toucher » (4).

6° Éclaircissements soviétiques sur le décret de Séparation.

Le décret du 23 janvier trahit une telle rapidité de rédaction et une telle insuffisance de précision que sept mois plus tard, le 24 août 1918, le Commissariat de la Justice doit publier une Instruction complémentaire (5), « qui marque une nouvelle période dans l'histoire de la loi de Séparation ».

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 830.
(2) On pourrait croire que M. Titlinof plaisante ; il n'en est rien. Ici, comme en maints autres passages, c'est le révolutionnaire impassible qui parle.
(3) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 818.
(4) Titlinof, *op. cit.*, p. 142. — La liquidation des couvents, dont il sera traité plus loin, s'opérera surtout en 1919-1921 ; la résistance religieuse ne sera pas étrangère à ce retard.
(5) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 822-824.

Instruction du 24 août 1918.

En voici, abrégées, les principales dispositions. Le décret s'étend à toutes les confessions ou associations religieuses ; les cotisations sont autorisées parmi leurs membres en vue de l'achat d'immeubles cultuels ; les associations paroissiales signent un contrat de location des édifices cultuels après en avoir livré l'inventaire (1) ; le Soviet local fixe le nombre de fidèles requis pour obtenir la jouissance d'un lieu de culte, ce nombre ne descendra pas au-dessous de vingt ; l'Instruction publique délivre seule la jouissance des églises qui ont une valeur historique ou artistique ; les lieux de culte non loués peuvent être désaffectés ; les biens non cultuels sont confisqués ; les emblèmes religieux doivent disparaître des locaux officiels de même que le signalement religieux est interdit dans les actes officiels ; les Soviets locaux saisissent les registres paroissiaux d'état civil ; les processions sont permises sur autorisation écrite ; l'enseignement religieux est interdit dans les écoles publiques et privées, excepté dans les Instituts de théologie (2).

Ce ne sont là que des précisions restrictives, sauf peut-être en ce qui concerne les collectes et les processions, que les art. 11 et 5 du décret de Séparation semblaient interdire.

« L'Instruction exigeait que la saisie des biens d'Eglises nationalisés fût achevée en deux mois. Mais en réalité » l'opération « traîna considérablement en longueur et ne pouvait pas s'accomplir aussi vite. En janvier 1919, l'exécution du décret de Séparation était encore en pleine marche. [...] L'Instruction du 24 août n'avait pas dissipé tous les malentendus. »

Circulaire du 3 janvier 1919.

C'est pourquoi une circulaire du Commissariat de la Justice, du 3 janvier 1919, précise à nouveau les méthodes de liquidation et l'attitude à observer envers le clergé : « Le Commissariat de la Justice reconnaît que les agents de l'autorité ne comprennent pas tous exactement *l'objectif du Gouvernement des Soviets dans la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

a) *Immeubles et objets cultuels.*

» Tout d'abord, ils ne se placent pas au vrai point de vue de la législation soviétique en ce qui concerne les biens et immeubles cultuels, [...] ces immeubles (églises de paroisses, de couvents, de cimetières, chapelles, synagogues, etc.) doivent être remis aux groupements cultuels ; ils ne peuvent être désaffectés ou fermés que dans deux cas : 1° *si personne ne désire les utiliser ;* 2° *si le Soviet local en prend la décision en séance plénière à cause de l'insuffisance des locaux d'utilité publique et à la demande des masses travailleuses.*

» Les objets du culte doivent, après inventaire, et quel que soit le métal qui entre dans leur composition, être remis aux groupements qui ont conclu un accord pour en disposer.

» *Sont absolument inadmissibles la saisie des ornements d'Eglise, mandyas* (d'évêques) (3), *voiles de l'autel* (4), *orletsy* (5), *tapis et autres objets litur-*

(1) Copie exacte des lois Briand du 9 déc. 1905 (art. 3 § 2) et du 2 janv. 1907 (art. 5 § 2).
(2) Titlinof, *op. cit.*, p. 144.
(3) Manteau de cérémonie des évêques ; il est généralement à fond violet coupé de rayures blanches et rouges.
(4) Voile du calice, voile du disque (patène), voile qui couvre le calice et le disque.
(5) L'*orletz* est un petit tapis rond sur lequel se place l'évêque officiant. Son nom lui vient de l'*aigle* qui y est brodé comme symbole de la fonction de l'évêque, ange de son Eglise.

giques, ainsi que leur affectation à des fins révolutionnaires (drapeaux, bannières, etc.) ; il est pareillement interdit de saisir les garnitures d'argent ou autres revêtements des icones, croix, évangéliaires (1) *et autels.*

» De pareils agissements *sont tout à fait irréguliers, puisque aucune décision générale n'a été prise jusqu'à ce jour sur la saisie des objets de culte des églises, même s'ils se composent de métaux précieux, et ensuite ils sont inopportuns parce qu'ils blessent les sentiments religieux d'une partie des citoyens et détruisent ou déprécient les objets eux-mêmes.*

b) *Perquisitions et expulsions.*

» Les perquisitions dans les églises doivent être faites en présence du représentant religieux ; on y doit observer une attitude correcte à l'égard des sentiments religieux et éviter toute manière de faire que n'impose pas la nécessité ou qui peut paraître blessante.

» La suppression des icones dans les locaux publics ne prendra pas le caractère d'une manifestation antireligieuse ; ces icones seront confiées à la garde des églises ou chapelles.

» On fera évacuer les anciens immeubles ecclésiastiques *en évitant toute attitude inconvenante et jusqu'à la moindre apparence de moquerie du pouvoir ouvrier vis-à-vis de personnes déterminées.*

c) *Corvées.*

» Il est absolument irrégulier de contraindre les ministres du culte, en guise de peine, aux corvées manuelles, telles que le balayage des rues et autres gros travaux ; c'est irriter les fidèles et transgresser le décret du Soviet des Commissaires du peuple du 10 décembre 1918.

d) *Liquidation des couvents.*

» Lors de la liquidation des monastères, on distinguera parmi leurs habitants ceux qui travaillent de ceux qui exploitent : il faudra laisser aux premiers, d'après les principes communs à tous les citoyens, la jouissance des droits que leur confèrent les lois sur la terre, les assurances sociales, etc. On utilisera aussi rationnellement que possible les grands bâtiments des communautés monastiques pour y installer des crèches enfantines, des familles de prolétaires, des institutions d'hygiène publique, etc. Les fermes-modèles des monastères seront remises avec tout leur matériel aux organisations communales, qui les laisseront à leur affectation agricole.

e) *Relégations arbitraires.*

» Il est inopportun et illégal de décréter contre les prêtres, par voie de répression administrative, la relégation à vie dans les couvents ou l'expulsion à vie du territoire d'un département ; l'expulsion ne garantit pas l'innocuité du clergé contre-révolutionnaire, et la relégation ne répond pas, au point de vue pénal, à la conscience révolutionnaire puisque aucun décret du Gouvernement soviétique ne la prévoit.

f) *Interdictions illégales.*

» Il est pareillement illégal d'interdire à titre de répression n'importe quelle prédication faite par les prêtres dans les églises sur des sujets religieux, n'importe quelle réunion de fidèles pour examiner leurs nécessités économiques ou spirituelles, à moins que cette mesure ne soit provoquée *par les conditions du moment et un danger concret de contre-révolution.*

» Il est illégal — d'interdire aux groupes de fidèles les collectes ou cotisations volontaires pour les besoins du culte, *à condition que nulle contrainte n'y intervienne, pas même la menace de peines ecclésiastiques, — d'obliger* [les prêtres] à marier les citoyens qui ne sont divorcés que civilement (une telle exigence de la part des autorités soviétiques infirmerait le principe de la Séparation en reconnaissant indirectement le mariage religieux), — d'enlever aux ministres du culte les registres d'attestations prématrimoniales (qui ne font pas partie de l'état civil), — d'interdire aux ministres du culte la rédaction des actes religieux de baptême, de mariage, de sépulture, ainsi que la garde d'une copie des actes d'état civil. » (1)

Cette circulaire soviétique contient un vrai réquisitoire contre les liquidateurs et les laïcisateurs ; elle dénonce longuement leurs procédés arbitraires. Les détails avoués laissent supposer le système de *bon plaisir* qui préside à la « sécularisation » de la Russie.

Sections de liquidation.

Le Gouvernement ajoute aux instructions ou circulaires « la création auprès des Soviets locaux [...] de sections spéciales dites « de liquidation ». [...] Le Commissariat de la Justice leur trace un plan de travail et leur confie le soin d'appliquer sans délai les prescriptions urgentes de l'instruction du 24 août » (2).

7° L'enseignement de la religion.

Comme il n'existe plus d'enseignement libre et que « toutes les écoles sont étatisées, il suffit d'un ordre pour que l'instruction religieuse n'y soit plus donnée. Dans quelques écoles, les parents prennent l'initiative de faire donner à leurs enfants des leçons particulières de religion, mais cette tentative est vite réprimée, et presque aussitôt après le décret de Séparation l'enseignement est laïcisé de fait » (3).

L'Église le donne hors des écoles.

L'Eglise, cependant, tente d'y remédier en organisant l'enseignement religieux par ses propres moyens : « Dans ce but, elle prend des dispositions spéciales pour donner l'instruction religieuse elle-même, hors de l'école, dans les églises ou autres locaux. C'est ainsi que dans le diocèse de Pétrograd on pourvoit à *l'éducation religieuse et morale des enfants et des adultes.* Ce sont généralement les Conseils diocésains qui se chargent de cette organisation (4). [...] Mais, bien que l'instruction religieuse des enfants ne soit interdite ni par le décret du 23 janvier ni par l'instruction du 24 août 1918 et qu'au contraire cet enseignement soit autorisé à titre privé [art. 9 du décret de Séparation], le point de vue des législateurs révolutionnaires en cette matière

(1) Les icones et les évangéliaires étaient souvent enrichis d'ornementations de très grand prix (or, argent, pierres précieuses).

(1) Titlinof, *op. cit.*, p. 147.
(2) Titlinof, *op. cit.*, p. 150.
(3) Titlinof, *op. cit.*, p. 141.
(4) Sous l'ancien régime, les cours de catéchisme à l'église étaient inconnus chez les orthodoxes ; ces cours ne se donnaient que dans les écoles et les gymnases. Les catholiques, cependant, enseignaient dans leurs églises un catéchisme préparatoire à la première communion.

est plus rigoureux que ne le donne à penser la lettre du décret et de l'instruction. » En d'autres termes, les Soviets vont s'opposer à la formation religieuse des enfants et renier leurs propres promesses.

Nouvelles restrictions soviétiques.

« Les sections préposées à la Séparation se mettent à expliquer que toute instruction confessionnelle même privée est interdite pour les enfants qui n'ont pas atteint dix-huit ans, c'est-à-dire l'âge de la maturité où le citoyen peut examiner consciemment la question religieuse. » Cette hypocrite sollicitude couvre un dessein destructeur qui sera avoué sans détour un peu plus tard. « Donc, à partir de dix-huit ans on peut s'instruire de la religion hors des écoles, et les Soviets locaux, si une demande est déposée à cet effet, fixent le lieu où se donnera cette instruction, l'église ou un autre immeuble. Selon les prescriptions du Commissariat de la Justice, les organes du pouvoir ne donnent aucune suite aux demandes d'ouverture d'écoles religieuses que présentent les Conseils diocésains, associations confessionnelles ou autres organisations ecclésiastiques, parce que la personnalité juridique leur est refusée. Les demandes de cette sorte ne pourront provenir que de citoyens isolés, seuls autorisés à les formuler (1). [...] Ces décisions sont renouvelées par un décret du *Vtsik* (2) en date du 13 juin 1921. » (3)

Un décret promulgué en janvier 1921 apporte des précisions que M. Titlinof passe sous silence. Il interdit l'enseignement religieux « à domicile et dans les églises ; [...] les églises ne sont laissées aux fidèles que pour les offices liturgiques ». Un autre, du 3 janvier 1922, interdit sous peine de prison au personnel des établissements d'éducation et d'instruction de parler religion aux enfants, de leur expliquer le sens des fêtes religieuses et de les conduire à l'église. Les Soviets ne connaissent pas de limite aux vexations contre l'Eglise.

Un décret en date du 26 décembre 1921 est encore plus explicite ; il ordonne que « les prêtres soumettent leurs sermons à la censure soviétique, avant de les prononcer à l'église » (4).

---

(1) *L'Eglise et l'Etat*, Instruction du 10. 11. 20, chap. 7, art. 53, p. 10 ; — *La Révolution et l'Eglise*, 1919, n° 3-5, p. 68.

(2) Comité central exécutif panrusse.

(3) Titlinof, *op. cit.*, p. 158.

(4) *Czas (le Temps)* de Cracovie, 17. 3. 22. — La *D. C.*, t. 7, col. 869-872, a reproduit l'article en entier. — A propos de la censure des sermons, citons un document caractéristique publié par la revue hebdomadaire des socialistes révolutionnaires *Pour le peuple*, et adressé par la *Tchéka* d'une province aux prêtres de village :

« Vénéré camarade. Le ... 1921, vous avez donné volontairement par écrit l'assurance que vous éduqueriez les fidèles dans l'esprit du régime soviétique. Vous vous êtes engagé à faire de la propagande dans vos sermons et conférences en faveur de l'autorité de la classe ouvrière, qui est, vous ne sauriez le nier, l'autorité des Soviets. Cependant, depuis le jour où vous avez signé cet engagement, nous n'avons reçu aucune information sur votre activité.

» Vous voudrez bien nous envoyer copie de tous les sermons et conférences que vous avez à l'avenir l'intention de faire et l'original de tous ceux que vous avez déjà faits ; ces écrits seront revêtus de votre signature. Vous nous les ferez parvenir confidentiellement vers la fin de chaque mois par l'exprès qui sera envoyé à votre bureau politique local ; vous informerez ce bureau du jour où a été ou sera prononcé le discours. J'ai confiance en votre sagesse et vous ne m'obligerez pas à prendre d'autres mesures. »

La note suivante était jointe au document :

« Vous devrez surveiller : 1° les groupements de déserteurs et les individus isolés, 2° le banditisme, 3° les individus qui susciteraient de l'agitation contre le pouvoir soviétique, 4° l'activité des autorités locales, 5° l'état d'esprit général du peuple, 6° les personnes qui cacheraient des armes ou des déserteurs, 7° les dépôts d'équipements et de munitions. » (*Obchtchéé Diélo* [*la Cause commune*], 10 décembre 1921.) Les Soviets prétendent transformer les prêtres en agents de police, tout en les soumettant à une surveillance rigoureuse ; ils imitent ainsi les pires errements du tsarisme.

Nouvelle adaptation de l'Église.

« Le clergé, cependant, entreprend l'instruction religieuse des adultes et crée des écoles spéciales de théologie. [...] Ce double effort ne supplée que dans une mesure très réduite au laïcisme officiel. [...] Les cours religieux pour adultes ont leurs inconvénients (1), [...] les écoles théologiques préparent surtout des ministres du culte. [...] On ne peut nier que la législation révolutionnaire sur l'enseignement religieux aboutit à une limitation considérable. Si le but final de la politique religieuse du nouveau Gouvernement consiste, comme le déclarent ses chefs, à liquider progressivement et autant que possible sans douleur les *préjugés religieux*, la législation sur l'enseignement de la religion lui permet d'atteindre ce but de très près. » (2)

Les Soviets veulent « liquider » la religion.

Il s'agit en effet de *liquider* la religion, et toute religion ; loin de s'en cacher, on s'en vante bientôt. « Aux termes mêmes de son programme, exposé le 1er mars 1919, la politique du Parti communiste [...] ne se borne pas à séparer l'Eglise de l'Etat. [...] Soucieux d'extirper les préjugés religieux des masses ouvrières, le Parti communiste russe entreprend une immense campagne antireligieuse. » (3) La « 6e résolution » du 10e Congrès du Parti communiste russe (8-16 mars 1921) porte : « L'un des buts essentiels du *Glavpolitprosviète* [Direction politique de l'Instruction publique] est l'agitation et la propagande antireligieuses ; il s'agit de poser largement, de conduire et d'aider cette œuvre. » (4) Parmi les 12 thèses proposées par le Commissariat de la Justice au Comité central du Parti communiste ukrainien à l'occasion du 4e anniversaire de la révolution d'octobre, le 17 octobre 1921, il en est une, la 9e, qui déclare : « La révolution d'octobre signifie lutte contre l'Eglise et la religion. » (5)

Grâce aux décrets soviétiques, l'âme des enfants restera donc hermétiquement fermée à l'idée religieuse, voilà les faits. Mais l'opinion étrangère n'entendra guère à ce sujet que les refrains sonores destinés à l'exportation : la religion « affaire privée » ; l'Etat soviétique « ne protège ni n'opprime aucune religion » ; les citoyens russes jouissent de « droits égaux » ; les églises « restent ouvertes », etc. Hors de Russie, on se fiera peut-être à ces *apparences trompeuses* ; les croyants russes connaîtront seuls la cruelle *réalité* (6).

---

(1) Ces cours offrent d'autant plus de difficultés qu'il n'existait antérieurement ni œuvres de persévérance ni patronages pour la jeunesse.

(2) Titlinof, *op. cit.*, p. 158.

(3) S. de Chessin, *op. cit.*, p. 105.

(4) *L'Eglise et l'Etat*, p. 45.

(5) *Ibid.*, p. 46.

(6) Ainsi, autrefois, sous le régime déchu que les Soviets abhorrent, l'oukase du 17 octobre 1905 garantissait bruyamment « la liberté de conscience », et quelques mois plus tard une circulaire ministérielle qui ne sortait pas des frontières russes remettait en vigueur les oppressions de conscience.

8° Édifices cultuels.

La prise de possession des lieux de culte « nécessite de fréquentes explications de la part du pouvoir central. [...] Ni le décret de Séparation ni l'instruction du 24 août ne mentionnent, par exemple, les chapelles privées ».

Le sort des chapelles privées.

« Elles font généralement partie des institutions publiques : établissements scolaires, hôpitaux, prisons, etc. Ces institutions étant soviétisées, la fermeture de leurs chapelles doit logiquement s'ensuivre. [...] Mais, pour les conserver, [...] les autorités ecclésiastiques, dans certains cas, [...] les érigent en églises paroissiales, [...] et les fidèles signent des pétitions pour en garder la jouissance. [...] Le Commissariat de la Justice est souvent interrogé sur la manière de procéder en pareil cas. Lorsque ces demandes concernent les institutions soviétiques ou les écoles, il répond ordinairement que les chapelles qui s'y trouvent ne sauraient être laissées à leur destination, toute base légale faisant défaut. » (1)

Quant à leur érection en paroisses, elle n'est pas considérée comme un motif suffisant, et le Commissariat recommande de ne tenir aucun compte des décisions ecclésiastiques sur ce point ; il ne leur reconnaît pas le droit de disposer des chapelles *enclavées dans les immeubles d'utilité publique* (2).

« La question est moins facile à résoudre en ce qui concerne les hôpitaux et les prisons. Les malades et les détenus ne perdent pas le droit d'accomplir leurs devoirs religieux, et ils ne peuvent quitter ni l'hôpital ni la prison. » On leur concède généralement, *sur leur désir*, le droit d'assister à des offices *dans les chapelles existantes.* » (3)

« Les lieux ou objets de culte qui représentent une valeur historique, artistique ou archéologique, sont remis à la disposition des fidèles avec les précautions nécessaires pour en garantir la conservation (4). [...] Dans certains cas, des églises sont converties en musée, comme aussi des objets [de culte] sont transférés dans les musées. Ainsi, un décret du 20 avril 1920 (5) transforme en musée historico-artistique le trésor [d'église] de la laure Sainte-Trinité-Saint-Serge [à Moscou].

La « grande pitié » des églises russes.

» Les édifices cultuels ne seront-ils pas affectés à des usages profanes et transformés en théâtre, cinéma, etc. ? Les autorités religieuses sont fortement inquiètes sur ce point. L'instruction du 24 août assure à cet égard la sauvegarde du sentiment religieux. Mais la pratique locale ne tient pas toujours compte de cette instruction, et le Commissariat de l'Intérieur est assailli de plaintes et de rapports contre l'emploi des lieux de culte à des réunions politiques, des meetings, des cours. Et bon nombre de Soviets locaux demandent sans façon à utiliser les édifices du culte dans un but pédagogique et politique. » (6)

Le Gouvernement est obligé de sévir contre cet abus, et une circulaire du 23 février 1919 y met ordre. Cette circulaire (1) rappelle que la désaffectation des édifices cultuels est une exception ; elle détermine dans quels cas l'exception est admise : insuffisance absolue de locaux, acceptation tacite ou formelle des fidèles, compatibilité de l'affectation religieuse et de l'affectation sociale, respect des emblèmes religieux (2). Le Gouvernement « recommande habituellement, si la pénurie de locaux l'exige, d'utiliser les églises pour les besoins scolaires ».

Les écoles athées dans les églises.

« En 1920, le Commissariat de l'Intérieur décide pareillement, eu égard à la situation difficile que provoquent les réquisitions de logement pour les troupes du front, de convertir les églises, sans distinction de culte, en locaux scolaires (3). Et il propose aux groupes religieux de céder à cette fin certains lieux de culte, de telle sorte cependant que ce ne soit pas au préjudice des croyants et qu'ils puissent satisfaire à leurs devoirs religieux dans les autres églises (4). Le Commissariat de la Justice répond dans le même sens aux questions qu'on lui pose : *Dans l'esprit de la législation soviétique, les Soviets peuvent s'autoriser du décret de Séparation et de la nationalisation des immeubles pour employer les édifices du culte à d'urgentes nécessités sociales* (5) ; mais ils devront éviter de gêner arbitrairement les habitants dans l'exercice de leur religion, et ils conduiront toute entreprise de ce genre de manière à en établir clairement le sens et la légitimité aux yeux des masses ouvrières de l'endroit. » (6)

Une décision du *Vtsik* (13 juin 1921) informe les autorités locales que les groupes de fidèles peuvent insérer dans leurs contrats de location d'églises des clauses qui autorisent dans ces églises les réunions profanes de caractère politique, pédagogique ou autre (7).

C'est beaucoup parler de changement d'affectation pour un Gouvernement qui prétend laisser les lieux de culte à leur destination normale ; l'inquiétude des orthodoxes n'était pas sans fondement, quoi qu'en dise M. Titlinof.

L'impôt sur les lieux de prière.

En 1922, l'Etat soviétique sera sollicité « par quelques *Ispolkom* (8) locaux de frapper d'un impôt spécial les fidèles qui fréquentent l'église. Le Commissariat de la Justice répondra que le décret de Séparation laisse aux fidèles la jouissance gratuite des églises et que l'imposition du culte lui-même est inadmissible » (9). En fait, depuis deux ans « la

---

(1) Titlinof, *op. cit.*, p. 152.
(2) Titlinof, *ibid.*, ; — cf. décret de févr. 1919 : *D. C.*, t. 12, col. 827.
(3) Titlinof, *ibid.* ; — cf. *ibid.*
(4) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 823, art. 8 et 9.
(5) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 828.
(6) Titlinof, *op. cit.*, p. 153. — De cette course aux locaux, il ne faudrait pas conclure que le bolchévisme succède au néant ; il existait avant lui en Russie des écoles, des salles de réunion, des clubs, des mairies et même un très grand nombre de locaux administratifs. Comme il se vantait de supprimer la bureaucratie parasitaire, il ne devrait certes pas être réduit à envahir les églises faute de place. Les organismes soviétiques souffrent sans doute d'hypertrophie.

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 827.
(2) On voit qu'il s'agit ici d'une affectation plurale et non d'une désaffectation proprement dite ; cette succession du profane au spirituel dans une église ne peut que nuire au caractère sacré de l'édifice.
(3) Une comparaison s'impose. Le Gouvernement du tsar, au plus fort de la dernière guerre et de la mobilisation, n'a pas recouru à pareille extrémité ; ses troupes dépassaient pourtant par le nombre l'armée soviétique.
(4) *La Révolution et l'Eglise*, n°s 6-8, pp. 117.
(5) *Ibid.*, p. 114.
(6) Titlinof, *op. cit.*, p. 153.
(7) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 830.
(8) Comités exécutifs ou Soviets.
(9) Titlinof, *op. cit.*, p. 161. — *La Révolution et l'Eglise*, 1922, n°s 1-3, p. 168.

jouissance des églises » n'est plus « gratuite » ; l'impôt sur les immeubles leur est appliqué (1). Le culte est apparemment libre d'impôt, les observateurs superficiels seront satisfaits.

9° Les monastères.

Les couvents, « citadelle de l'Église ».

« La liquidation des couvents exige », elle aussi, « des organes dirigeants une foule d'explications. Les couvents ont toujours joué dans la vie ecclésiastique le rôle de centres religieux inspirateurs pour la masse des croyants et gardiens des *fondements* ecclésiastiques (2). Dans la lutte religieuse contre le décret du 23 janvier, ils représentent la puissante citadelle de l'Église, et le succès de la législation révolutionnaire demande son désarmement très rapide. Mais la question est plus complexe que celle des églises paroissiales. Les couvents remplissent des fonctions variées, religieuses, agricoles, économiques. [...] Ils servent de lieu de culte à la population locale [...], ils sont des instituts religieux qui poursuivent l'héroïcité spirituelle, [...] ils sont des propriétaires fonciers chargés de grandes exploitations rurales, leurs communautés ont parfois le caractère d'une association ouvrière. L'application du décret de Séparation aux couvents devra tenir compte de toutes ces particularités, que ne prévoient ni le décret ni l'instruction du 24 août.

Les moines expropriés.

» La 8e section du Commissariat de la Justice répond aux questions qui ne manquent pas de lui être posées aussitôt à ce sujet, que *le sort des couvents est laissé à la décision des Soviets locaux, en ce sens que le Soviet est juge de leur transformation en sanatoria, fermes, établissements scolaires, logements pour les invalides de guerre, ou toutes autres institutions agricoles. Quant aux églises conventuelles, elles sont remises aux fidèles du culte correspondant selon la teneur* [...] *de l'instruction sur la Séparation.* Les habitations des couvents peuvent être utilisées pour remédier à la crise aiguë du logement, et dans ce cas il est recommandé de ne pas hésiter à en expulser l'élément non travailleur. Les entreprises et biens de rapport des couvents sont mis à la disposition des organismes locaux compétents. *Les moines peuvent, d'accord avec le Soviet local, organiser leur vie commune sur les bases prévues pour tous les citoyens. On peut leur laisser leurs habitations d'après la norme générale ou par suite d'une entente, selon les conditions concrètes de l'endroit.* Mais dans ce cas *tous les biens ménagers ainsi que l'administration restent entre les mains et sous le contrôle des Soviets.* » (3)

Les églises des couvents.

L'Eglise s'efforce de « soustraire les couvents à la liquidation. [...] Elle y organise des paroisses, elle y établit des confréries pour leur défense, elle recommande aux moines de former [...] des communes agricoles et des *artels* (4) ouvriers ». Mais les légistes veillent : « Ils travaillent à paralyser toutes les manœuvres destinées à tourner le décret du 23 janvier (1)... Ils prescrivent aux autorités locales de ne tenir aucun compte des nouvelles paroisses [de couvents], d'autant plus qu'aucune paroisse ne jouit de l'existence juridique. [...] La remise des églises de couvent aux groupes de fidèles dépend pratiquement du besoin réel d'édifice cultuel, de l'éloignement des autres églises et surtout de l'affectation donnée aux immeubles [...] monastiques. Si une école, un orphelinat, etc., y sont installés, l'église du couvent peut être fermée. [...] Si l'on y transporte une institution soviétique, l'église doit être isolée par une clôture, une entrée à part, dans le cas où elle serait reconnue comme paroissiale.

Essais de « communes » monastiques.

» Là où se forment des communes monastiques, elles ont généralement la jouissance du lieu de culte et des biens. [...] Le Commissariat de la Justice se contente alors d'exiger que les sections agricoles observent toutes les lois sur la jouissance de la terre, qu'elles ne remettent les terres, le matériel et les constructions d'exploitation qu'entre les mains des éléments travailleurs, et il demande *que sous le nom de communes ne se reconstituent pas à la dérobée les anciennes communautés monastiques avec toutes leurs particularités caractéristiques.* La mesure essentielle et la plus efficace pour écarter cette éventualité est *la défense absolue faite aux communes, artels,* etc., *d'utiliser les églises et les offices des couvents* comme sources de revenus.

» Seuls les éléments travailleurs et ouvriers des couvents sont reconnus aptes à former une commune. Quant au personnel monastique et inapte au travail, son maintien parmi la commune dépend entièrement *des membres compétents de la commune* [...] *et des institutions soviétiques préposées à l'assurance sociale.* Les moines capables de travail qui sont privés du droit d'appartenir à une commune [...] peuvent, au gré de l'assemblée générale des membres ouvriers composant la commune, participer aux travaux de rapport et recevoir une part alimentaire (2).

» Beaucoup de couvents profitent de cette idée de commune et continuent ainsi, sous une forme nouvelle, à subsister comme autrefois. Quelques communes monastiques entrent, en effet, dans la voie du travail paisible et donnent des résultats assez satisfaisants. » (3)

Dissolution des « communes » monastiques.

Mais les Soviets placent la politique avant l'économie ; ce qu'ils veulent, ce n'est pas le rendement ouvrier du moine, c'est la suppression du moine ; aucun de leurs décrets n'ose le dire, mais leurs actes le prouvent. « On s'aperçoit à l'usage que sous le titre fictif de communes, artels ouvriers, etc., s'organisent des communautés [...] de l'ancien type monastique. L'examen des statuts de ces associations révèle au Commissariat de la Justice la présence de

(1) Au début de 1922, la paroisse de Mohilof « a dû payer 30 millions sous peine de voir son église vendue aux enchères ». (*Czas* [*le Temps*], Cracovie, 17. 3. 22.)

(2) La traduction littérale serait : fondements de l'ecclésiasticité ; le terme russe *tserkovnost* n'a pas son équivalent en français.

(3) Titlinof, *op. cit.*, p. 154.

(4) Associations professionnelles à caisse commune.

(1) Les Soviets y sont d'autant plus habiles qu'eux-mêmes depuis 1917 « tournent » sans cesse leurs propres engagements et leur système communiste.

(2) *La Révolution et l'Eglise*, 1919, n° 1, p. 40 ; n° 2, p. 43. — Le travail manuel n'était pas ignoré des moines russes, loin de là ; il remplissait une part de leurs journées ; l'injustice consiste à les exclure, en qualité de moines, de la classe des travailleurs, tout en ne leur laissant pour vivre d'autre ressource que le travail des mains. Cette fourberie tracassière dévoile une fois de plus la vraie pensée soviétique.

(3) Titlinof, *op. cit.*, p. 155 ; — *La Révolution et l'Eglise*, 1919, nos 6-8, p. 122 ; 1922, nos 1-3, p. 40.

tout le vieux personnel monastique parmi les membres qualifiés des communes de couvents ; c'est la même hiérarchie, c'est un couvent appelé commune. [...] Le pouvoir central décide de restreindre pour les moines le recours au régime de la commune ou de l'artel, et d'arrêter le fonctionnement des communes monastiques. Le 3e Congrès des agents de la justice soviétique statue en 1920 [...] qu'il est *inadmissible et contraire aux intérêts de la révolution d'accorder aux collectivités religieuses des droits et privilèges particuliers (droits des communes agricoles, des communes de production).*

Les organes soviétiques suivent dès lors plus sévèrement les communes monastiques et prennent leurs mesures pour liquider ces associations fictives. [...] En 1921, une série de communes monastiques est liquidée ; d'autres sont purgées de leurs éléments monastiques. » (1)

Liquidation des couvents.

« Les résultats généraux de la liquidation des couvents à l'automne 1920 fournissent les chiffres suivants. D'après les renseignements du Commissariat de la Justice, 673 couvents ont été liquidés sur tout le territoire de la Russie soviétique (2) ; 827 540 déciatines (3) de terres monastiques ont été remises aux paysans (4) ; les capitaux monastiques confisqués s'élèvent à 4 247 667 520 roubles (5).

» Ont été nationalisés : 48 établissements industriels, 436 fermes-laiteries, 602 vacheries, 1 112 immeubles de rapport, 704 hôtelleries, 311 ruchers, 277 hôpitaux et asiles.

» On a installé dans les couvents 1 680 000 ouvriers, soldats, élèves et autres travailleurs, 48 sanatoria et maisons de santé, 168 institutions d'assurance sociale, 197 écoles, cours et autres établissements de l'Instruction publique, 349 hôpitaux, lazarets, cités sanitaires et autres dépendances de la Santé publique, 1 maternité, 1 maison de l'enfant, 287 institutions soviétiques, 188 institutions militaires, 14 maisons de détention.

» En 1921, on a liquidé 49 couvents. En 1922, la somme globale de tous les capitaux ecclésiastiques confisqués (ceux des églises et des couvents de Russie à l'exception de l'Ukraine, du Caucase et de la Sibérie) atteint environ 7 milliards 150 millions de roubles (6).

» Après la liquidation, l'institution monastique elle-même va s'écroulant. Beaucoup de moines ne veulent pas accepter le nouveau régime des couvents. [...] Une fuite épidémique commence, surtout dans la seconde moitié de 1918. Les autorités locales en viennent à demander au centre [dirigeant] ce qu'il convient de faire des couvents qui se vident ; une longue habitude [...] leur laisse croire que la fuite des moines *n'est pas dans l'ordre.* » (7)

(1) Titlinof, *op. cit.*, p. 157 ; — *La Révolution et l'Eglise*, 1919, nos 6-8, p. 117 ; 1922, nos 1-3, p. 41.

(2) La Russie comptait en 1918, d'après une statistique du professeur Kouznetsof, 1 025 couvents d'hommes et de femmes (S. de Chessin, *op. cit.*, p. 101).

(3) La déciatine vaut 1 hectare 092.

(4) Le chiffre cité représente la totalité des terres qui appartenaient aux couvents russes.

(5) Il s'agit de roubles papier ; au cours de l'époque, cette somme ne valait même pas un demi-million de roubles or.

(6) De roubles papier.

(7) Titlinof, *op. cit.*, p. 157. — Les moines cependant ne disparaissent pas. *L'Eglise vivante*, fraction soviétique de l'Eglise orthodoxe, s'occupera à son tour de légiférer contre eux en 1922. D'après les statistiques de 1910, la Russie comptait environ 90 000 religieux des deux sexes.

10° Mariage et divorce civils.

« Le Gouvernement n'interdit à l'Eglise ni le mariage ni le divorce religieux ; [...] il refuse seulement de reconnaître à ces actes une valeur civile et il institue sa propre procédure légale en matière de mariage et de divorce. » Mais cette réforme « est loin de s'accomplir pacifiquement. [...] Au début, les organes soviétiques, [...] s'assimilant mal l'esprit du décret de Séparation, contraignent par la force la partie ecclésiastique à reconnaître comme valables au point de vue religieux le mariage et le divorce civils.

La tactique de l'État.

» Le Commissariat de la Justice leur explique alors que l'Etat n'a pas à intervenir dans le régime intérieur de l'Eglise et qu'il n'est pas permis de contraindre les ministres du culte à quelque fonction ecclésiastique que ce soit. » L'Eglise, de son côté proteste contre pareille violence.

« Avec le temps, la tactique du pouvoir civil se modifie quelque peu sur ce point, à cause de la position prise par l'Eglise. Celle-ci conserve intacte toute sa procédure en matière de divorce et se contente d'y ajouter quelques nouveaux motifs de divorce établis par le Concile (1). [...] D'autre part, la masse populaire non consciente est lente à s'adapter à l'ordre nouveau [mariage et divorce civils] et estime que les liens familiaux non consacrés par l'Eglise ne sont pas solides. » (2)

La circulaire du 18 mai 1920.

« La justice soviétique, devant cet état de choses, juge nécessaire d'intervenir. [...] Elle le fait par la circulaire du 18 mai 1920, qui est de la plus haute gravité pour l'Eglise [...] et expose bien le point de vue gouvernemental. » (3) Cette circulaire (4), à la résumer en substance, reproche à l'Eglise : de n'avoir pas modifié le règlement des procès religieux de divorce, d'empiéter sur le domaine des tribunaux civils par les enquêtes et les sentences consécutives à ces procès, de considérer comme illégitimes pour elle les mariages ou divorces civils, de frapper ou menacer de peines ecclésiastiques les fidèles mariés ou divorcés civilement, d'agir comme si elle jouissait encore de la personnalité civile. En conséquence, il est prescrit aux autorités soviétiques des départements *d'arrêter, de suspendre, de prohiber, de déférer aux tribunaux* le fonctionnement des Consistoires et des Conseils diocésains.

« La circulaire, on le voit, recourt aux mesures les plus décisives pour briser la résistance passive de l'Eglise à la législation révolutionnaire » (5) ; elle

(1) Voir dans la partie de cette étude précédemment publiée (t. 13, col. 1488), les treize cas de divorce admis par le Concile de Moscou.

(2) Titlinof, *op. cit.*, p. 164. — Des membres (conscients?) du parti communiste pensent de même puisque, de l'aveu et au regret des journaux soviétiques, ils se marient « assez fréquemment » à l'église. (Alexinski, *op. cit.*, p. 156.) Mieux encore : Mme Kollontaï, « commissaire à la Prévoyance publique », se remarie à l'église avec le matelot Dybenko au moment même où elle presse le Gouvernement de signer le décret de Séparation : elle en donne pour raison qu'elle veut être la « femme légitime » de Dybenko ; ce dernier est alors « commissaire de la Marine russe ». (C. Anet, *La Révolution russe*, t. 4, Paris, Payot, 1919, p. 51.) Les *non conscients* dont parle M. Titlinof sont en bonne compagnie soviétique.

(3) Voir la traduction complète dans *D. C.*, t. 12, col. 828-829.

(4) Titlinof, *op. cit.*, p. 164.

(5) *Ibid.*

n'hésite pas à régenter *le régime intérieur de l'Eglise*, contrairement aux déclarations antérieures ; elle prétend doter d'une valeur religieuse les actes purement civils, et, sous prétexte de supprimer la procédure ecclésiastique en matière de droit nuptial, elle menace la vie organique de l'Eglise.

Dissolution des Conseils diocésains.

« La circulaire, en effet, en dissolvant les Conseils diocésains, qui traitent à la fois les affaires de divorce et les autres affaires ecclésiastiques, envisage la liquidation de tout l'appareil administratif de l'Eglise. [...] L'autorité patriarcale, pour sauver de la liquidation les organes dirigeants de l'Eglise, consent aux exigences ministérielles et renonce aux procès religieux de divorce. Le patriarche et la haute hiérarchie ecclésiastique s'engagent par écrit *à dessaisir les Conseils diocésains, le Saint-Synode et le Conseil supérieur de l'Eglise des affaires de divorce et des fonctions judiciaires, inquisitoriales, fiscales, financières, économiques, administratives, qui leur sont annexées*. Quelques évêques jugent préférable d'autoriser les prêtres de paroisse à marier les fidèles divorcés civilement, même sans divorce religieux — par exemple Mgr Nazaire, évêque de Krasnoiarsk (1). Généralement, la pratique s'introduit de simplifier la sanction religieuse du divorce civil par la bénédiction de l'évêque.

» La décision du Commissariat de la Justice entraîne néanmoins de sévères conséquences pour les organes ecclésiastiques. Beaucoup de Conseils diocésains sont liquidés par ordre, quelques-uns passent en jugement, — comme celui de Novgorod (2). Il n'est pas douteux que le pouvoir soviétique est poussé à ces mesures extrêmes par d'autres raisons que les fonctions religieuses judiciaires des Conseils diocésains.

Les Soviets avouent leur plan.

» L'organisme ecclésiastique créé par le Concile [...] lui paraît constituer *un Etat dans l'Etat*, et dans les *centres administratifs de l'Eglise* elle voit *les fils conducteurs des directions contre-révolutionnaires du Conseil supérieur ecclésiastique et du patriarche* (3).

» C'est à ce point de vue que se place le 3e Congrès des agents de la justice soviétique dans sa résolution du 25 mars 1920 : *Une politique soutenue est nécessaire à l'égard des Conseils diocésains et des centres administratifs de l'Eglise ; elle doit tendre à les priver de tout reste de pouvoir sur les citoyens et de la possibilité effective de drainer par leur appareil économique des sommes et des ressources énormes ; ces ressources sont destinées, en effet, à l'organisation de l'ancienne machine ecclésiastique centralisée, qui est un reste de l'organisation gouvernementale tsariste.* » (4)

11° Le calendrier.

La réforme du calendrier, c'est-à-dire le remplacement de l'ancien style par le nouveau, suit de très près le décret de Séparation. Un décret du 25 janvier 1918 en fixe la réalisation à la fin du mois.

« En vue d'établir en Russie le système de calcul du temps employé dans la plupart des pays civilisés, le Conseil des Commissaires du peuple décide d'introduire, à l'expiration du mois de janvier de cette année, le calendrier nouveau style dans les actes de la vie civile. En conséquence : 1° le premier jour qui suivra le 31 janvier ne sera pas le 1er février, mais le 14 février, le second jour le 15 février, etc. ; 2° jusqu'au 1er juillet a. s. la date du nouveau calendrier devra être suivie de la date entre parenthèses du calendrier en vigueur jusqu'ici. » (1)

« La réforme, qui avait été étudiée depuis très longtemps et presque résolue [...] en 1830, avait toujours été considérée comme excessivement délicate. Les bolchéviks la décidèrent en deux jours, l'appliquèrent immédiatement et personne ne s'en aperçut. » (2)

Le calendrier grégorien n'est imposé que pour les « actes de la vie civile ». L'Eglise russe, qui s'était prononcée en novembre 1917 pour le maintien du calendrier julien, n'adopte pas la réforme soviétique et s'oblige par là à suivre un double calendrier où les dates liturgiques retardent sur les dates officielles. Les orthodoxes russes considèrent d'ailleurs le *vieux style* comme une tradition nationale non moins que religieuse ; c'est ainsi que le vieux style est rétabli dans les territoires occupés quelque temps par les armées blanches de Denikine, Koltchak, Youdénitch, Vrangel, etc., et que les russes émigrés le conservent pour la plupart. Quoi qu'il en soit de son attachement à ce retard astronomique, l'Eglise russe accentue par là les signes extérieurs de sa séparation de l'Etat.

Les fêtes religieuses chômées.

Quant aux fêtes religieuses et au repos dominical, les Soviets les respectent, par ménagement sans doute pour le sentiment populaire et peut-être aussi par amour du repos. Un décret sur la durée du travail (29 octobre 1917) prévoit (art. 11) comme « jours fériés obligatoires » les dimanches, le 1er janvier (Circoncision), le 6 janvier (Epiphanie), le 25 mars (Annonciation), le 15 août (Assomption), le 14 septembre (Exaltation de la Croix), l'Ascension, Noël et le lendemain, le lundi et le mardi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le vendredi et le samedi saints (3), soit 65 jours fériés à titre religieux. Un autre décret sur le travail (24 septembre 1918) fournit la même nomenclature (art. 9) et spécifie (art. 11) que « le commerce des marchés, revendeurs, etc., est interdit le dimanche » (4). Un arrêté du 27 décembre 1918 reproduit à nouveau cette liste de « jours fériés » en ajoutant qu'ils ne comportent pas de « rémunération » ; la liste est augmentée de la fête de la Transfiguration (6 août) et de la vigile de Noël à partir de midi (5).

En résumé, sur les 12 grandes fêtes religieuses de l'Eglise russe, les Soviets en conservent 10 ; seules, la Nativité et la Présentation de la Très Sainte Vierge ne sont pas chômées légalement.

---

(1) *La Révolution et l'Eglise*, 1920, nos 9-12, p. 101. — Ces évêques russes enfreignent les prescriptions du droit canonique.

(2) *La Révolution et l'Eglise*, 1920, nos 9-12, pp. 56, 101.

(3) On retiendra cet aveu : les Soviets veulent ramener l'Eglise à la condition qui lui était faite sous les tsars, c'est-à-dire à la servitude gouvernementale, et ils lui reprochent en même temps son organisation tsariste.

(4) Titlinof, *op. cit.*, p. 165 ; — *La Révolution et l'Eglise*, 1919, n° 1, p. 37 ; n° 2, p. 42 ; 1920, nos 6-8, p. 101 ; nos 9-12, p. 89.

---

(1) *Izvestia*, 25 janv. 1918, n° 19. — Labry, *Une législation communiste* (Paris, Payot, 1920), p. 537.

(2) Antonelli, *op. cit.*, p. 224. — La réforme fut facilitée par sa limitation aux affaires civiles et par l'habitude déjà ancienne d'indiquer simultanément les deux styles (commerce, finance, presse, etc.). — Sur la question de la réforme du calendrier chez les orthodoxes, on lira avec intérêt la lettre de l'épiscopat orthodoxe de Roumanie du 14. 7. 24 : *D. C.*, t. 12, col. 195-204.

(3) Labry, *op. cit.*, p. 175.

(4) Labry, *op. cit.*, p. 187.

(5) Labry, *op. cit.*, p. 190.

12° Associations religieuses.

Bien que « le principe du Gouvernement soit de ne reconnaître aucune association religieuse, [...] le décret du 23. 1. 1918 ne le formule par très clairement. Le décret prive ces associations de la personnalité civile, mais ni les autorités locales ni le clergé ne se rendent exactement compte des conséquences juridiques de cette clause.

Le clergé se conforme au décret.

» Le clergé se hâte de solliciter du pouvoir civil toutes sortes d'autorisations et lui demande bientôt l'approbation d'une quantité de statuts d'Unions paroissiales ; évidemment, il ne s'aperçoit pas [?] que cette approbation équivaut à la reconnaissance de la capacité juridique des Associations. Unions du clergé, Unions des paroisses, Comités diocésains et cantonaux, tout cela réclame l'enregistrement. Les organes locaux du pouvoir estiment sans doute que c'est régulier. Et ils se mettent pratiquement à enregistrer les statuts des Unions ecclésiastiques, même ceux qui contiennent des articles contredits par le décret de Séparation.

» On enregistre par exemple en 1920, à Pétrograd, le statut de l'Union des paroisses de Pétrograd et du département, qui reconnaît à l'Union le droit d'organiser des cours de religion pour les enfants et les adultes. En province, on approuve des statuts qui [...] donnent aux Associations religieuses la personnalité civile.

Les Soviets renient leur décret.

» Le Commissariat de la Justice prête attention à de pareils faits et entreprend d'énergiques explications » (1). Elles consistent à dire que dans « l'esprit du décret » les associations religieuses ne peuvent exister qu'à titre absolument privé, comme par exemple les clubs de sport ou de jeu, et que par conséquent leurs statuts n'ont besoin d'aucune sanction légale (2).

En fait, l'art. 10 du décret stipule qu'il pourra se former des « associations religieuses régies par les règlements généraux » ; c'est bien ainsi que l'entendent le clergé et les Soviets locaux. Mais comme la floraison d'unions paroissiales qui assurent la défense religieuse en 1918, 1919, 1920, 1921, déplaît au pouvoir central, celui-ci, à son ordinaire, revient sur sa parole et réduit les associations religieuses à l'état de néant ; il fait procéder « à une révision des sociétés approuvées, et l'approbation est retirée ou refusée à toute société religieuse » (3). Les cercles sportifs peuvent donner des leçons de gymnastique ; les associations de croyants ne peuvent pas donner des leçons de catéchisme ; telle est la conception soviétique de la liberté.

13° Collectes parmi les fidèles.

« La loi de Séparation ne s'exprime pas clairement sur les moyens de pourvoir à l'entretien des ministres du culte, des édifices religieux et de l'administration ecclésiastique. Elle autorise seulement les collectes parmi les fidèles, à condition qu'elles soient volontaires. [...] A s'en tenir à la lettre de la loi, on peut croire interdites toutes collectes pour n'importe quelles nécessités religieuses qui sortent du domaine restreint d'un groupe déterminé de fidèles. [...] Et dans ce cas, comment assurer l'entretien des organes administratifs de l'Eglise ? [...] Les indications du pouvoir soviétique inclinent manifestement à l'interprétation littérale du décret. Ainsi le Commissariat de la Justice, tout en maintenant le droit de quête pour les besoins du culte contre les interdictions illégales de toute quête, déclare en même temps que ces collectes volontaires ne sont autorisées *que pour les besoins d'une église, chapelle ou lieu de culte déterminés* (décret du 3 avril 1919 [1]).

Un « denier du culte ».

» Il en résulte que les quêtes pour subvenir à l'administration ecclésiastique et à la formation du clergé sont interdites. C'est à ce point de vue que se place le Commissariat de la Justice pour déclarer illégale la taxe établie par le Concile sous le nom de *denier d'Eglise* au profit d'une caisse centrale ecclésiastique (2). Mais dans la pratique ce principe n'est pas sévèrement observé. Comme en définitive chaque paroisse et chaque groupe de fidèles doivent pourvoir aux nécessités de l'entretien du clergé et de sa formation théologique, la logique de la législation révolutionnaire n'exige pas une insistance absolue sur l'interprétation strictement littérale du texte qui règle les collectes (3). De fait, des quêtes spéciales sont instituées, des prélèvements sont opérés sur les autres ressources des églises pour l'entretien des institutions ecclésiastiques, et les organes locaux du pouvoir civil ne s'opposent pas à cette pratique. » (4)

14° Cierges.

« La vente des cierges a toujours joué un rôle marquant dans le budget de l'Eglise », selon la juste remarque de M. Titlinof. Elle était un monopole d'Eglise depuis 1808, et ce monopole s'étendait même à la fabrication depuis 1871. Le revenu qui en provenait allait à l'entretien des établissements ecclésiastiques d'instruction et d'éducation. Il était assez important pour avoir permis au Saint-Synode de constituer un capital qui rapportait 1 500 000 roubles vers 1906 (5).

Les « rations » de luminaire.

Par suite de la Séparation, les fabriques de cierges sont nationalisées, comme propriété de l'Eglise. « Celle-ci alors achète les cierges dans les fabriques au prix fixé et les revend comme de coutume à un prix majoré. Les autorités soviétiques jugent anormale cette façon de faire, qui permet aux églises de retirer un revenu de la revente d'un produit fabriqué par l'Etat ; elles décident en conséquence

---

(1) TITLINOF, *op. cit.*, p. 159.
(2) Cf. l'instruction résumée dans *D. C.*, t. 12, col. 831.
(3) TITLINOF, *op. cit.*, p. 160.

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 827.
(2) *La Révolution et l'Eglise*, 1919, nos 6-8, p. 116.
(3) Cette « logique » renonce à « l'insistance » pour la raison fort simple que les fidèles veulent soutenir leur Eglise de leurs dons volontaires et que les Soviets n'ont aucun moyen de s'y opposer ; le texte embarrassé de M. Titlinof déguise mal la défaite.
(4) TITLINOF, *op. cit.*, p. 161.
(5) PALMIERI, *op. cit.*, p. 280. — On juge par là de la consommation de cierges dans le culte orthodoxe. Les plus ordinaires, de prix très modique, ne dépassent pas l'épaisseur d'un crayon. « Les cierges sont en effet un élément essentiel de la piété extérieure du peuple russe. Les images de la Vierge et des Saints sont entourées d'immenses chandeliers sur lesquels brûlent continuellement des centaines de petits cierges allumés par la piété des fidèles. Il n'est pas d'orthodoxe zélé [...] qui en entrant dans une église [...] n'achète un cierge plus ou moins grand et ne l'allume devant son image préférée. » (PALMIERI, *ibid.*, p. 279.)

que les produits à destination ecclésiastique, tels que cierges, vin, encens, brocart, icones, etc., doivent être livrés aux groupes de fidèles en quantité minine et à la condition absolue que ces produits et matériaux ne seront pas revendus avec majoration de prix pour en tirer bénéfice (1). Mais en réalité ce règlement n'est pas observé sévèrement et le revenu de la vente des cierges est maintenu. Il semble que les maîtres du pouvoir y consentent. Tout au moins [deux ans plus tard] une instruction du Commissariat de la Justice laisse entendre que la vente des cierges est une source de revenu, puisqu'elle décide que ceux qui vendent dans les églises des cierges, des croix, des icones, des prosphores (2), etc., doivent payer patente aux mêmes conditions que les entreprises commerciales. » (3)

15° Cimetières.

« Les cimetières n'entraient pas dans la catégorie des biens d'Eglise, des lieux de culte ou des biens de rapport. [...] Le décret de Séparation semble les laisser à la disposition de l'Eglise, puisqu'il ne les mentionne pas. » C'est encore « une lacune à combler » dans ce décret soi-disant « législatif », qui est une œuvre de politiciens plutôt que de juristes.

« Le Gouvernement révolutionnaire, qui entend demeurer étranger au confessionnalisme et garantir aux citoyens la satisfaction purement civile de toutes les exigences de la vie, doit nationaliser les cimetières. [...] Le décret du 7 décembre 1918 (4), complété par celui du 29 janvier 1919 (5), y pourvoit. Le premier remet aux Soviets locaux les cimetières, fours crématoires, morgues, pompes funèbres, [...] supprime les classes d'enterrement, [...] et autorise les services funèbres religieux à l'église et au cimetière (6). [...] Le second décret demande aux municipalités [...] de se charger de l'administration des lieux de sépulture. » (7)

16° Lenteurs bureaucratiques.

L'Instruction du 24 août 1918 ordonnait d'achever en deux mois les opérations relatives à la Séparation. « Mais le travail des *sections de liquidation* est si complexe qu'il ne faut pas songer à le mener à terme dans ce délai. La mise en œuvre du décret de Séparation se prolonge au moins un an et parfois davantage (8).

» Même dans les capitales, le décret n'est pas encore exécuté au printemps 1919. En ce qui concerne Pétrograd, un auteur parfaitement informé, employé au Commissariat de la Justice (section de la Séparation), M. Goref, écrit le 11 mars 1919 dans les *Izvestia* du *Vtsik* de Moscou que *jusqu'à l'heure actuelle les capitaux n'ont pas été enlevés aux églises, les inventaires des biens d'Eglise n'ont pas été présentés par les ministres du culte, les églises n'ont pas été remises aux groupes de fidèles malgré les contrats conclus avec les Soviets locaux, l'immense fabrique de cierges de Pétrograd n'est pas nationalisée, les chapelles particulières de différents établissements, même soviétiques, tels qu'asiles, hôtels-Dieu, ne sont pas toutes fermées ; les registres paroissiaux n'ont pas encore été enlevés aux églises et le clergé continue à en délivrer des extraits contrairement aux décisions du pouvoir soviétique.*

a) Agents inactifs.

» A Yaroslav, au début d'avril 1919, le décret n'a presque pas été appliqué dans le territoire départemental, ce qui provoque des ordres spéciaux du Commissariat de la Justice. A Riazan, l'instruction du 24 août n'est reçue qu'en février 1919, et c'est en mai seulement qu'on procède à la révision et à la saisie des biens d'Eglise. [...] Dans les districts du département de Tambof, les ministres du culte continuent jusqu'à l'automne 1919 à tenir les registres d'état civil, et l'on ne cherche même pas avant cette date à introduire l'enregistrement civil. [...]

» Dans le département de Tver, l'application du décret n'est pas achevée en décembre 1919.

» En province, le décret s'applique généralement avec lenteur ; sa réalisation dépend entièrement des agents locaux.

» La 8e section du Commissariat de la Justice, qui assure au nom du Gouvernement l'exécution générale du décret, aiguillonne les agents provinciaux qui manquent d'énergie ou d'activité, par exemple à Nijni-Novgorod, à Penza. [...]

» Néanmoins, en juin 1920, il reste encore des localités où la Séparation n'est pas introduite. Le 3e Congrès des membres de la justice soviétique, dans une résolution votée le 25 juin 1920, exprime le désir que la mise à exécution du décret de Séparation soit menée avec plus de méthode et de décision. [...] Mais en 1920 il ne reste à réaliser en quelques endroits que certaines particularités du décret (par exemple la transmission des églises). D'une manière générale, la tâche principale [...] se rapporte à l'année 1919. » (1)

b) Doléances officielles.

Un coup d'œil sur les documents soviétiques complétera les aveux réservés de M. Titlinof. Les rapports officiels de certains liquidateurs établissent que dans leur territoire la Séparation n'est pas encore réalisée en septembre 1921, et ils accusent de ce retard le régime soviétique plus encore que la résistance passive.

C'est ainsi qu'à Nicolaïef la Commission de liquidation n'est formée que le 8 mars 1921 : son rayon d'action est assez considérable, puisqu'il s'étend aux régions de Kherson, du Dnièpre et d'Elisabetgrad. Son président, N. Dantchenko, éprouve « de grandes difficultés à convoquer ladite Commission » ; il tente de la réunir « les 7, 21, 28 juillet, le 11 août, le 1er septembre ; mais les membres ne viennent pas à la séance » ; quand ils assistent aux réunions, « ils ne sont pas au complet ».

---

(1) La tactique est invariable : réduire l'Eglise à l'impuissance par des voies détournées et proclamer la religion libre.

(2) Petits pains fermentés destinés à la messe : les fidèles les offrent au célébrant avec la liste des intentions qu'ils lui recommandent ; le prêtre en détache des parcelles, qu'il consacre à ces intentions. Le reste de la prosphore est rendu aux fidèles qui l'ont offerte. Le pain bénit doit son origine à cette offrande eucharistique, qu'il rappelle moins visiblement.

(3) Titlinof, *op. cit.*, p. 161.

(4) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 824.

(5) *Ibid.*, col. 825.

(6) La plupart des cimetières russes étaient dotés d'une chapelle où se célébraient des services mortuaires.

(7) Titlinof, *op. cit.*, p. 151.

(8) Nous prouverons ci-après que cette prolongation atteint parfois plus de trois ans.

(1) Titlinof, *op. cit.*, p. 150. — La lenteur de certains « agents locaux » est due à diverses causes : résistance religieuse, crainte de mécontenter la population, nonchalance naturelle, vieille habitude de laisser dormir les « papiers » *pod souknom* (dans les cartons), improvisation des nouveaux cadres administratifs, démarcation confuse des pouvoirs, manque de subsides, etc.

N. Dantchenko avoue, le 23 septembre, que « le travail traîne en longueur faute de chancellerie, faute de papier, faute de temps » ; il voudrait « au moins un secrétaire consacré exclusivement à ce travail » (1).

Son remplaçant à la présidence de la Commission formule des plaintes plus précises encore dans son rapport du 27 septembre 1921. Il commence par énumérer les mesures qu'il vient de prescrire ; l'une d'entre elles établit que trois ans et huit mois après le décret de Séparation ni le recensement des églises ni l'inventaire de leurs biens n'ont encore été effectués sur l'étendue du territoire de son ressort. « Afin de connaître exactement l'état des églises du département, il a été ordonné d'établir immédiatement la liste des églises orthodoxes et catholiques, des synagogues, maisons de prière, etc., avec désignation du lieu et du nom des desservants, [...] et de procéder à l'inventaire des biens d'Eglise. » Quant à l'œuvre de la Séparation, « elle a été et sera encore entravée parce que : la section départementale de la Justice manque de ressources, les traitements des employés ne sont pas payés depuis le mois de mai (2), la situation matérielle est instable, les employés sont introuvables, les collaborateurs se sauvent, ils quittent le service à leur gré, on ne sait où ils vont, les enquêtes et recherches sur ce point n'aboutissent pas. [...] Il est des collaborateurs qu'il a fallu ramener à l'aide de la milice ; mais aucune mesure ne sera efficace pour réagir, à cause de la situation réellement critique.

c) Un tableau suggestif.

» En outre, le matériel de chancellerie fait défaut : on n'a ni encre, ni papier, ni plumes, ni crayons, ni papier buvard, ni papier à copier, ni rubans de machine à écrire, ni éclairage pour le travail du soir, etc., etc. Quant à créer une chancellerie spéciale, cela ne se peut pas pour les raisons [financières] invoquées et parce que le Commissariat du Travail est totalement incapable de fournir un personnel.

» A toutes les question ou démarches personnelles, il est répondu qu'on manque absolument d'hommes. On en est réduit à confier le travail dans la mesure du possible à la chancellerie commune.

» Or, tous les organes administratifs de la Justice traversent une crise aiguë par rapport au personnel technique et spécialisé ; chaque employé appartient à plusieurs bureaux et commissions.

» De plus, l'absence des crédits [...] pour les déplacements commandés [...] rend impossibles tels et tels voyages dans le département [...] et les sections de transport ne fournissent le charroi que contre argent comptant, alors que la dette générale de la section départementale de la Justice atteint 100 millions de roubles au 1er septembre.

» Le travail est encore ralenti du fait que les cantons se trouvent à une trop grande distance des centres de district, distance qui va jusqu'à 200 et 300 verstes. » (3)

(*A suivre.*)

AUGUSTE MANIGLIER.

---

(1) *L'Eglise et l'Etat*, rapport n° 28, p. 61. — Nous rappelons que cette publication émane du Commissariat ukrainien de la Justice.

(2) Sous l'ancien régime, les traitements mensuels non seulement ne souffraient pas de retard, mais se versaient à l'avance, le 20 de chaque mois.

(3) *L'Eglise et l'Etat*, rapport n° 10 629, p. 60.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Bonaventure et les luttes doctrinales de 1267-1277, par le Fr. JULES D'ALBI, Frère Mineur Capucin. — Un vol. 20 × 14 cm. de 260 pages. Prix, 8 francs. Duculot, Tamines. 1924.

« L'auteur dépense beaucoup d'érudition au service d'une bonne cause : faire mieux connaître et apprécier la scolastique franciscaine et d'abord son plus illustre représentant, saint Bonaventure. Il était permis, à ce propos, de nous exposer franchement les divergences d'idées entre deux écoles et deux grands Docteurs. Mais l'auteur ne semble pas avoir gardé toujours une suffisante mesure de sérénité, de déférence et même de justice, par exemple lorsqu'il dénie à saint Thomas le titre de docteur mystique. La valeur de ses critiques en est diminuée d'autant, et c'est encore mal servir la cause d'une juste liberté dans les opinions théologiques qui peuvent se recommander d'un grand nom. — P. DAESCHLER. » (*Etudes*, 20. 7. 24, p. 230.)

Où mène l'Ecole sans Dieu, par FÉNELON GIBON, secrétaire honoraire de la Société générale d'Education et d'Enseignement, avec une lettre d'introduction de Mgr BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris, 4e édition entièrement refondue. — Un vol. in-12 de 240 pages. Prix : 4 fr. 50 (10 ex., 40 francs ; 25 ex., 90 francs ; 50 ex., 160 francs ; 100 ex., 300 francs), franco à domicile. Téqui, 82, rue Bonaparte, et chez l'auteur, 70 *bis*, rue Dutot, Paris, XVe.

« Cet ouvrage, dont la plupart des chapitres ont fait l'objet d'articles remarqués dans la *Revue pratique d'Apologétique* (1), constitue un impitoyable réquisitoire contre l'enseignement primaire public.

» L'auteur [...] montre l'effroyable progression, depuis un demi-siècle, des crimes et des suicides chez les jeunes gens, et même chez les enfants au-dessous de seize ans. Au Gouvernement qui prétend favoriser le savoir, il oppose une démonstration étayée sur les statistiques officielles, sur les rapports présentés aux deux Chambres, sur les budgets de l'instruction publique, sur les rapports des inspecteurs d'académie aux Conseils généraux. » (*Communiqué.*)

Dom Grégoire Tarrisse, premier Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur (1575-1648), par J. ROUSSEAU. — Un vol. in-8° couronne de 240 pages (vol. XV de la collection *Pax*). Prix : 6 fr. 50. Lethielleux, Paris. 1924.

« Cette biographie évoque la restauration en France de la famille bénédictine à l'aube du XVIIe siècle. En rétablissant l'observance primitive de l'Abbaye Saint-Vanne de Verdun, et par elle dans tous les monastères lorrains, Dom Didier aboutit en 1618 à la fondation de la Congrégation dite de Saint-Maur. Mais celui qui devait la marquer de son empreinte, c'est le premier Supérieur général, Dom Tarrisse.

» Il faut lire, dans cet ouvrage, les étapes d'une réforme si capitale, entreprise sur sa puissante initiative, ses relations mouvementées avec le P. Joseph et Richelieu, l'aide fournie par lui à M. Olier pour l'établissement du Séminaire Saint-Sulpice, ses rapports avec saint Vincent de Paul, etc. Cette lecture est véritablement attachante. » (*Revue des Lectures*, 15. 2. 24, p. 154.)

---

(1) Les *Questions Actuelles* en ont reproduit plusieurs : « L'ignorance obligatoire en raison directe de notre instruction obligatoire » (t. 95, pp. 322-337) ; « Les instituteurs sans foi, sans famille et sans patrie » (t. 98, pp. 19-32, 56-64) ; « La morale laïque » (t. 102, pp. 1-23).

Lois nouvelles.

FINANCES FRANÇAISES

Aide à la Trésorerie et allégement de la dette flottante

LOI DU 27 JUIN 1925 (1)

ART. 1er. — Le ministre des Finances disposera des pouvoirs impartis par le décret du 14 mars 1920 au Comité supérieur d'enquête et par le décret du 1er août 1922 à la Commission extraparlementaire des économies. A cet effet, les différents corps de contrôle seront mis à sa disposition.

Les décrets de présentation de projets de loi et de réglementation administrative qui devront intervenir en conclusion de cette enquête ne porteront que le double contreseing du président du Conseil et du ministre des Finances (2).

ART. 2. — Est définitivement sanctionnée la convention intervenue le 7 avr. 1925 entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France (3).

Le ministre des Finances est autorisé à passer avec le gouverneur de la Banque de France une convention aux termes de laquelle cet établissement devra consentir une avance supplémentaire à l'Etat de 6 milliards (1).

Cette convention sera dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Le montant maximum des émissions de billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé à 45 milliards par la loi du 15 avril 1925, est porté à 51 milliards.

ART. 3. — Le ministre des Finances est autorisé à émettre un emprunt réservé aux seuls porteurs de bons de la Défense nationale.

Le taux et les modalités de cet emprunt, aux arrérages duquel sera accordée une garantie de change et pourront être impartis les privilèges concédés aux bons de la Défense nationale par la loi du 13 mars 1924, seront fixés par décret.

ART. 4. — Le montant maximum de la dette flottante du Trésor, non comprises les avances de la Banque de France déterminées par l'article 2, sera fixé à la somme qu'elle atteindra au jour de la clôture de la souscription de l'emprunt prévu à l'article 3.

Ce montant ne pourra être ultérieurement augmenté que des sommes nécessaires au remboursement de la dette à court terme venant à échéance.

ART. 5. — Sont exemptés :

1° Du droit de timbre spécial des quittances établi par les articles 18 de la loi du 23 août 1871, 28 de la loi du 15 juillet 1914 et 55 de la loi du 25 juin 1920, les quittances, reçus ou décharges de sommes ou titres exclusivement relatifs aux opérations d'émission visées à l'article 3 ;

---

(1) « Loi pour parer aux difficultés de la Trésorerie et alléger la dette flottante. »

(2) L'art. 1er de la présente loi ne peut manquer de rappeler au lecteur les art. 1er et 2 L. 22. 3. 24 (*D. C.*, t. 11, col. 921) : une économie minima d'un milliard devait être réalisée sur les dépenses de l'Etat dans un délai de quatre mois, au moyen de décrets que la polémique appela, d'une expression impropre, « décrets-lois ». En raison de la campagne menée contre ces dispositions législatives par le Cartel des gauches, le ministère Poincaré en ajourna l'application *sine die*, puis le chef du cabinet suivant, M. Herriot, promit de les supprimer « sans délai » (déclaration minist. du 17. 6. 24 : *D. C.*, t. 12, col. 23). L'abrogation annoncée n'a pas eu lieu, mais les art. 1 et 2 sont restés lettre morte, de même que les art. 36 à 40 de la même loi (*D. C.*, t. 11, col. 926-927), qui décidaient et organisaient la suppression du monopole des allumettes. (Les notes sont de la *D. C.*)

(3) La convention du 7. 4. 25 a eu pour but de régulariser la situation illégale créée subrepticement par le ministère Herriot et qui causa sa chute au Sénat le 10. 4. 25 (cf. dans la *D. C.*, t. 13, col. 1623-1645, le discours de M. François-Marsal qui révéla ces errements et le scrutin décisif qui s'ensuivit après réponse de M. Herriot et intervention de M. Raymond Poincaré).

Durant la crise ministérielle ouverte par la démission du cabinet Herriot, M. Anatole de Monzie, qui venait de remplacer à la dernière heure M. Clémentel au ministère des Finances (à la suite d'un incident de séance survenu au Sénat le 2. 4. 25: cf. *D. C.*, t. 13, col. 1155-1156, note 3), avait fait voter par les deux Chambres la loi du 15. 4. 25, « ayant pour objet l'assainissement de la situation financière » et dont voici la teneur :

« ARTICLE UNIQUE. — Est sanctionnée, pour valoir jusqu'au 15 juill. 1925, la convention intervenue le 7 avr. 1925, entre le ministre des Finances et la Banque de France, et portant provisoirement de 22 à 26 milliards la limite des avances de la Banque de France à l'Etat. Ladite convention est exonérée des droits de timbre et d'enregistrement. — Une loi ultérieure déterminera les conditions du remboursement de cette avance supplémentaire. — Le montant maximum des émissions de billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé à 41 milliards par décret du 28 sept. 1920, rendu en application de la loi du 31 juill. 1920, est porté temporairement à 45 milliards. Il pourra être abaissé par décret. »

La convention du 7 avril a eu pour auteurs MM. Anatole de Monzie, agissant en qualité de ministre des Finances, et M. G. Robineau, gouverneur de la Banque de France, dûment autorisé le même jour par le conseil général de cet établissement. Elle a été rendue publique en même temps qu'était promulguée la loi du 15. 4. 25, à laquelle elle est annexée. Elle est ainsi conçue :

« ART. 1er. — La Banque s'engage à mettre à la disposition de l'Etat, à titre d'avance provisoire, une somme de 4 milliards de francs en sus du maximum prévu par la convention du 22 déc. 1924. — Toutes les dispositions de la convention du 21 sept. 1914 et de la convention du 24 avr. 1919 sont applicables aux avances provisoires consenties par la présente convention.

» ART. 2. — L'amortissement prévu par l'art. 3 de la convention du 29 déc. 1920 et la diminution du montant des avances autorisées qui en est la conséquence sont limités, pour l'année 1925, au produit disponible en fin d'année du compte de réserve et d'amortissement institué par la convention du 21 sept. 1914.

» ART. 3. — La présente convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement. »

(1) Voici le texte de cette convention, qui a été publiée par le *Journal Officiel* du 1. 7. 25 :

« Entre les soussignés, M. Joseph Caillaux, ministre des Finances, agissant en cette qualité, d'une part ;

» Et M. Georges Robineau, gouverneur de la Banque de France, dûment autorisé par délibération du conseil général de la Banque de France en date du 30 juin 1925, d'autre part,

» Vu l'article 2 de la loi du 27 juin 1925,

» Il a été convenu ce qui suit :

» ART. 1er. — La Banque de France s'engage à mettre à la disposition de l'Etat, à titre d'avance, une somme de 6 milliards de francs en sus du maximum prévu par la convention du 7 avril 1925.

» ART. 2. — Les dispositions de l'article 2 de la convention du 24 avril 1919 sont applicables aux avances nouvelles prévues et consenties par la présente convention, sous réserve que la Banque conservera le montant des frais exposés par elle pour le service des avances supplémentaires ; ces frais sont arbitrés à 2 % par an du montant effectif desdites avances.

Fait double à Paris, le 30 juin 1925.

G. ROBINEAU. J. CAILLAUX.

2° Du droit de timbre des affiches établi par l'article 7 de la loi du 22 mars 1924, les affiches ayant exclusivement pour objet de faire appel au public en vue de l'émission ou de la mise en souscription des titres.

Les Commissions allouées aux intermédiaires pour le placement des titres dudit emprunt ne seront pas comprises dans le montant servant de base au calcul de la taxe sur le chiffre d'affaires instituée par la loi du 25 juin 1920.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 juin 1925.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :
Le ministre des Finances,
J. CAILLAUX.

Textes administratifs.

« EMPRUNT DE LIBÉRATION NATIONALE »

Rentes 4 p. 100 perpétuelles assorties de privilèges spéciaux

Conditions d'émission.

DÉCRET ET ARRÊTÉ DU 4 JUILLET 1925 (1)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
Vu l'art. 3 de la loi du 27 juin 1925 (2) ;
Sur le rapport du ministre des Finances,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — En application de l'art. 3 de la loi du 27 juin 1925, le ministre des Finances est autorisé à émettre, et à inscrire à une section spéciale du Grand Livre de la dette publique, des rentes 4 p. 100 perpétuelles réservées aux porteurs de bons de la Défense nationale.

ART. 2. — Les nouvelles rentes jouiront des privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'Etat antérieurement émises, ainsi que des privilèges concédés aux bons de la Défense nationale par la loi du 13 mars 1924 (3).

Elles ne pourront être remboursées que sur la base de cinquante fois le montant du dernier coupon semestriel.

Le Trésor effectuera des rachats en Bourse des nouveaux titres à concurrence de la différence entre les charges annuelles afférentes aux bons de la Défense nationale échangés et le service de l'intérêt des nouvelles rentes.

ART. 3. — Les rentes nouvelles porteront jouissance du 5 sept. 1925. Le prix d'émission est fixé à 100 fr. par 4 fr. de rente.

ART. 4. — Les arrérages des rentes 4 p. 100 seront payables semestriellement aux dates des 5 mars et 5 septembre de chaque année. Ils bénéficieront d'une garantie de change sur la base d'une valeur du franc correspondant à un quatre-vingt-quinzième de la livre sterling.

Un arrêté du ministre des Finances, qui sera publié au *Journal Officiel* quinze jours avant chaque échéance, fixera le montant de l'intérêt afférent à ladite échéance. Si la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris sur la livre sterling pendant le semestre 19 août-19 février ou 19 février-19 août ne dépasse pas 95 fr., ce montant sera de 2 fr. pour 4 fr. de rente. Si elle dépasse 95 fr., l'intérêt semestriel sera égal aux deux quatre-vingt-quinzièmes de cette moyenne ; l'intérêt ainsi calculé sera arrondi, par 4 fr. de rente, au multiple de 5 centimes le plus proche.

ART. 5. — Les titres seront au porteur ou nominatifs.

ART. 6. — Le ministre des Finances est chargé de déterminer par arrêté les autres conditions de l'émission et d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 juillet 1925.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :
Le ministre des Finances,
J[OSEPH] CAILLAUX.

LE MINISTRE DES FINANCES,
Vu le décret du 4 juill. 1925,

ARRÊTE :

ART. 1er — Les rentes 4 p. 100 perpétuelles réservées aux porteurs de bons de la Défense nationale, dont l'émission a été autorisée par l'art. 3 de la loi du 27 juin 1925 et le décret du 4 juill. 1925, seront offertes à ces porteurs à partir du 20 juill. 1925 et jusqu'au 5 sept. 1925 au soir.

ART. 2. — Les bons de la Défense nationale seront repris pour leur prix de remboursement diminué des intérêts, au taux propre à chaque bon, restant à courir pour la période du 6 sept. 1925 au jour de l'échéance.

Cette échéance, pour le calcul des intérêts à retenir, sera fixée en supposant que les bons ont été émis les 1er, 6, 11, 16, 21 ou 26 de chaque mois, les bons souscrits dans l'intervalle de ces quantièmes étant considérés comme émis au commencement de chacune de ces périodes.

ART. 3. — Les opérations d'échange des bons de la Défense nationale contre les nouvelles rentes se feront :

Au service des émissions (pavillon de Flore) au ministère des Finances ;

A la recette centrale des finances de la Seine ;

Aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, receveurs des finances, receveurs percepteurs, percepteurs et receveurs municipaux ;

Aux bureaux des receveurs de l'enregistrement, des receveurs des douanes et des receveurs des contributions indirectes ;

Aux recettes des postes et télégraphes ;

A la Banque de France, siège social, succursales et bureaux auxiliaires.

ART. 4. — Les nouvelles rentes pourront être délivrées pour un montant en capital égal au maximum à la valeur nominale des bons présentés à l'échange et, pour ceux des bons à un mois dont la valeur de reprise est supérieure à la valeur nominale, pour un montant égal au multiple de 100 fr. immédiatement supérieur à la valeur de reprise de ces bons. Le porteur sera admis à faire l'appoint en espèces ; en aucun cas il n'y aura lieu au payement d'une soulte par le Trésor.

Il ne sera délivré de rentes ni pour une somme inférieure à 4 fr. de rente, ni pour des montants autres que des multiples de 4 fr. de rente.

Le porteur d'un bon de la Défense nationale pourra n'affecter à l'échange contre des rentes nouvelles qu'une partie du bon présenté, pourvu que la partie conservée par lui corresponde, en valeur nominale, à une ou plusieurs coupures des quotités de bons existantes. A cet effet, il sera procédé à la division du bon de la Défense nationale en coupures de même échéance que le bon initial.

ART. 5. — Il sera délivré aux intéressés soit des titres définitifs, soit des récépissés échangeables ultérieurement contre des titres définitifs.

Les titres définitifs correspondront à 4 fr., 20 fr., 40 fr. et 400 fr. de rente.

Fait à Paris, le 4 juillet 1925.

J[OSEPH] CAILLAUX.

(1) « Décret et arrêté fixant les conditions d'émission d'un emprunt de libération nationale. »
(2) Cf. *supra*, col. 165.
(3) Cf. dans *D. C.*, t. 11, col. 872-874, le texte de cette loi, suivi du rapport Henry Bérenger au Sénat.

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

L'élection présidentielle DU MARÉCHAL HINDENBURG

Quelques impressions sur l'élection (1)

Presse anglaise (2).

De la *Birmingham Post*, journal unioniste de Birmingham (28. 4. 25), « Editorial » :

Nous sommes prêts, quant à nous, à accepter l'assurance donnée par Hindenburg qu'il sera fidèle à la République — qu'il n'aime pas, — et qu'il fera preuve d'impartialité dans l'accomplissement de son devoir. Nous doutons même qu'il fasse autant figure de dictateur qu'Ebert, et, même s'il en avait l'intention, nous ne voyons pas comment il pourrait abuser de ses pouvoirs. [...]

Il n'est pas vraisemblable que le président rappelle de Hollande son ancien souverain, qu'il répudie le traité de Versailles ou entreprenne une guerre de revanche. On dira sans doute que Hindenburg et ses amis regardent le traité de Versailles comme une paix injuste et dictée par l'ennemi ; mais il est à remarquer que tous les partis allemands partagent cette opinion, d'ailleurs erronée. [...] Les Alliés commettraient une erreur s'ils se laissaient égarer par des noms ou s'ils modifiaient leur politique parce que l'Allemagne penche à nouveau vers la monarchie. Le succès du plan Dawes dépend de l'application loyale par l'Allemagne de [l'accord de] Londres. Mais son échec causerait à l'Allemagne un préjudice irrémédiable. C'est là, bien plus que dans l'étiquette du Gouvernement allemand, qu'est notre garantie de sa sincérité. [...] Le véritable danger, à notre avis, est d'ordre indirect ; il consiste dans les brusques revirements de l'opinion étrangère que la victoire théâtrale du nationalisme peut causer. La presse française déclare déjà que les négociations de pacte mutuel doivent prendre fin. Certains journaux américains annoncent qu'il ne faut plus compter sur le moindre emprunt aux Etats-Unis. Nous sommes sûrs que ce n'est pas l'opinion de M. Painlevé dans le premier cas, ni des grands dirigeants de la finance américaine dans le second. Mais il est visible que l'élection de Hindenburg donnera en France une arme redoutable à des hommes comme M. Poincaré et M. Millerand, et aussi que les partisans de l'isolement en Amérique disposeront d'un nouvel argument. Dans ces conditions, beaucoup dépendra de l'attitude de M. Austen Chamberlain. Le meilleur service que nous puissions rendre, nous autres particuliers, c'est de garder tout notre sang-froid.

Du *Catholic Herald*, journal catholique hebdomadaire fondé à Londres le 16. 3. 1888 (9. 5. 25), « *The portants in Germany* » :

Le but principal de la présidence d'Hindenburg est la restauration d'un roi ou d'un empereur, on peut à peine en douter. L'on doit se souvenir, cependant, que Hindenburg est président grâce aux voix communistes ; sans elles, le Dr Marx serait maintenant à sa place, et l'Europe infiniment plus satisfaite. Le maréchal n'est donc pas l'élu d'une majorité allemande évidente ; lui et ses partisans doivent en tenir compte. D'après la Constitution allemande, le président est, du reste, un personnage de beaucoup moins d'importance que le chancelier.

Il semble que les votes des femmes aient beaucoup contribué au retour de Hindenburg. Une part du succès revient aussi à l'élément luthérien de Prusse, qui est connu comme intensément nationaliste. Cet élément est presque négligeable au point de vue religieux ; mais au point de vue social et politique, aussi bien que numérique, il est une force. La presse quotidienne a raconté, de plus, comment on a essayé de faire tomber le Dr Marx sous la condamnation *ipso facto* du Pape, en abusant d'articles sur le socialisme parus dernièrement dans l'*Osservatore Romano*. Sans doute, cette allégation absurde a été réfutée ; mais elle a pu nuire au candidat dans certains milieux.

Du *Catholic Times*, journal hebdomadaire fondé en 1860 à Londres (2. 5. 25) :

Il est regrettable de voir qu'un grand journal de France, qui a mérité et acquis une influence considérable par de beaux services rendus à l'Eglise, exploite le succès de Hindenburg pour ranimer les vieilles haines du temps de guerre. Même pendant la période électorale, il n'eut pas un mot de sympathie pour la croisade en faveur de la paix de Marx, et il indiquait Hindenburg comme le véritable représentant de l'idéal allemand. Dans un article très erroné (sans doute par suite d'une information insuffisante), ce journal racontait à ses lecteurs que l'Allemagne n'était guère une République que de nom et était pratiquement un Empire avec un empereur nommé à l'élection. Cet article montrait le président comme ayant plus de pouvoir que les anciens empereurs et, une fois de plus, on y commettait l'erreur de traduire « *Reich* » par « Empire », alors que ce mot veut dire « Etat ». Le vieux Reich, qui était un Reich impérial, a disparu en novembre 1918 et avec lui tous les Etats de second ordre qui étaient des royaumes. Le nouvel Etat est une République. Le journaliste français affirme que ce n'est pas une véritable démocratie. En fait, sa Constitution est plus démocratique que celle de la République française, puisqu'en Allemagne les femmes votent comme les hommes. Quant aux libertés locales, notons que l'Allemagne n'a pas de fonctionnaires aussi puissants que les préfets français nommés par un ministère à Paris.

De la *Daily Chronicle*, journal libéral fondé en 1855, organe de M. Lloyd George (28. 4. 25) :

Il n'est pas douteux que l'occupation de la Ruhr, longtemps maintenue par les Français, ait créé un sentiment profond de rancune qui a joué un grand rôle dans cette élection. Nous avons souligné à maintes reprises que le résultat, pour ainsi dire certain, de cette occupation serait de souder les uns aux autres tous les éléments susceptibles de fortifier la réaction en Allemagne. Encore convient-il de se rappeler que von Hindenburg est un personnage d'un caractère très différent de Ludendorff. Celui-ci, qui est une tête chaude, un intrigant, un partisan fanatique de l'ancien régime, a été rejeté avec mépris. Mais le maréchal qui a été élu est un homme qui a reconnu et accepté le fait que l'Allemagne a été vaincue, un homme qui s'est comporté avec dignité à l'heure du désastre et qui assurément n'est pas fait pour jouer le rôle de boute-feu.

Du *Daily Graphic*, journal indépendant fondé en 1890 (28. 4. 25) :

Il importe maintenant de savoir si l'élection du maréchal Hindenburg signifie pour l'Allemagne le retour à l'esprit des Hohenzollern.

Du *Daily Herald*, organe travailliste (28. 4. 25) :

Etre frappé de panique, protester, appeler Hindenburg un « criminel de guerre », déclarer que l'Allemagne a

(1) Voir dans *D. C.*, t. 14, col. 3-53, un article de M. A.-H. Marsol et différents documents annexes sur l'élection présidentielle allemande. Nous avons donné, col. 53-64, quelques impressions de la presse allemande, de la presse américaine et de la presse autrichienne.

(2) Sauf indication contraire, les périodiques cités sont quotidiens et édités à Londres.

fait un « pas irrévocable », — tout cela manifesterait une agitation inutile et manquant de dignité aussi bien qu'un déplorable manque d'humour.

Hindenburg a été élu, non par des partisans des Hohenzollern, non par des « patriotes » acharnés à la revanche, mais par des gens comme la crémière qui dit : « *Tous*, nous *le* connaissons. » Exactement comme Mac-Mahon a été élu en France, il y a cinquante-deux ans, par la même espèce de gens à qui son nom, sa renommée et sa photographie étaient familiers.

Pensons à la crémière et aux millions de gens qui, comme elle, n'ont pas d'opinions politiques, dont le seul désir est la paix et la tranquillité, et qui ont voté pour quelqu'un qu'ils connaissaient. Ne leur rendons pas les choses plus difficiles, à eux et au peuple allemand en général. Le nouveau président est un brave homme honnête, et en somme raisonnable. Il n'est pas du tout probable qu'il se laisse aller à des actes impulsifs ou déraisonnables. Ce qu'il y a de probable, c'est qu'il ne fera rien du tout.

Du *Daily Mail*, journal indépendant unioniste, à tendances impérialistes, très antiallemand, fondé le 4. 5. 1896 (28. 4. 25) :

Si la monarchie des Hohenzollern est rétablie, nous ne pouvons qu'espérer une chose, c'est que le prochain souverain de l'Allemagne ne sera pas aussi imprudent et insensé que le dernier.

Des *Daily News*, journal libéral et progressiste fondé le 21. 1. 1846 (28. 4. 25), « Editorial » :

Il paraît improbable que les conseillers de Hindenburg veuillent apporter quelque changement radical à la politique étrangère de l'Allemagne ; ce ne serait pas leur intérêt de le faire en ce moment. Mais si le cœur de la France se durcit, l'apparente bonne volonté des conseillers de Hindenburg ne comptera pas pour beaucoup. Pour les hommes d'Etat britanniques, il ne peut y avoir d'autre attitude, si difficile que cela soit, que de jouer le rôle de pacificateurs, admettant la bonne foi de l'Allemagne jusqu'à preuve du contraire, reconnaissant l'énorme force du libéralisme allemand, qui est, après tout, un des mouvements les plus étonnants, de ceux qui inspirent le plus d'espoir dans l'Europe nouvelle.

Des *Daily News* (13. 5. 25), « Editorial » :

Nous espérons que la nouvelle publiée par un journal français, que les Puissances s'abstiendraient d'envoyer au maréchal Hindenburg les félicitations qu'il convient d'adresser à titre de courtoisie à un nouveau président, quel qu'il soit, de la République allemande, n'a aucun fondement. On pourrait difficilement imaginer une politique plus imprévoyante ou plus dangereuse. Personne ne peut dire quel sera en dernière analyse le programme de Hindenburg, si même il en a un, ce qui paraît douteux. Tout ce qu'il est permis de dire actuellement, c'est qu'il a agi jusqu'ici d'une manière entièrement convenable. En lui infligeant sans motif visible un affront public, les alliés se mettraient entièrement dans leur tort et confirmeraient la majorité des Allemands dans la croyance qu'ils sont les victimes d'une conspiration destinée à les opprimer. Le préjudice serait plus grave pour les ennemis du nouveau président que pour lui-même.

Du *Daily Telegraph*, journal unioniste fondé le 29. 6. 1855 (28. 4. 25), « Editorial » :

Au cours de la période qui suivit immédiatement la guerre, alors qu'aucun officier ne pouvait porter son uniforme en public, que l'empereur était en fuite et que Ludendorff se cachait sous un faux nom en Suède, bien peu de personnes se seraient hasardées à déclarer qu'un général prussien et un partisan déclaré de la dynastie des Hohenzollern serait élu président par la nation quelques années après. Aujourd'hui, Hindenburg l'emporte par quelques neuf cent mille voix sur le condidat républicain, [...] Le vainqueur de Tannenberg, presque seul parmi les figures les plus en vue de la vie nationale, jouissait d'un prestige personnel intact. Par inclination plus que par calcul, il s'est constamment tenu à l'écart de l'activité publique, où sa réputation légendaire aurait pu être mise en question... On lui a fait valoir que l'acceptation de la candidature présidentielle était pour lui un devoir, et sa résistance première était certainement sincère. Il savait qu'il n'était nullement préparé à jouer un rôle politique et que son âge l'empêchait de remplir de façon appropriée une fonction publique importante. Il a fini par se laisser convaincre, et il est aujourd'hui le héros du plus grand et du plus récent succès remporté en Allemagne par les forces de la réaction monarchiste. [...]

Le triomphe de Hindenburg est dû pour une grande part au sentiment et à la vénération personnelle ; les suffrages des femmes et des jeunes gens sans expérience y ont largement contribué. Mais, cela dit, il n'en est pas moins grave pour la République que le principal représentant apparent de la réaction, un monarchiste convaincu quant au principe, ait remporté une victoire aussi facile sur l'ancien chancelier, qui pouvait représenter que, sous son administration, l'Allemagne avait échappé au chaos économique et à la misère, dans lesquelles, il y a peu de temps encore, elle se débattait désespérément. L'œuvre de M. Marx ne lui a servi de rien, et l'enjeu a été emporté par le représentant des partis qui, malgré toutes leurs protestations électorales, ne comptent pas moins travailler sans relâche à la chute de la République. [...]

L'effet de l'élection de Hindenburg sur l'opinion française a été immédiat et désastreux, non seulement, il faut le marquer, parmi ceux qui n'ont jamais cessé de déclarer que la conception d'une coopération quelconque avec la République allemande reposait sur une illusion, mais aussi parmi les partis de gauche profondément attachés à l'idéal d'un règlement pacifique en Europe. Mieux vaut, dit-on, l'Allemagne démasquée avec Hindenburg, que l'Allemagne camouflée avec Marx. C'est là l'expression d'un sentiment plutôt que d'un jugement de sang-froid des perspectives immédiates ; mais avec ce sentiment, l'Allemagne, et non elle seule, doit compter.

Du rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph*, organe officieux (28. 4. 25) :

L'Allemagne doit être libre de choisir son président ; le droit des Alliés est de veiller à ce que, quel que soit le président élu, l'Allemagne reste fidèle à ses obligations, que ce soit celles du traité de Versailles ou le plan Dawes ou un pacte de sécurité mutuelle qui pourra être négocié. Les offres de pacte étant venues d'un Gouvernement nationaliste allemand, il n'est pas probable qu'elles seront modifiées par l'élection d'un président nationaliste.

De l'*Evening Standard*, journal conservateur fondé en 1827 (28. 4. 25) :

La situation du Gouvernement français, déjà assez précaire, va être rendue encore plus difficile. Il faut prévoir de sérieuses possibilités de troubles dans le cas où la France, se jetant sous la férule d'un Gouvernement semblable à celui que dirigeait M. Poincaré, ferait une fois de plus le jeu des monarchistes allemands. Certains journaux de Paris interprètent l'élection de Hindenburg comme un défi de l'Allemagne, précédant une répudiation du traité de Versailles. Tout cela pourrait effectivement arriver si la France entreprenait de relever ce prétendu défi.

La Grande-Bretagne devra donc faire savoir très nettement, dès le début, qu'en ce qui la concerne elle traitera le Gouvernement de Hindenburg comme digne de confiance, du moins jusqu'à nouvel ordre. Au fond, que le président s'appelle Marx ou Hindenburg, le fait n'a pas grande importance. Il est absurde de parler de ces deux hommes comme s'ils représentaient deux pôles opposés. L'Allemagne est une, et l'a toujours été, dans son désir d'adoucir sa défaite et même de changer cette défaite en victoire.

Si elle avait pu le faire depuis 1919, elle n'aurait pas laissé passer l'occasion de déchirer le traité de Versailles avec son épée. Or, elle ne peut pas davantage s'offrir ce luxe sous Hindenburg qu'elle ne le pouvait sous Ebert.

Certes, l'avenir comporte des dangers inhérents à la situation, mais, si l'Europe agit sagement, l'élection de Hindenburg n'aura rien aggravé.

Du *Manchester Guardian*, journal libéral de Manchester (28. 4. 25) :

L'élection présidentielle allemande ne regarde que les Allemands.

Du R. P. Joseph Keating, dans le *Month*, revue mensuelle de Londres dirigée par les Pères Jésuites (mai 25), « *Germany's Choice* » (éditorial) :

Hindenburg représente à bien des yeux la réaction monarchique et militariste, et M. Marx l'observation loyale et pacifique par l'Allemagne de ses obligations. Nous pensons pourtant que l'étude des chiffres ne comporte pas nécessairement une conclusion pessimiste, et nous espérons fermement que l'on n'en usera pas pour fortifier la position des partisans du *credo* antigermanique : « Jamais on ne pourra avoir foi en l'Allemagne ; il faut donc à tout prix la garder faible et divisée. » Après tout, le maréchal s'est assuré moins de la moitié des votes, et cela malgré le nombre très réduit des abstentions. Ce fut l'homme, plutôt que le politicien militariste qu'il est supposé représenter, qui attira les suffrages. Au scrutin précédent, un réactionnaire bien plus déterminé, le général Ludendorff, arrivait tout au bout de la liste avec un nombre de voix ridicule. Le choix du héros national peut cependant avoir été déterminé par le ressentiment que les Allemands gardent encore au souvenir de la Ruhr, et à la vue de l'occupation prolongée, *sans justification publique*, du secteur de Cologne par les Anglais. C'est très bien de dire que l'Allemagne est en défaut par rapport au désarmement ; mais les preuves que les Alliés prétendent avoir en leur possession depuis déjà plusieurs mois n'ont pas été publiées. En matière internationale, comme en droit civil, il est aussi important de paraître juste que de l'être. Dans ces circonstances, on peut même être surpris que le soldat n'ait obtenu que tout juste la majorité des voix.

De la *Morning Post*, journal conservateur favorable à l'entente franco-anglaise, fondé en 1772 (28. 4. 25), « Le retour du prussianisme » :

L'installation de Hindenburg à la place du président Ebert, c'est virtuellement le vieux drapeau impérial hissé sur un mât. C'est un présage du retour des Hohenzollern. Elle remet un Prussien à la tête des affaires, réorganise la machine administrative et bureaucratique prussienne et l'esclavage intellectuel qui ont rendu possible la grande guerre. C'est par là un défi lancé au reste du monde et particulièrement aux Alliés. Le retour du vieux maréchal de son île d'Elbe spirituelle a démenti les rêves de ceux qui voulaient faire de la démocratie allemande une réalité. [...]

Que feront les Alliés ? L'élection du maréchal Hindenburg a pour l'Allemagne la valeur de vingt corps d'armée, et quel que puisse être son état de désarmement matériel, du point de vue spirituel et intellectuel, le Reich est désormais armé jusqu'aux dents. Nous espérons que le résultat de l'élection présidentielle ne fera pas échouer le pacte projeté, mais il aggravera nécessairement les difficultés déjà considérables des négociations. Dans ces conditions, le devoir absolu des Alliés est de ne pas relâcher leur étreinte sur le Rhin. [...] Nous rappelons respectueusement aux admirateurs du président Hindenburgg que la défaite du Dr Marx n'entraîne pas la disparition du maréchal Foch.

De XX, dans *The Outlook*, hebdomadaire indépendant de Londres fondé en 1898 (2. 5. 25), « Hindenburg » :

Hindenburg est un courageux et loyal soldat ; il incarne plutôt les vertus que les vices de l'école qui regardait la paix comme un épisode entre deux guerres, non comme un état normal qu'une guerre interrompt. Il est extrêmement populaire de Breslau à Bonn ; il s'est comporté avec une grande dignité depuis que la guerre a pris fin ; tout en n'aimant pas le régime actuel, il n'a jamais comploté contre ce régime.

Et pourtant, son élection est un danger, parce qu'elle marquera le retour du régime de Potsdam et la restauration de la monarchie tôt ou tard. Hindenburg élu, la guerre de 1914-18 n'aura pas été la dernière, et de nouvelles guerres sont à prévoir, qui devront déterminer la situation de l'Allemagne non seulement dans l'Europe, mais dans le monde.

La diplomatie européenne et spécialement anglaise avait énergiquement travaillé ces derniers mois pour empêcher ce désastre. M. Chamberlain a travaillé surtout à garantir la sécurité de la France et de la Belgique. Mais cela ne suffit pas. Un pacte qui ne viserait qu'elles serait sans valeur ; il rétablirait l'état de choses de 1914. Il laisserait le Reich libre d'attaquer la Pologne ; la France devrait alors intervenir et la Grande-Bretagne pourrait être soudainement entraînée dans la guerre.

Il ne doit pas y avoir de solutions partielles ; or, une solution générale et permanente dépend de la politique allemande non seulement à l'égard de la France et de la Belgique, mais aussi de ses autres voisins.

Passons-les en revue :

Hollande. L'indépendance de ce pays est, pour la Grande-Bretagne, d'une importance tout aussi vitale que celle de la Belgique. La Hollande devrait logiquement participer au nouveau pacte.

Danemark. C'est le seul des quatre autres Etats voisins de l'Allemagne (la Suisse exceptée, dont la situation est tout à fait spéciale), auquel l'Angleterre pourrait, à la rigueur, garantir l'inviolabilité de ses frontières.

Pologne et Tchéco-Slovaquie. Les frontières de ces deux pays du côté de l'Allemagne sont purement arbitraires ; il est naturel que ces deux Etats veuillent les maintenir dans leur tracé actuel ; mais ce serait folie de s'imaginer que l'Allemagne ne s'efforcera pas de les modifier. Elle déclare aujourd'hui qu'elle n'emploiera pas, à cet effet, la force ; si cette déclaration est sincère, c'est un grand pas en avant de fait, et il convient que la Grande-Bretagne lui prodigue des encouragements.

Autriche. La frontière austro-allemande n'est pas une frontière nationale, mais purement administrative. Le traité de Versailles a interdit l'union volontaire des deux pays ; c'est une interdiction qui ne peut durer. Elle avait pour objet de calmer les craintes de la France, qui ne voulait pas voir l'Allemagne compenser par Vienne la perte de Strasbourg. Ce raisonnement est fallacieux. La France a perdu son allié Romanof, l'Allemagne son allié Habsbourg. A la petite Autriche la France peut opposer la grande Pologne, avec une population cinq fois plus nombreuse. De toute façon, Berlin a le droit de maintenir que l'union des peuples allemands ne regarde que lui.

C'est dans cet ordre d'idées — ou à peu près — que l'Europe pourrait être pacifiée. Avec M. Marx on eût pu poursuivre les discussions sur cette base. Avec Hindenburg, elles deviendront malheureusement inutiles.

Du *Tablet*, hebdomadaire catholique de Londres fondé en 1840 (2. 5. 25), « *President von Hindenburg* » :

Sans s'accorder le plaisir de crier « Je vous l'avais dit », *The Tablet* a le droit de rappeler à ses lecteurs qu'il a toujours gardé une attitude de réserve [sur la conversion de l'Allemagne] : Les résultats de dimanche dernier lui ont donné raison.

Comme nous ne jugeons pas opportun de recommander dans nos colonnes les divers mouvements pacifistes qui tous ont tenu pour certaine la régénération de l'Allemagne, nous avons été fortement et constamment pris à partie. Pendant longtemps nous nous sommes permis de critiquer la France, l'Italie, la Grèce et les autres pays — en particulier le nôtre, — sans ne nous attirer que de très rares protestations. Mais nos moindres remarques sur les tendances dangereuses de l'Allemagne nous ont attiré des paquets de lettres ; on nous a accusés d'être des brandons de discorde préoccupés de faire tort à la pauvre Allemagne ; on nous a dit que les fontaines de la charité chrétienne étaient desséchées dans notre cœur assoiffé de vengeance ; que nous appartenions au monde suranné des jalousies et des suspicions nationales ; et même que nous étions les sottes dupes et les vils outils de ces impérialistes anglais qui n'ont aucun souci du progrès de l'humanité, mais sont uniquement alarmés par la rivalité industrielle et commerciale de l'Allemagne.

Les résultats publiés mardi par les journaux du matin suffisent à prouver que nous n'avons fait aucun tort à l'arche de la paix en refusant d'aider à la traîner sur du sable mouvant.

Du *Times*, journal « national et indépendant » fondé le 1. 1. 1785 (28. 4. 25) :

Le vieux maréchal s'engagera par serment à défendre la Constitution de Weimar, et sans doute tiendra-t-il parole

dans la limite de ses moyens. Mais ce choix provocant d'un partisan avéré de la monarchie Hohenzollern et de ses principes pour être le chef de l'exécutif de la République allemande ne peut manquer d'aviver et d'intensifier la méfiance à l'égard de l'Allemagne et de ses intentions, qui persiste en France et dans les autres pays du continent qui se trouvaient pendant la guerre dans le camp opposé au sien. Il ne servirait à rien de vouloir ignorer ce sentiment ou de chercher à en nier l'intensité. [...]

On y parle de cette élection comme d'un « défi à l'Europe, aux Alliés et à l'Amérique », comme représentant « une immense défaite morale » pour la politique de réconciliation, et comme portant un coup fatal aux principales propositions tendant à appliquer cette politique. Ces emportements, bien qu'assez naturels dans les circonstances présentes, ne peuvent faire aucun bien. [...] On se laisse aller, dans certains milieux nationalistes [allemands], à des violences de langage au sujet de la politique étrangère ; mais, tout comme en France, ce serait une erreur de prendre trop au sérieux, en Allemagne, les ébullitions de ce genre.

L'opinion américaine a une grande importance pour les Allemands, même pour les militaristes les plus agressifs. [...] Les avis des autorités, soit réelles, soit qui passent pour telles, sont partagés. M. Gérard, qui représentait, comme chacun le sait, les Etats-Unis à Berlin pendant la guerre, déclare ouvertement que la présidence de Hindenburg impliquerait, tôt ou tard, non seulement la répudiation du plan Dawes, mais la revision du traité de Versailles, et il en parle comme d'une menace pour la paix du monde et comme d'une « manifestation formelle du peuple allemand en faveur du retour au militarisme et à la monarchie ».

Le président de la New-York National City Bank est plus optimiste. M. Charles E. Mitchell refuse de se laisser inquiéter par l'élection de Hindenburg, qui ne signifie à ses yeux un retour ni au militarisme ni à la monarchie. [...] Il déclare que « les éléments fondamentaux n'ont pas changé ». L'optimisme marqué de M. Mitchell semblera excessif à beaucoup de gens bien informés en Europe. Mais sans doute M. Mitchell doit être plus près de la vérité que ne l'est M. Gérard. Nous aurons bientôt les éléments qui nous permettront de nous former une opinion assurée quant à la politique étrangère et intérieure de la République allemande sous le successeur du président Ebert. Son attitude envers le plan Dawes sera considérée par tous, des deux côtés de l'Atlantique, comme une épreuve rigoureuse et concluante.

Du *Times* (29. 4. 25) :

Il semble que le gouvernement des Etats-Unis regrette les événements qui se sont produits en Allemagne, mais sans éprouver à cet égard aucune alarme. [...]

La grande préoccupation des membres du Cabinet qui s'intéressent plus particulièrement aux affaires étrangères est de parer à tout mouvement précipité dans la direction où le Gouvernement français et la presse parisienne semblent vouloir entraîner l'opinion.

Pour les Américains, la pierre de touche de la bonne foi allemande et l'indication la plus sûre des intentions du Gouvernement de Berlin seront fournies par l'attitude de ce Gouvernement à l'égard du plan Dawes. [...]

Pour le moment, on peut donc considérer, sans craindre de se tromper, que le Gouvernement américain veut croire que l'élection présidentielle allemande représente un mouvement dans le sens de conservatisme plutôt qu'un retour au militarisme.

Du *Times* (19. 5. 25) :

Pour ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement l'histoire accidentée des relations franco-allemandes de l'après-guerre, cet aboutissement doit paraître étonnant, incompréhensible. Et cependant, pour celui dont la vie et les travaux se sont déroulés au milieu des phases changeantes de la politique rhénane au cours des cinq dernières années, ce qui est arrivé est la suite logique, le résultat inévitable de la politique des Alliés. Il ne m'appartient assurément pas de critiquer les actes des Gouvernements qui se sont succédé en France de Clemenceau à Poincaré..., car bien des gens estiment que la mauvaise volonté dont a fait preuve le Reich justifiait et au delà ces mesures énergiques, malgré le fait que l'Allemagne ait eu pendant ces années une série de Gouvernements fantômes, sans prestige ni autorité, ayant à leur tête des chanceliers socialistes ou centro-socialistes animés des meilleures intentions. Qu'il suffise de rappeler ces faits et de laisser à l'histoire le soin de décider si, en entrant dans la Ruhr, M. Poincaré a créé en Allemagne, comme on nous le disait sur le moment, « la volonté de payer » ou bien « la volonté de Hindenburg ».

Cependant, ce qui intéresse en ce moment la Grande-Bretagne, c'est de savoir si les individus et les partis que la roue du destin a promus à des postes de responsabilité parmi les conseillers du nouveau président allemand, ont bien appris la leçon des cinq dernières années et s'ils se la sont assimilée. On se demande s'ils ont vraiment compris pourquoi le vieux maréchal a obtenu presque un million de voix de plus que M. Marx, cet homme bien intentionné et sans reproche. [...] S'il en est ainsi, ils ne manqueront pas de marcher prudemment, d'éviter tout acte susceptible de blesser ou d'humilier un adversaire fier et sensitif, bien que momentanément quelque peu embarrassé, de crainte qu'en imprimant au pendule une nouvelle oscillation ils ne provoquent une explosion de sentiments révulsifs, qui appellerait MM. Millerand et Poincaré à jouer de nouveau un rôle dans l'histoire de l'Europe.

De l'*Universe*, hebdomadaire catholique de Londres fondé le 8. 12. 1860 (1. 5. 25), « *The German President* » :

Rarement désappointement plus unanime a été ressenti. [...] Le D[r] Marx, un bon catholique et un homme qui tenait pour la cause de la paix et de la réconciliation, n'est pas une personnalité faite pour captiver l'imagination (1) ; en affrontant un immense corps électoral avec sa proportion inévitable d'éléments moins intelligents, il devait être lourdement handicapé dans sa campagne par le nom d'un « illustre vieillard » (*grand old man*). [...] La minorité restera assez puissante pour se faire sentir. [...] Nous regardons le catholicisme d'Allemagne comme une des grandes forces qui peuvent aider à la réalisation de l'idéal du Saint-Père, de concert avec les forces catholiques des autres nations.

De la *Westminster Gazette*, indépendant libéral fondé le 31. 1. 1893 (28. 4. 25) ;

Aujourd'hui, après six années, nous voyons les monarchistes et les réactionnaires gagner du terrain et en fait capables de porter leur propre candidat à la présidence de la République. Pourquoi ? La réponse française que c'est à cause de la malignité du cœur allemand ne nous paraît pas couvrir toute la question. Le désastreux traitement de la question des réparations, l'expédition de la Ruhr, le retard de l'évacuation et les doutes qui se sont élevés sur le point de savoir si les Alliés ont l'intention de jouer franc jeu à cette occasion, sont également autant de bornes le long du chemin. Hindenburg n'est encore que le président d'une République allemande, mais si l'on veut que cette charge survive jusqu'à une autre élection, dans sept ans, il faut aussi que les Alliés jouent leur rôle.

De la *Yorkshire Post*, journal conservateur de Leeds (28. 4. 25) :

M. Marx était un chancelier très effacé. Rien n'aurait laissé prévoir en lui un président de premier plan. Il se

(1) On a relevé de divers côtés comment l'imagination romantique de l'électeur allemand devait être peu séduite par l'homme « simple, modeste » qu'est M. Marx. Avant l'élection, M. Victor Lerouge, correspondant berlinois du *Temps*, écrivait : « Un baron mecklembourgeois m'a dit ces jours-ci : « Comment pouvez-vous accorder de l'importance à un personnage aussi insignifiant ? Il fait l'effet d'un notaire de village qui serait marguillier de sa paroisse. » M. Marx n'est nullement un notaire de village : il est président de la Cour de cassation ; mais, quand il le serait, n'est-ce point parmi les hommes de loi de petite ville que nous autres Français aimons à choisir nos présidents de la République ! » (*Temps*, 22. 4. 25.) (Note de la *D. C.*)

peut aussi qu'un courant d'opposition se soit manifesté comme avant la guerre à l'alliance du Centre clérical avec les rouges, que les Luthériens ont jadis dénoncée. Nous ne contestons pas que l'élection de Hindenburg, du fait qu'elle atteste la force des nationalistes constitutionnels en Allemagne, pourra affecter la marche des événements. [...] Le Reich se montrera peut-être moins accommodant que certains groupements industriels du continent ne l'avaient espéré, et les personnes qui espéraient en France que M. Caillaux reviendrait à son ancien projet et chercherait à faire de la Rhénanie franco-allemande la plus grande zone industrielle d'Europe pourront éprouver quelque déception. Mais Hindenburg, malgré son élection, n'est pas le dictateur de l'Allemagne. Son poste lui permet d'exercer une grande influence. [...] Toutefois, la Constitution du Reich est bien différente de celle de l'Allemagne d'avant la guerre.

Presse belge [1].

De l'*Action Nationale*, organe nationaliste wallon (juin 25), « Ave, Kaiser ? » :

Susciter la candidature Hindenburg fut de la part du kaiser de Doorn un trait de génie. Quel que fût le résultat de l'élection, cette candidature faisait du plébiscite du 26 avril une victoire décisive de la politique allemande de revanche. Ou bien, en effet, Hindenburg triomphait — et c'était la preuve éclatante du réveil d'un peuple victorieux dans sa défaite, l'humiliation des naïfs vainqueurs, la promesse certaine de la restauration impériale et de la très prochaine revanche. Ou bien il échouait — et ainsi était assuré pour longtemps l'aveuglement [tout de] faiblesse des Français, des Anglais, des Américains, des Belges et des autres, persuadés de l'évolution « démocratique » de l'Allemagne et de sa modération. Il n'est pas douteux pour nous que tel était le but de la manœuvre. Guillaume II espérait la défaite d'Hindenburg. Celui-ci n'avait été inventé que pour les besoins de la cause.

Il avait compté sans le sentiment national violent d'un peuple qui a été vaincu et dont les vainqueurs, bêtement, ont refait la force — d'un peuple à qui rien n'a fait éprouver le sentiment de la défaite et le besoin de sagesse Cette explosion inattendue de nationalisme agressif lui montre, plus tôt qu'il ne l'aurait cru, que la nation est prête à recommencer l'aventure d'orgueil et de sang.

Il avait compté surtout sans cette loi absolue que méconnaissent depuis cinquante ans ceux qui font de la politique au jour le jour, sans vue d'ensemble et sans étude des causes et des effets, cette loi dont nous avons maintes fois ici souligné l'inéluctable force et qui veut que tout Gouvernement fort en France postule un Gouvernement faible outre-Rhin et que tout Gouvernement faible en France, au contraire, postule un Gouvernement impérialiste à Berlin. Cette loi explique notamment toutes les actions et réactions gouvernementales en Allemagne depuis l'armistice.

De J. G. dans la *Croix de Belgique*, hebdomadaire catholique (3. 5. 25), « Hindenburg président du Reich » :

Nous ne disons nullement qu'il n'existe pas un nombre plus ou moins considérable de citoyens allemands qui appellent de leurs vœux l'éventualité d'une guerre de revanche. [...]

Mais, sous l'entière réserve de ce qui vient d'être dit, nous croyons qu'il convient de ne pas exagérer la portée des élections de dimanche dernier. [...] Depuis le mois de mars, aucun fait nouveau *essentiel* ne s'est produit quant à la situation internationale de l'Allemagne. Si donc il y avait dans ce pays une majorité importante de citoyens qui aient voulu, avant tout, se donner un chef militaire, il serait impossible d'expliquer la différence énorme qu'il y a entre le nombre des suffrages donnés précédemment à Ludendorff et celui de ceux accordés dimanche dernier à Hindenburg.

Nous persistons donc à croire que le grand facteur du succès de ce dernier a été la volonté du peuple allemand de choisir un chef qui fût un symbole de la puissance de la Patrie bien que beaucoup de ses électeurs ne se fassent aucune illusion sur les capacités personnelles actuelles de l'ancien généralissime.

(1) Sauf indication contraire, les journaux cités sont quotidiens et édités à Bruxelles.

De la *Dernière heure*, journal « libéral » fondé en 1907 (28. 4. 25) :

Gardons notre sang-froid, car à la suite de cet incident il faut s'attendre à voir redoubler partout les campagnes de panique tandis que le nationalisme international et fanfaron se précipitera dans le sentier de la guerre.

Le monde manque heureusement d'argent et de ressources matérielles plus encore que de bras pour se permettre de nouvelles folies. C'est, jusqu'à nouvel ordre, la meilleure garantie de la paix.

De l'*Effort*, journal hebdomadaire officiel de l'Association de la Jeunesse catholique belge (2. 5. 25) :

La République a reçu le coup de grâce dimanche dernier. [...]

Les communistes ayant obtenu deux millions de voix, on leur reproche d'avoir fait échouer M. Marx et d'être les responsables, en somme, de l'élection de Hindenburg. Raisonnement spécieux ! Pour rallier les communistes, il fallait un autre homme, ou du moins un autre programme que celui sur lequel s'était fait l'accord des démocrates. Mais ce programme acceptable par les communistes eût rejeté dans les bras des nationalistes, par sentiment et par souci patriotiques, maints électeurs et maints groupements politiques.

Ce qu'il y a de plus inquiétant dans le choix que vient de faire la moitié du peuple allemand, c'est qu'il n'avait pas à se prononcer entre le vieil impérialisme, la monarchie et le militarisme germaniques, d'une part, et, d'autre part, le communisme anarchique et dissolvant ou le socialisme humanitaire et internationaliste, mais entre le nationalisme orgueilleux et revanchard et le patriotisme plus modéré et plus pacifique.

De l'*Etoile belge*, journal « libéral » fondé en 1850 (27. 4. 25) :

Le maréchal sera en quelque sorte le régent de l'Empire, en attendant un empereur.

Son élection aura — peut-être — la vertu d'ouvrir les yeux à ceux qui croyaient encore à une Allemagne évoluant vers la sagesse et la paix. Si elle a pour effet de rapprocher les pays d'Occident dans une même prudence et de leur faire exercer leur vigilance à l'est comme à l'ouest, elle vaudra au monde le meilleur des pactes de garantie.

De l'*Indépendance belge*, organe « libéral » (28. 4. 25) :

Nous n'avons pu édifier encore aucune de ces barrières morales qui peuvent constituer aussi des garanties partielles de sécurité, ni de protocole de Genève, ni les pactes régionaux.

Nous demandons aux socialistes, nous demandons aux démocrates-chrétiens, sans aucune arrière-pensée de polémique de parti, s'ils ne sont pas effrayés de la responsabilité sans nom qui pèserait sur eux si, soit au Gouvernement, soit dans l'opposition, ils prétendaient poursuivre en ce moment la politique qu'ils envisageaient à la veille et au lendemain encore des élections.

Quant à nous, il n'y a pas de sacrifices que nous ne pensions qu'il faille faire pour maintenir, devant l'Allemagne reprise de son rêve de revanche, l'union de tous les Belges.

De la *Libre Belgique*, journal catholique fondé en 1884 avec le titre *le Patriote* (29. 4. 25) :

Hindenburg président ou Marx président, l'Allemagne suivra ses destinées, les destinées que lui tracent son passé et le présent, son importance historique et géographique, son caractère national. Elle pansera ses plaies de la guerre, beaucoup plus volontiers qu'elle n'a pansé — et si peu — les plaies de ses victimes, puis elle bandera toutes ses énergies pour se refaire grande, pour retrouver sa liberté de mouvement et pour reprendre une des premières places dans ce qu'il fut convenu d'appeler le concert des nations. Quel que soit le président et le Gouvernement qu'elle aura à sa tête, elle ne s'écartera pas de ce dessein. Les peuples ont comme les individus leur instinct de conservation et leur volonté d'épanouissement. [...]

Maintenant, le problème qui domine toute l'affaire comme il domine toute la question de la politique des anciens Alliés vis-à-vis de l'Allemagne, est celui-ci : est-il possible de pratiquer vis-à-vis de l'Allemagne, durablement,

une politique de contrôle et de contrainte ? Est-il possible de tenir constamment en une espèce de sujétion soixante-dix millions d'Allemands ?

Rien ne dure en politique. Une action ainsi orientée et qui, quelque jour, manquerait des moyens matériels pour se soutenir, donnerait fatalement lieu à un terrible renversement des rôles. Le prisonnier, plus fort que son gardien, l'étranglerait.

Les nationalistes ont préconisé vis-à-vis de l'Allemagne une politique de violence. Mais qui l'aurait faite ? Les baïonnettes auraient-elles été en nombre suffisant ? Pareille politique eût soulevé à la longue contre eux toute l'opinion internationale. Entre les Alliés même, pour ce qui fut appliqué d'une politique de force, les dissensions sont bientôt venues.

On a donc donné de l'air à l'Allemagne, parce qu'il fallait bien. On a desserré l'étreinte. Et l'Allemagne en profite pour dérouiller ses articulations, pour se refaire des muscles. Assurément ce phénomène est inquiétant, bien que prévu. Mais le tout est de savoir si l'autre politique, celle des entraves, celle du ligotage, n'eût pas été pire. Pour nous, nous le croyons.

Si, entre deux maux, on choisit le moindre, le moindre reste un mal. L'Allemagne nous l'a prouvé dimanche.

On ne peut rien contre la fatalité. Et la fatalité nous a mis, nous, petits Belges, sur le chemin d'un grand Empire belliqueux, tenu en respect momentanément par un pays mieux armé, mais moins fort et à qui les bras manquent. Voilà la triste réalité.

Du *Matin* d'Anvers, journal « libéral » fondé en 1895 (28. 4. 25) :

L'avertissement est donné. Le défi est lancé. Que va-t-on faire pour y répondre ?

Hélas ! nous ne le savons que trop ! Demain, des voix s'élèveront en Angleterre pour expliquer que les sages et honnêtes Allemands, si pacifistes dans le fond, ont été poussés à l'exaspération parce que la zone de Cologne n'a pas été évacuée. On s'est montré trop dur pour eux, dira-t-on, comme toujours, et c'est par désespoir qu'ils ont voté pour le vieux maréchal, qui d'ailleurs n'a plus la force de tirer son glaive du fourreau. Après quoi, on nous recommandera de nouvelles abdications... jusqu'au jour où l'Allemand croira voir se lever enfin l'aube qu'il attend, les poings fermés et la rage au cœur.

De la *Nation belge*, journal nationaliste fondé en 1918 (28. 4. 25) :

Hindenburg est président du Reich. Tel est le fait qui dominera la constitution de notre Gouvernement de demain. Sinon ce sera la fin de la Belgique.

Du *Peuple*, organe démocrate socialiste fondé en 1885 (28. 4. 25) :

Il serait vain de vouloir se le dissimuler : l'élection d'Hindenburg porte le coup le plus dur aux espoirs de tous ceux qui travaillent de bonne foi à la pacification de l'Europe.

Du *XX[e] siècle*, journal catholique, fondé en 1896 (28. 4. 25) :

L'élection de dimanche n'est pas de bon augure pour la tranquillité de l'Europe.

Presse espagnole [1].

De l'*A. B. C.*, journal de droite dévoué à la politique du Directoire (28. 4. 25) :

L'élection du maréchal Hindenburg est pour la France un acte d'hostilité ; pour l'Angleterre et pour ceux des Alliés qui favorisaient la restauration allemande, une imprudence ; pour l'opinion mondiale, une douloureuse déception.

L'élection de Hindenburg est une boutade sentimentale, un hommage superflu à la gloire du chef et à l'abnégation du patriote. Nous faisons des vœux pour que le fait qui vient de troubler la situation internationale ait un dénouement heureux et soit seulement un arrêt très bref sur la route de la paix.

(1) Sauf indication contraire, les périodiques cités sont quotidiens et édités à Madrid.

De J., dans la *Catalunya social*, hebdomadaire catholique catalan paraissant à Barcelone (2. 5. 25). *« El que passa » :*

Il n'est pas exagéré de dire que [l'élection de Hindenburg] a surpris tout le monde. [...] Hindenburg, qu'il le veuille ou non, agira comme Marx l'aurait fait à sa place. [...] L'Allemagne ne peut se sauver que par la paix. La presse française est pour beaucoup dans cette élection. La campagne de méfiance et de rancune qu'elle a menée contre l'Allemagne a exaspéré le nationalisme teuton et explique le triomphe de l'idole.

De M. E. Ferran i Roger, dans la *Catalunya social* (9. 5. 25), *« De la violència, encara » :*

On a dit qu'on avait donné trop d'importance au triomphe d'Hindenburg et que, tout compte fait, il suivra la politique de conciliation du chancelier Marx. Notre modeste avis est absolument opposé. [...] La victoire de Marx aurait signifié le triomphe de la raison, de la sagesse, de la paix, de la civilisation, et l'affermissement de la République allemande ; le triomphe d'Hindenburg représente tout le contraire : la glorification de la violence. [...]

Mais — et ceci nous intéresse davantage — le succès du maréchal annonce un danger pour les catholiques allemands. Aussi avons-nous été désagréablement surpris de voir un des journaux les plus catholiques de notre ville célébrer, dans sa chronique étrangère, le glorieux triomphe du nationalisme allemand, lequel n'est pourtant autre chose que la défaite du parti catholique. Voilà l'erreur grossière — et, nous voulons bien le croire, inconsciente — où tombent des catholiques qui sont avant tout des hommes de parti.

De M. Cambo, ancien ministre cataliste, dans le *Debate*, organe des droites catholiques (28. 4. 25) :

On ne s'explique pas comment un peuple aussi cultivé que l'Allemagne a élu le général Hindenburg, si l'on ne tient pas compte que, dans ce pays, la culture et le sens politique n'ont jamais marché de pair au cours de son histoire.

L'Allemagne aurait dû gagner la guerre, et elle a été sur le point de la gagner, mais elle l'a perdue par ses maladresses politiques. L'Allemagne a été sur le point de gagner la paix, et cette imprudente élection la lui fera peut-être perdre définitivement.

Du *Debate* (29. 4. 25), « Ce n'est pas la paix qui a triomphé » :

Les hommes qui aujourd'hui représentent les nations et dirigent leurs destins sont les mêmes qui ont entraîné l'Europe vers l'horrible catastrophe de 1914.

De l'*Epoca*, organe du parti libéral-conservateur (29. 4. 25) :

Il suffit de jeter les yeux sur la situation actuelle du monde pour comprendre que le succès de Marx aurait été avantageux pour la paix. [...]

Le triomphe de Hindenburg inquiétera les petits voisins du Reich, il exaltera le nationalisme français et lui donnera des armes. Il enlèvera à l'Angleterre ses arguments en faveur d'une collaboration avec l'Allemagne.

Du *Heraldo de Madrid*, journal de gauche (29. 4. 25), « Editorial » :

L'élection du maréchal Hindenburg à la présidence du Reich est un événement d'une portée mondiale ; il révèle la persistance des mêmes dispositions belliqueuses dans la majorité du peuple allemand. Peut-être n'aura-t-elle pas de conséquences pratiques importantes, mais elle peut très bien marquer le commencement d'une époque de trouble et d'inquiétude.

De M. Giges Aparicio, habituellement peu francophile, dans l'*Imparcial*, journal libéral (28. 4. 25), « Editorial » :

Son nom constitue un symbole, et autour de lui se groupés tous ceux qui aspirent à la restauration et à la revanche. Ni l'une ni l'autre ne sont proches, mais c'est vers elles que conduit le triomphe de Hindenburg.

Du *Libéral* (28. 4. 25), « L'éternelle Allemagne » :

Le triomphe que le fameux général n'a pu obtenir sur es champs de bataille contre les armées alliées, il vient le l'obtenir, net et définitif, dans une lutte électorale contre la démocratie allemande. [...] Hindenburg, ce n'est as encore une nouvelle guerre militaire ; c'est la continuation ininterrompue de la guerre spirituelle qui a commencé en Europe au cours de l'année terrible de 1914.

De la *Libertad* (28. 4. 25), « Editorial » :

Par contre, ce qui est certain maintenant, c'est la faillite u système de politique internationale qui cherchait, au moyen de transactions mutuelles et de sacrifices, la paix a la réconciliation de l'Allemagne avec les pays qui l'ont aincue.

De la *Publicitat*, journal républicain catalan fondé n 1887 à Barcelone (28. 4. 25) :

L'Allemagne nomme président le maréchal de la déroute t elle refuse M. Marx, l'auteur de l'assainissement financier. [...]

Si les Anglais ne changent pas d'attitude, ils démontreront qu'ils manquent de clairvoyance et la situation eviendra ainsi plus grave que jamais. Le déchaînement 'une nouvelle guerre éventuelle dépend surtout de l'attitude de l'Angleterre.

Du *Socialista* (28. 4. 25), « Editorial » :

L'Angleterre, la France, la Belgique et les Etats-Unis, ui sont les créanciers de la dernière guerre, se verront ans l'obligation de resserrer leur union et de se tenir rêts aux événements possibles. Le socialisme international trouve en face d'une situation compliquée et très grave.

Du *Sol* (28. 4. 25), « Editorial » :

L'élection de Hindenburg ne sera guère profitable au euple allemand, et, en revanche, elle constituera, dans hypothèse la plus favorable, un obstacle considérable à paix européenne et à l'apaisement des esprits.

De la *Veu de Catalunya*, journal catalan de Barcelone (28. 4. 25) :

L'élection de Hindenburg n'est guère favorable à la ause de la paix européenne. [...]

Cette élection représente une nouvelle étape de l'histoire e l'Allemagne, car Hindenburg ne sera pas le continuateur de M. Ebert.

De la *Voz* (28. 4. 25) :

La journée de dimanche a été mauvaise pour l'Europe et our le monde entier.

Presse hollandaise (1).

De l'*Algemeen Handelsblad* (27. 4. 25) :

On peut affirmer avec insistance que cette élection est urement sentimentale et nullement politique, que le président du Reich ne décide pas de l'orientation politique l'Allemagne et qu'il est possible que le succès du général tionaliste ne soit pas précisément très favorable au parti tionaliste ; il n'en est pas moins vrai qu'à l'étranger, France spécialement, on voit avant tout porté au siège résidentiel le soldat, l'antirépublicain et l'antidémocrate. [...]

Ce que l'Allemagne avait gagné en confiance dans l'unirs est de nouveau compromis... Hindenburg président Reich, la zone de Cologne reste occupée : c'est ainsi l'on peut résumer la situation.

Et si la zone de Cologne reste occupée — et peut-être ême la Ruhr, — la mentalité qui a fait hier triompher ndenburg ne pourra que gagner en vigueur.

Et ce sera de nouveau le cercle vicieux.

L'Europe et le peuple allemand peuvent en remercier miral Tirpitz, le mauvais génie d'avant 1914.

(1) Sauf indication contraire, les journaux cités sont quotiens et édités à Amsterdam.

Du *Maasbode*, journal catholique de Rotterdam fondé en 1865 (27. 4. 25) :

Il ne faut pas l'oublier, les nationalistes sont, du fait de l'élection de Hindenburg, rivés à la responsabilité. Et, comme on l'a déjà vu bien souvent, la responsabilité est comme une cage, dans laquelle les animaux qui semblent les plus féroces sont rendus inoffensifs, au point même de venir manger dans la main !

Ebert-von Hindenburg ! La transition semble violente. En réalité, elle ne l'est qu'en apparence.

Du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, journal libéral de Rotterdam fondé en 1843 (27. 4. 25) :

Il ressort des déclarations déjà faites par Hindenburg qu'il n'a pas l'intention d'être l'instrument passif des ultra-réactionnaires que bien des gens veulent voir en lui dans les pays de l'Entente.

Il s'est prononcé contre de nouvelles guerres, contre de nouveaux coups d'Etat et contre l'affirmation qu'il veut rétablir la monarchie. Bref, il a promis de respecter fidèlement la Constitution.

Il s'est, en outre, prononcé en faveur du maintien de la paix, de la stricte observation du traité de Versailles et des accords de Londres. Il s'est exprimé avec sympathie au sujet du traité de garantie.

Il est douteux, cependant, que de telles déclarations dissipent toute méfiance dans les pays de l'Entente. [...]

Il faut s'attendre, en conséquence, à un changement dans la politique française et à une friction croissante dans les rapports internationaux en Europe. Voilà, du point de vue de l'étranger, le point noir de l'élection de Hindenburg.

Du *Telegraaf*, organe des classes moyennes (28. 4. 25) :

Le maréchal Hindenburg sera, comme le maréchal de Mac-Mahon, un ferme soutien de la République.

Du *Vaderland* (28. 4. 25) :

La grandeur de l'Allemagne ne peut se refaire que dans un esprit nouveau, et les Hohenzollern ne reviendront pas.

Du *Volk*, journal socialiste fondé en 1900 (27. 4. 25) :

Les conséquences de l'élection de Hindenburg seront néfastes tant pour la politique intérieure que pour la politique étrangère. Pour l'Allemagne elle-même, elle signifie une aggravation indicible des oppositions politiques et des luttes parlementaires. L'étranger traitera la nouvelle Allemagne avec la plus grande méfiance.

Presse hongroise (1).

De *A Nép*, organe chrétien social (28. 4. 25) :

La victoire symbolique de Hindenburg a sonné le glas de la révolution de 1918.

Du *Magyarsag*, organe chrétien nationaliste (28. 4. 25) :

La paix de Hindenburg est celle qu'ont désirée, il y a plus de cent ans, après la catastrophe d'Iéna, les grands réformateurs de l'Allemagne, le baron Stein et Fichte, pour pouvoir accomplir tranquillement leur grande tâche.

Du *Pesti Hirlap*, journal libéral fondé en 1878 (28. 4. 25) :

L'électeur allemand n'a pas eu peur, il a élu celui dont il avait besoin, il en avait assez des humiliations. Il faut que la terreur finisse une fois pour toutes en Europe. L'élection allemande est un exemple et une leçon. [...] Le vrai vainqueur du scrutin est la conscience nationale allemande. Elle montre l'exemple aux nations opprimées.

Du *Szozat*, journal chrétien agrarien (28. 4. 25) :

Le résultat de l'élection signifie un pont vers la monarchie et un pont très heureux.

(1) Les journaux cités sont quotidiens et édités à Budapest.

Presse irlandaise.

Editorial de l'*Irish Catholic*, journal hebdomadaire fondé en 1888 à Dublin (2. 5. 25), « *Is peace menaced?* »:

L'élection du feld-maréchal von Hindenburg est regardée, en général, hors d'Allemagne, comme un événement fâcheux. [...] Il y a souvent des camarillas derrière les trônes; le président Hindenburg ne semble pas porté personnellement, selon le mot de M. Lloyd George, « à courir des aventures »; dans les pays alliés on craint pourtant l'influence de son entourage réactionnaire, qui pourrait l'entraîner aux pires malheurs. [...] Dans les pays anglo-saxons, de part et d'autre de l'Atlantique, on incline vers une interprétation pessimiste de l'élection allemande. Ainsi, aux Etats-Unis, Hindenburg incarne la tendance de ceux qui veulent obtenir par les moyens violents la revision de la situation actuelle; l'on redoute aussi que l'Allemagne répudie les obligations fixées par la Commission Dawes. M. J. W. Gerard, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, affirme que la présidence d'Hindenburg est « une menace à la paix du monde » et une « déclaration manifeste du peuple allemand en faveur d'un retour au militarisme et à la monarchie », tandis que le colonel House, ancien conseiller et confident du président Wilson, déclare que le peuple allemand a commis une bévue. Dans les milieux officiels de Londres, il y a tendance à ne pas attacher tant de conséquence à l'élection du feld-maréchal. Le vote allemand est, pourtant, regardé comme malheureux; car il produira certainement un effet inopportun et peut-être même dangereux en France, où il fortifiera la thèse réactionnaire, peu accueillante aux récentes propositions allemandes en faveur du pacte de sécurité.

Presse italienne (1).

Du *Corriere della Sera*, journal libéral antifasciste, de Milan (28. 4. 25):

La journée de dimanche a malheureusement été une journée néfaste. Les élections présidentielles en Allemagne ont donné la victoire au vieux maréchal Hindenburg, résultat désolant à tout point de vue, mais qu'il est bon cependant de considérer avec calme; car ce serait une erreur aussi bien d'essayer d'en atténuer la portée que d'en tirer tout de suite des déductions trop pessimistes (2).

Les partis de gauche ont eu le tort au second tour de présenter un candidat catholique. Et il faut, d'autre part, considérer qu'un élément sentimental a joué en faveur du vainqueur de Tannenberg, du vieux soldat glorieux. [...]

Le casque du kaiser se profile-t-il vraiment derrière la massive figure du nouveau président? La vieille Allemagne autocratique, impériale, militariste, fait-elle vraiment une réapparition menaçante sur la scène du monde? Nous espérons que non. [...]

Certes, la politique des nationalistes français a eu, en apparence, raison, comme la politique de réconciliation anglaise a eu, en apparence, tort. Le *Temps*, en prévision de la victoire d'Hindenburg, remarquait, il y a quelques jours, que Londres comprendrait enfin que, par crainte de l'hégémonie française sur le continent, l'Angleterre avait favorisé une trop rapide résurrection de la puissance allemande. Mais il ne faut pas se laisser tromper par les apparences. [...] L'Allemagne sait très bien que sa résurrection commerciale et industrielle dépend en ce moment de la confiance que sa situation politique inspire à la finance internationale. [...] Le fait que la banque et la grande industrie ont cherché à empêcher la candidature Hindenburg et ont ensuite soutenu Marx ouvertement est assez significatif et peut nous rassurer sur l'influence dominante que le facteur économique exercera, tout au moins dans l'avenir immédiat, sur la politique.

Du *Corriere d'Italia*, journal catholique (28. 4. 25), « *Le significato della vittoria* »:

Les nationalistes ont su profiter des divergences existant entre les partis démocratiques. Ils furent secondés par les turbulents disciples que compte en Bavière Ludendorff, et aussi dans les territoires où séjournent les soldats français, par des éléments qui surent faire vibrer auprès de leurs compatriotes la corde du sentiment patriotique et celle de la dignité nationale [...] offensés par l'occupation militaire des troupes noires.

Ainsi s'explique le succès d'Hindenburg. Mais il n'est pas dit que ce succès doive marquer un arrêt dans la reconstruction de l'Europe, si le président maintient, comme il l'a affirmé, la politique allemande dans la ligne tracée par son prédécesseur.

De l'*Epoca*, journal libéral (28. 4. 25):

Une politique d'aventures n'est pas vraisemblable; elle compromettrait la renaissance économique de l'Allemagne.

Du *Giornale d'Italia*, journal libéral constitutionnel fondé en 1900, antifasciste (28. 4. 25):

Tout événement intérieur qui se produit en Allemagne a son immédiate répercussion en France et réciproquement. La victoire actuelle de la droite allemande ne contribuera certes pas à améliorer les rapports entre les deux pays voisins et rivaux.

De l'*Idea nazionale*, journal nationaliste (28. 4. 25):

L'Allemagne veut la revanche; elle liquide le ridicule instrument diplomatique wilsonien. Elle élit un président dont le nom signifie exactement revanche ainsi que victoire spirituelle de l'impérialisme militaire. Chaque peuple européen doit être sur ses gardes et se munir de tous les instruments garantissant sa puissance et son indépendance. Malheur à ceux qui persisteront à croire au spécifique démocratique. Ils payeront atrocement cette grande illusion.

Du *Mondo*, organe de l'opposition de l'Aventin (28. 4. 25):

L'élection du maréchal signifie la répudiation de la responsabilité de la guerre, ainsi que cette affirmation tenace et fière: « Nous ne fûmes jamais battus, parce qu'aucune armée n'était capable de nous vaincre. Nous avons perdu la guerre à cause de la coalition mondiale et subi une paix inique. Maintenant, nous reprenons la marche vers l'avenir. »

L'Europe devra tenir compte de la résurrection allemande. [...] Il est nécessaire que les démocraties de l'ancien et du nouveau monde veillent et viennent au secours de la faible démocratie germanique afin qu'à l'ombre du vainqueur de Tannenberg on n'intrigue pas contre la paix.

De l'*Osservatore Romano*, journal officieux du Vatican fondé en 1860 (28. 4. 25):

La victoire de Hindenburg a plutôt les caractéristiques d'une victoire personnelle que de la victoire d'un programme ou d'un parti. Si l'on veut trouver dans l'élection la victoire d'un programme, cette victoire appartient au programme républicain, puisque le vieux maréchal, estimant que son immense prestige ne suffisait pas, a voulu faire les plus catégoriques déclarations de loyalisme à l'égard de la Constitution républicaine de Weimar.

Pour qui connaît le caractère du maréchal Hindenburg il n'y a aucun doute qu'il tiendra sa parole et sera fidèle à son programme présidentiel; ceux qui aiment la paix peuvent donc considérer son élection avec sérénité.

(1) Sauf indication contraire, les journaux reproduits sont quotidiens et édités à Rome.

(2) Le comte Carlo Sforza écrivit dès le 25 avril dans le *Corriere della Sera*: « Un jour, le prince de Bulow (c'est lui-même qui raconte souvent cette anecdote) se plaignait à son plus fidèle collaborateur de l'*Auswartiges Amt* que les Allemands montrassent si peu de sens politique, et celui-ci lui répondait: « Mais, Altesse, nous sommes les » premiers dans les sciences et dans leurs applications aux » industries, les premiers en philosophie, en musique, en » art militaire; il faut bien qu'il y ait une branche où » l'on puisse se moquer de nous. » Ce grand commis constatait, il n'expliquait pas: comme les autres Allemands de son époque, il n'arrivait pas à voir que le sens politique de son peuple avait été atrophié par le régime paternel.

» La candidature du maréchal Hindenburg à la présidence constitue une de ces vieilles chroniques, typiques erreurs politiques allemandes... » (Note de la *D. C.*)

Qu'il nous soit permis de douter de la possibilité pour les partis de droite d'exploiter sans réserve la victoire du maréchal Hindenburg : certains rêves ne sont possibles que lorsqu'une nation est compacte comme l'était l'Allemagne en 1914, mais non quand, en face d'un nom comme celui du maréchal Hindenburg, se rangent quinze millions et demi d'électeurs faisant abstraction de leurs sentiments personnels pour s'opposer à toute éventualité d'aventures politiques et militaires.

Le patriotisme équilibré du maréchal Hindenburg fait, au contraire, présager que, conscient de ses grandes responsabilités, le nouveau président emploiera sa force et tout son prestige personnel à développer le programme qu'il a solennellement, devant la nation et le monde, pris l'engagement de suivre.

Du *Popolo d'Italia*, journal fasciste de Milan, organe de M. Mussolini (28. 4. 25) :

Hindenburg a vaincu... Etrange République et président plus étrange encore... Oui, étrange président que celui qui accepte la candidature seulement après en avoir reçu l'autorisation expresse du monarque en exil, qu'il considère toujours comme son seigneur. [...]

Tout le développement successif de la République montre une lente conversion vers la droite et vers la monarchie.

Du *Popolo d'Italia* (29. 4. 25), cette note officieuse :

Dans les milieux italiens on ne croit pas que l'Allemagne veuille s'aventurer dans une nouvelle politique étrangère et démentir les franches déclarations du maréchal Hindenburg sur le respect des accords internationaux déjà pris. Conséquemment, on considère comme prématurées et excessives les préoccupations de personnalités étrangères à l'égard des questions des réparations et de la sécurité.

Du *Secolo*, journal radical démocratique de Milan (28. 4. 25) :

Nous ne disons pas que la guerre éclatera demain, dans un ou cinq ans ; mais nous affirmons que l'Allemagne glisse sur un plan incliné aboutissant fatalement à la guerre.

De M. Paolo Monelli, dans la *Stampa*, journal libéral fondé en 1866 à Turin (12. 5. 25) :

Non, Hindenburg ne triomphe pas aux lieu et place du monarque, ni contre de paresseuses théories défaitistes ; il triomphe parce qu'il dépasse toutes ces questions, qu'il se place au-dessus des partis et des factions sans le savoir et malgré ceux-là mêmes qui l'ont élu.

Ce sont là les apparents paradoxes de l'histoire. Ce fidèle de l'Empire, cet officier loyaliste, donnera vie et chair, au moins pendant quelque temps, à l'idéal pacifique et démocratique de ceux qui firent la révolution de novembre.

Rien de plus beau que le programme théorique adopté par les socialistes et les démocrates quand ils créèrent la République allemande : paix, concorde, égalité, travail, etc. Mais, nous l'avons écrit plusieurs fois, aux yeux d'au moins 30 millions d'Allemands, il parut qu'ils gâtaient ce programme par d'énormes erreurs de tactique et de forme. La décision rapide de pactiser avec l'ennemi, pourtant si nécessaire, parut un tiède amour de la patrie, tant elle fut étalée pour des raisons de parti... Si, par exemple, à Weimar, on avait laissé au Reich les vieilles couleurs de l'Empire, que de haines, que de rancunes on aurait épargnées au pays !

... Ce que l'après-guerre a vraiment renouvelé en Allemagne, ce qu'il y a eu de vraiment vital et concret dans la révolution du 9 novembre, c'est précisément Hindenburg qui aujourd'hui le fera accepter à la partie du peuple qui y répugnait encore. Ce sera précisément ce général féodal, enfermé dans le cercle sacré des traditions millénaires, qui sanctionnera par sa présidence la fin définitive d'un régime féodal et absolutiste qui domina l'Allemagne jusqu'en 1918.

Apparent paradoxe. Rien en fait de plus logique. Le peuple refusait la République à bonnet phrygien ; il l'acceptera aujourd'hui bourgeoise et conservatrice. Et si le général ne veut pas de la guerre et souhaite un avenir pacifique, on lui prêtera foi plus qu'au pacifiste de métier et l'on se fiera davantage à la compétence de l'homme de guerre qu'aux arguments suspects du rhéteur.

Du *Tevere*, journal officieux (28. 4. 25) :

L'Allemagne renonce au camouflage social-démocratique, parce qu'elle est assez forte pour montrer son vrai visage dissimulé sous le masque républicain.

De Rastignac, dans la *Tribuna*, journal radical fondé en 1883, actuellement philofasciste (28. 4. 25) :

Jusqu'à hier on ne voyait pas ou on ne prévoyait pas bien où le travail intérieur de l'Allemagne irait déboucher. On le voit aujourd'hui. Jusqu'à hier les Puissances victorieuses étaient seules à parler et à agir, ainsi que leurs petits satellites, soit dans leurs capitales, soit toutes réunies à Genève. Aujourd'hui, il y a quelqu'un qui se propose de parler et d'agir pour l'Allemagne, laquelle, pour de longs siècles, semblait privée de voix et de volonté et devait demeurer à genoux pour toujours en face des vainqueurs.

De Don Ernesto Vercesi, dans *Vita e Pensiero*, revue catholique mensuelle de Milan (juin 1925), « *Il presidente Hindenburg* » :

Selon nous, ce calme après le succès, cette politique silencieuse qui ne s'est pas démentie même après qu'eut été atteint l'objectif qui consistait à élever à la première charge de l'Etat le héros de Tannenberg, sont une preuve certaine que nous nous trouvons en face de personnes qui savent où elles veulent en venir. Elles n'ont pas les scrupules du comte de Chambord, qui discutait sur les trois couleurs et leur préférait les lis d'or des anciens rois de France. La vieille Allemagne impériale, après une courte période de trouble dû à la défaite militaire, a relevé la tête, accaparant les plus hautes charges de l'Etat ; et comme l'Entente victorieuse pourrait, en face d'un geste si brusque, retrouver sa solidarité d'hier, la vieille Allemagne de Hindenburg, de von Tirpitz, de Ludendorff, fait succéder à la victoire présidentielle une période de calme, annonçant que rien ne sera changé dans sa politique étrangère et intérieure. Nous ne sommes pas obligés de croire à la lettre ces affirmatives. L'élection présidentielle de Hindenburg est pour nous moins un point d'arrivée qu'un point de départ.

Presse polonaise.

Du *Czas*, journal conservateur cracovien fondé en 1848 (29. 4. 25) :

L'élection de Hindenburg est un épisode important, symptomatique, et qui ne sera pas sans conséquences, mais un épisode qui ne modifiera pas la ligne principale de la politique allemande, accord avec l'Angleterre et exploitation de ses intérêts contre la France et la Pologne.

De la *Gazeta Poranna*, de Varsovie, fondée en 1912, journal populaire du parti national-démocrate (28. 4. 25) :

L'élection de Hindenburg signifie que l'Allemagne a levé le masque, et que les pays occidentaux vont soumettre à une revision fondamentale leurs relations avec l'Allemagne.

De M. Roman Dmoski, dans la *Gazeta Warszawska*, journal de droite, organe du parti national-démocrate, fondé à Varsovie en 1774 par le Jésuite Luskina, après la dissolution de la Compagnie (28. 4. 25) :

L'élection de Hindenburg est la profession de foi politique de la nation allemande, cette fois honnête et sincère, car les masses ne connaissent pas la diplomatie. Il n'existe pas au monde un être humain, aussi ignorant qu'il soit, qui ne comprenne le sens de cette profession. [...]

L'élection de Hindenburg sera un mémento qui renforcera certainement le front de défense en face du Reich. Cette élection n'a pas augmenté le danger allemand, elle l'a seulement fait apparaître, dans toute son évidence, aux yeux mêmes de ceux qui se laissaient duper par les apparences du pacifisme germanique. Là est sans doute le bon côté de la victoire que viennent de remporter les nationalistes du Reich.

De la *Gazeta Warszawska* (29. 4. 25) :

L'élection du maréchal Hindenburg, ancien généralissime, comme chef de l'Etat doit signifier que désormais la question de la culpabilité n'existe plus ni en Allemagne ni en Europe.

Du *Kurjer Poranny*, journal radical de Varsovie, fondé en 1877 (28. 4. 25) :

La journée d'hier est décisive au point de vue international, et les conséquences en seront absolument incalculables. Adieu les naïves illusions nourries pendant six ans par les Puissances occidentales sur l'Allemagne démocratique, républicaine et pacifiste ! Au pied du trône de Guillaume II renversé par la guerre, se dresse de nouveau le symbole de la force brutale, du casque à pointe, des gaz asphyxiants et des sous-marins, comme principal argument de l'Allemagne en face des autres peuples.

Du *Kurjer Warszawski*, journal libéral de Varsovie (27. 4. 25) :

Nous craignons que l'opinion publique, chez nous, n'escompte une répercussion prolongée de l'élection. On sera déçu, indigné. Mais pour combien de temps ? Un télégramme américain disait qu'au cas où Hindenburg serait élu, la souscription à l'emprunt municipal allemand aux Etats-Unis serait entièrement impossible pendant trois mois. Et après ces trois mois ?

Du *Monitor Polski*, journal officieux du ministère, fondé en 1918 à Varsovie (28. 4. 25) :

Sur le compte du plébiscite auquel nous venons d'assister hier, il ne peut exister de controverses ni de doutes. C'était non seulement la personne du futur président qui était en jeu, c'étaient la politique étrangère et le régime constitutionnel de l'Allemagne. [...] Anéantir à tout prix l'œuvre de Versailles, voilà le sens qu'il convient d'attribuer au scrutin d'hier... Il serait surprenant qu'en face de cet état d'esprit qui s'affirme de plus en plus et que, depuis hier, il n'est plus permis d'ignorer, les chancelleries diplomatiques et l'opinion étrangère, exposées à en recevoir un jour le contre-coup, s'obstinent à marcher dans un ordre dispersé.

Du *Robotnik*, journal socialiste de Varsovie, clandestin de 1894 à 1918 (28. 4. 25) :

Combien absurde et risible apparaît maintenant, à la lumière du dernier scrutin, le pacte de sécurité proposé par l'Allemagne ! Il faut revenir au Protocole de Genève, aux garanties morales et positives qui assureront la paix générale. Hindenburg est à nos portes ! Le danger de la réaction monarchiste et de la guerre doit être conjuré par un effort puissant et solidaire des peuples.

Presse roumaine.

De l'*Indépendance roumaine*, journal officieux de Bucarest, à tendances libérales, rédigé en français (28. 4. 25) :

En présence de la menace directe que constitue une Allemagne aux ordres de Hindenburg, tous les peuples qui ont combattu et souffert pour la cause du droit ont le devoir de serrer leurs rangs et de défendre la paix. Ainsi cette élection aura rendu service à la cause de la paix si elle doit avoir pour résultat de rétablir le front unique des Alliés.

Presse russe.

De la *Ekonomitcheskaya Jizn*, de Moscou, organe du Comité des intérêts économiques (28. 4. 25) :

Hindenburg apparaît, pour la bourgeoisie, dans son entier comme un symbole du passé, le symbole du grand Empire des kaisers allemands, le symbole de la vie confortable et agréable. Les centaines de milliers de hobereaux et de bourgeois qui, en guise de dévouement et de respect au « héros de Tannenberg », enfonçaient des clous dans son monument de bois, ont aujourd'hui, de leurs bulletins de vote, enfoncé un pieu de sapin sur la tombe des illusions républicaines. [...]

L'élection de Hindenburg ne saurait évidemment résoudre un seul des problèmes fondamentaux de l'Allemagne contemporaine. La politique aussi bien intérieure qu'extérieure de l'Allemagne ne dépendra en aucune façon de la personnalité du président, elle dépendra comme toujours des magnats allemands de la banque et de l'industrie, dans le cadre « de liberté » que leur réserveront leurs collègues d'Amérique... Dans le cadre de cette liberté se préparera le travail de restauration de la monarchie des Hohenzollern.

De M. Steklov, dans les *Izvestia*, de Moscou, journal officiel, organe du Comité central exécutif de toutes les Russies (28. 4. 25) :

Pour arriver à ce résultat, il a fallu que les partis de droite remuent la masse inerte de peuple qui n'avait pas pris part au premier tour du scrutin. Et au second tour, cette masse considérable est apparue comme une réserve de la réaction. [...]

Ce qui n'est pas fait pour consolider la paix internationale et pour empêcher de nouvelles complications et de nouveaux conflits. [...]

Nous entrons peut-être dans une période de lutte sérieuse au cours de laquelle la Socialdémocratie se révélera comme traître au prolétariat, tandis que s'opérera un choix effectif ainsi qu'un regroupement de tous les éléments sincèrement dévoués à l'œuvre de la libération de la classe ouvrière.

De M. Karl Radek dans la *Pravda*, de Moscou (28. 4. 25) :

La victoire remportée par Hindenburg signifie un nouveau pas en avant vers la restauration du pouvoir des anciennes classes dominantes d'Allemagne. Le rétablissement de la monarchie se présente-t-il comme un danger immédiat ? Que non. Tout d'abord, les Hohenzollern ne possèdent aucune personnalité pouvant avoir quelque chance de succès. Guillaume II, misérable poltron qui a fui au moment du danger et qui demande à l'Etat une récompense pour sa fuite, qui cherche enfin une consolation dans les bras d'une jeune femme après avoir perdu sa couronne, n'a rien de ce qu'il faut pour plaire aux masses. Le kronprinz, qui répand en ce moment une légende au sujet de son démocratisme et de ses discussions avec son père, est une quantité négligeable. Ce qui empêche avant tout les cercles nationalistes de tenter un coup d'état monarchiste, c'est la situation internationale, c'est la crainte de représailles du côté de la France, qui voit dans le rétablissement de la monarchie un symbole de guerre de revanche. L'élection de Hindenburg est un ballon d'essai, une façon de savoir comment réagira l'Entente à la vue de l'étendard du monarchisme. Evidemment, selon les conjonctures qui pourraient se produire, dans la mesure où [la] possibilité de trouver un appui en Angleterre contre la France apparaîtrait, une tentative d'instauration monarchique n'est pas exclue. Mais en ce moment cette tentative ne semble pas entrer dans les intentions du président Hindenburg.

Presse suisse.

Des *Basler Nachrichten*, journal fondé à Bâle en 1846 (27. 4. 25) :

On s'est dit que, pour gagner l'Allemagne à la cause de la paix européenne, il serait plus opportun de faire une politique de conciliation que de se lancer dans des aventures comme celle de la Ruhr. Cette politique, qui a toujours supposé beaucoup de patience, n'est nullement contredite par l'élection d'Hindenburg ; mais sa diffusion dans l'opinion populaire chez les nations de l'Entente en devient, il est vrai, beaucoup plus difficile.

Du *Bund*, journal radical de Berne (1849) (28. 4. 25) :

Le sentiment l'a emporté sur la raison.

De R. L. dans le *Courrier de Genève*, organe de la Suisse romande (1866) (29. 4. 25), « L'élection de Hindenburg et l'opinion étrangère » :

Les protestations soulevées à l'étranger par l'élection de Hindenburg ne sont pas si virulentes qu'on l'eût pu croire. C'est que cet événement n'est pas la brusque manifestation d'un état d'esprit tout nouveau. C'est, au contraire, l'aboutissement d'un processus au terme duquel il était naturel

que la présidence du Reich fût confiée à un homme de droite. L'Allemagne se montre telle qu'elle est, c'est-à-dire redressée dans un violent effort de restauration nationale. [...]

Contrairement à ce qui a été affirmé à maintes reprises, nous ne croyons pas que l'élection de Hindenburg influe sérieusement sur les rapports économiques que l'Allemagne entretient avec l'Angleterre et l'Amérique. Il y aura une réaction momentanée. On s'observera pendant quelque temps. Mais [...] il ne faut pas se bercer d'illusions. Le monde des affaires, après quelques grimaces, s'arrangera fort bien d'une présidence Hindenburg, à condition que les affaires marchent.

Du *Courrier de Genève* (30. 4. 25), « Hindenburg, successeur d'Ebert » :

C'est à dessein que nous accouplons ici ces deux noms. Leur rapprochement suffit à montrer le chemin parcouru. Le premier président du Reich a été, au témoignage de son entourage, tué par les calomnies des nationalistes. Or, aujourd'hui, ces mêmes nationalistes exultent. Pour la première fois, sans aucune équivoque, la bannière de Weimar est vaincue. Ce n'est qu'une bannière, dira-t-on. Mais elle symbolise tout un ordre de choses qui s'effrite chaque jour sous les coups de bélier du nationalisme. Weimar : ce nom seul évoque, pour le peuple allemand, la défaite, le spartakisme, la désorganisation, la misère, les affres de l'inflation. La république est-elle responsable de tout cela ? Certes non, mais elle en porte la disgrâce. Ç'a été une singulière fortune pour la dynastie et pour les hommes de droite que d'être écartés des affaires au moment même où le pays, en grande partie par leur faute, se débattait dans les pires difficultés. Les peuples n'ont pas de mémoire. [...]

L'Allemagne de la défaite n'existe plus. Les lamentations de la presse de gauche ne la ressusciteront pas. C'est un fait avec lequel il faut désormais compter. D'ailleurs, il y a longtemps que nous en sommes avertis. Il n'est pas un observateur lucide de la vie allemande qui n'ait dénoncé les illusions que beaucoup entretenaient chez nous quant à la dislocation possible du Reich. Il y a quelques mois encore, on nous parlait encore sérieusement d'une sécession bavaroise et de la constitution d'un royaume catholique opposé à la Prusse. Que de sottises n'a-t-on pas répandues sur le *particularisme* rhénan et palatin ! Ces chimères se sont évanouies. L'Allemagne reste une, et son relèvement actuel est un témoignage de plus de sa puissante cohésion nationale.

De M. F. C[ARRY], dans le *Courrier de Genève* (1. 5. 25), « Autour d'une élection » :

Depuis la guerre, le catholicisme a pris en Allemagne une position nouvelle et exceptionnelle. Alors que la chute des Hohenzollern a porté un coup terrible au luthéranisme officiel, l'Eglise catholique a vu, au contraire, son influence grandir et son prestige se fortifier. Un certain nombre de protestants sont passés à l'Eglise romaine, alors que par un phénomène opposé la haine du catholicisme n'a fait que s'accroître dans beaucoup de milieux nationalistes et protestants.

De tous les partis allemands, le Centre est celui qui, au milieu du gâchis et de la confusion universels, a su observer l'attitude à la fois la plus sage, la plus digne, la plus correcte, la plus favorable aussi aux intérêts allemands. Le Centre est actuellement en Allemagne le plus précieux élément d'équilibre et de pacification intérieure, et s'il était le maître absolu de la situation, les choses iraient autrement mieux pour le Reich.

Ainsi s'expliquaient le choix de M. Marx comme candidat à la présidence du Reich et les très nombreuses sympathies que son nom avait éveillées dans une fraction considérable de la population allemande. Malheureusement, les ennemis du catholicisme étaient là qui veillaient et ce sont eux qui ont fait triompher Hindenburg, uniquement pour empêcher un catholique d'arriver à la plus haute magistrature du pays.

Quand les partis n'ont plus d'autre arme en mains, il leur reste le cléricalisme, le spectre romain. C'est un épouvantail qui produit toujours son effet. Et il y a des partis, des groupements qui vivent de cet appel incessant aux antipathies religieuses et auxquels il sert d'unique soutien. Vainement la guerre religieuse cause-t-elle le plus sérieux préjudice aux grands intérêts nationaux ; vainement est-elle en contradiction avec les principes de liberté et de justice qui sont à la base de tout régime honnête et équitable. Les *idées* et les *intérêts* cèdent le pas aux *passions* et c'est la haine qui l'emporte. Et comme le disait fort justement M. [Raoul] Frary [*Le manuel du démagogue*], « la haine est une ivresse qui marche droit », et les haines collectives, spécialement dans le domaine religieux, restent l'un des plus puissants mobiles d'action sur les masses, en particulier sur le suffrage universel.

L'échec de M. Marx au scrutin de dimanche dernier a été une nouvelle démonstration de cette vérité d'expérience. Si M. Marx n'eût pas été catholique, il y avait bien des chances pour que sa candidature triomphât.

De M. EDMOND ROSSIER, dans la *Gazette de Lausanne*, journal libéral démocratique fondé en 1798 (29. 4. 25) :

Rien de sensationnel n'est à attendre dans un avenir prochain, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a quelque chose de changé dans le ménage du Reich. [...]

Il faut se rappeler que les hommes qui entoureront le vieux maréchal Hindenburg, et en feront ce qu'ils voudront, ont toujours été signalés comme l'obstacle le plus dangereux à la pacification de la nouvelle Europe.

De M. WILLIAM MARTIN, dans le *Journal de Genève*, organe libéral fondé en 1830, s'occupe spécialement de politique internationale (28. 4. 25) :

Hindenburg est vieux. Ce n'est, Dieu merci, ni un Ludendorff, ni un Seekt. Il ne fera rien, par conséquent pas beaucoup de mal. Faite ainsi sur des questions de prestige et de sentiment, cette élection aurait pu être pire. Et cependant, elle est profondément regrettable, par l'état d'esprit qu'elle révèle, par les conclusions qu'on en tirera à l'étranger et par le trouble qu'elle ne manquera pas de jeter dans les relations internationales.

Du *Journal de Genève* (2. 5. 25) :

L'élection de Hindenburg ne surprendra que ceux qui n'ont pas voulu voir et comprendre. Elle aura, du moins, l'avantage de mettre fin à une équivoque qui, en se prolongeant, aurait fini par devenir dangereuse. [...]

Certains font remarquer que, pour être élu, Hindenburg a dû se camoufler en pacifiste, ce qui est un symptôme heureux. Grosse erreur d'interprétation ! Le camouflage du vieux guerrier était destiné à abuser l'étranger et non les électeurs allemands. [...]

Hindenburg écrivait en 1916 : « Aucun peuple ayant dans les veines une goutte de sang viril et d'honneur ne soumettra jamais son existence et son honneur national à aucune procédure d'arbitrage d'autres peuples. »

Et c'est cet homme qui occupe le poste le plus élevé de l'Allemagne et doit présider à son entrée dans la Société des Nations !

Hindenburg écrivait d'autre part, en 1922, à Guillaume : « Que Votre Majesté me permette encore une fois de lui affirmer respectueusement que toute ma vie j'ai été, en fidélité sans limite, aux côtés de mon empereur, roi et maître, et que je le resterai. »

Et c'est lui que les Allemands choisissent pour défendre la République !

De M. WILLIAM MARTIN, dans le *Journal de Genève* (5. 5. 25) :

On sait qu'il y a, en Allemagne, deux politiques nationalistes. L'une, celle de M. de Maltzan, est dirigée vers un accord avec la Russie, contre l'Occident, vers un bloc des vaincus contre les vainqueurs. L'autre, que Ludendorff a préconisée à diverses reprises, cherche son point d'appui en Occident, contre les Soviets. C'est à ce courant que se rattacherait le maréchal.

De la *Liberté*, journal catholique de Fribourg (1870) (24. 4. 25), « La question religieuse dans l'élection présidentielle allemande » :

Ceux qui s'offusquent de la place que le parti du Centre catholique a prise dans les affaires du Reich devraient, s'ils étaient équitables, convenir que ce parti a proprement sauvé l'Allemagne de la révolution et que, s'il joue un rôle déterminant dans la politique, c'est en vertu de son influence modératrice, qui tient en respect aussi bien les exaltés de gauche que ceux de droite. Au lendemain de

l'armistice, quand l'Allemagne roulait sur la pente du bolchevisme, ce ne sont pas les fidèles de l'ancien ordre de choses qui l'ont retenue ; ceux-là, alors, se cachaient ; beaucoup avaient passé la frontière. Ce furent les chefs du Centre catholique qui, avec quelques démocrates, entreprirent le sauvetage du pays, l'arrachèrent aux griffes des anarchistes, le préservèrent des expériences aventureuses des socialistes aux bonnes intentions, mais utopistes, et le firent enfin rentrer graduellement dans l'ornière d'un Etat normalement gouverné. Pendant ce temps, les tenants de l'ancien ordre de choses se bornaient à prier le ciel, en tremblant, de bénir les efforts du Centre catholique et faisaient des vœux pour qu'il réussît à se rendre maître de la situation.

Aujourd'hui qu'il y est parvenu et qu'il s'agit, toujours pour maintenir l'équilibre de l'Etat et l'empêcher de verser dans de nouvelles aventures, de mettre un catholique à la tête du pays, tous les services rendus sont oubliés; du tréfonds de quantité d'âmes protestantes remonte la vieille animosité anticatholique et on se révolte contre l'idée de voir un « ultramontain » assis à la place du ci-devant empereur.

De la *Liberté* (27. 4. 25), « Hindenburg, président du Reich » :

Ce que nous craignions, en doutant encore que ce fût possible, s'est réalisé. [...]

Deux causes ont décidé de l'élection : d'abord, la grande popularité du maréchal Hindenburg ; ensuite, le fait que M. Marx est catholique. On a vu combien cette seconde considération a pesé contre lui, par les efforts que les partisans de sa candidature ont dû faire pour désarmer les préventions protestantes.

De la *Liberté* (28. 4. 25), « L'état d'esprit des nationalistes allemands » :

Ceux qui sont responsables de cette bévue [l'élection de Hindenburg] se moqueront de l'opinion étrangère ; ils sont ravis de lui avoir jeté ce défi. [...] A la vérité, le vote de la grande masse des électeurs qui se sont prononcés pour Hindenburg n'a peut-être pas été guidé par ces sentiments fanfarons. Le bon peuple a voté pour le maréchal par entraînement du cœur, par reconnaissance et admiration pour le vieux soldat qui a battu les Russes et préservé le pays de l'invasion. [...]

Il est indubitable que le préjugé anticatholique a eu une grande influence sur la conduite d'une partie des électeurs. [...] Pendant que les catholiques bavarois mettaient leurs préférences monarchiques au-dessus de leurs inclinations religieuses et votaient pour le protestant Hindenburg contre le catholique Marx, chez beaucoup de bourgeois républicains et même chez beaucoup de socialistes le préjugé anticatholique a étouffé le sentiment de la solidarité politique ; les uns ne sont pas allés voter, les autres ont donné leurs voix à Hindenburg.

De la *National-Zeitung*, de Bâle, organe progressiste fondé en 1842 (27. 4. 25) :

En politique extérieure, la première conséquence sera que tous ceux que menace l'expansion allemande vont maintenant s'unir solidement, et que tous les plans de sécurité de Stresemann devront disparaître avec leur auteur, qui vient encore une fois — comme pendant la guerre — de miser sur le mauvais cheval.

De la *Neue Zürcher Zeitung*, journal radical de Zurich fondé en 1780 (30. 4. 25) :

Hindenburg sera certainement un président très constitutionnel.

De la *Sentinelle*, journal socialiste publié à La Chaux-de-Fonds depuis 1890 (29. 4. 25) :

Ce qui est fait est fait, et il faudra que l'Allemagne supporte les conséquences de l'élection déplorable qui vient d'avoir lieu. Il est bien probable que le vieux maréchal fera son possible pour se montrer pacifique et conciliant envers l'étranger. Toute autre attitude serait d'ailleurs tellement insensée qu'un vieux bonhomme aussi raisonnable que lui ne voudrait pas s'y risquer, mais à l'intérieur il va faire éliminer peu à peu tous les fonctionnaires républicains et préparer tranquillement le retour à l'ancien ordre de choses, sans brusquer les événements.

De la *Züricher Post*, organe des démocrates zurichois (1879) (27. 4. 25) :

On ne doit pas se faire d'illusions en Allemagne : la politique extérieure allemande, qui déjà avait à lutter contre une somme énorme de méfiance indéracinable et contre un discrédit voulu, n'aura pas la tâche plus facile, maintenant qu'à la tête du Reich se trouve l'homme le plus fort de la guerre.

Presse tchéco-slovaque.

De la *Tcheskoslovenska Repoublika*, fondée en 1919, à Prague (28. 4. 25) :

La prudence s'impose.

De la *Prager Presse*, journal officieux de Prague fondé en 1921 (28. 4. 25) :

La politique tchéco-slovaque doit s'inspirer de l'événement et pratiquer une sorte de politique de transition et d'attente. Il va de soi que la politique de paix suivie jusqu'ici doit être maintenue. [...] L'élection du maréchal ne pourra que fortifier l'idée de coalition des diverses races en Tchéco-Slovaquie.

Presse yougoslave.

Du *Retch*, organe officieux de Belgrade (28. 4. 25) :

L'élection est un nouveau défi à l'Europe et au monde civilisé. Derrière la corpulente figure de Hindenburg se cache la politique qui, en 1914, provoqua la conflagration générale. Hindenburg aujourd'hui, c'est Guillaume II demain. Ce sont de nouveau de lourds et sombres nuages qui s'amassent à l'horizon politique.

Des *Novesti*, organe de l'opposition, à Belgrade (28. 4. 25) :

La paix mondiale entre dans une nouvelle crise. Vainement les démocrates des Puissances mondiales ont fait des concessions à l'Allemagne ; vainement le plan Dawes a été institué, l'Allemagne est impuissante à se dégager de ses instincts ataviques.

[*La plupart de ces extraits sont empruntés au* Bulletin quotidien *et aux divers* Bulletins périodiques de presse étrangère *publiés par le ministère des Affaires étrangères, à l'Agence* Havas, *au* Temps. *Les autres citations, spécialement celles de la presse catholique, ont été traduites par la* D. C. — *Nous terminerons prochainement ce dossier par la publication de quelques impressions de la presse française.*]

BIBLIOGRAPHIE

Lettres de Mgr de Ségur à ses filles spirituelles, publiées par le marquis DE SÉGUR. — Un vol. in-16 de 220 pages. Prix : 3 fr. 50. Téqui, Paris.

« Cette réimpression va permettre à beaucoup d'âmes qui ont gardé très vivant le souvenir du bon et saint prélat de le faire connaître à d'autres plus intimement et, par suite, de continuer en quelque sorte sa douce et paternelle influence. M. de Ségur a d'ailleurs donné à ce recueil un nouvel attrait en ajoutant aux lettres déjà connues quelques-unes de celles qui en diverses circonstances furent adressées à des enfants et à leurs pères et mères. » (*Bull. Ecrivains et Artistes catholiques,* févr. 1924, pp. 158-159.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le Gérant :* A. FAIGLE.